
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00323280 8

RENSEIGNEMENTS

SUR

ÉRIE ÉCONOMIQUE

PAR

V. DEMONTÈS

chargé de cours

au

COLLÈGE de FRANCE

OFFICE

DU

OUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

10, Rue des Pyramides, 10

— PARIS —

1922

OFFICE

DU

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALG

10, *Rue des Pyramides*, 10

Téléphone :
Gutenberg 08-40, 21-88

Adr. Tél. :
Office Algérie, P

L'Office a pour mission de donner des renseignemen nature sur l'Algérie : renseignements commerciaux administratifs, touristiques, etc. Il signale les débou en France et à l'étranger, aux produits algériens, en produits métropolitains, et publie un Bulletin *men pour but de : Faire connaître aux producteurs algérien méthodes rationnelles de culture éprouvées par l'expérience procédés employés par leurs concurrents étrangers pour ét leurs débouchés ; Indiquer au public de la Métropole les sources que l'Algérie offre aux entreprises des industriels e capitalistes, ainsi qu'à l'activité des travailleurs. Il a égalen la charge de documenter les futurs colons sur les conditions dan lesquelles se donnent les concessions gratuites ou se vendent le terres domaniales.*

L'Office fournit gratuitement tous les renseigne- ments rentrant dans le cadre de ses attributions et qui peuvent être demandés en franchise postale, de tous les points du territoire de la République à l'adresse suivante :

Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie

(Office de l'Algérie)

10, *Rue des Pyramides*, 10

PARIS-1er

ERRATA

Page 5, ligne 29. Ajouter à longitude Est *et Ouest.*

Page 6, ligne 23. Lire *Hammada,* au lieu de Hammoda.

Pages 28 et 31. Les chiffres relatifs au dénombrement de 1921, portés à la page 28, lignes 16 à 19, ne concordent pas avec ceux du tableau, page 31, ligne 7. Les résultats de ce recensement ont été rectifiés à plusieurs reprises. Nous avons été obligés de les modifier au cours de l'impression de la brochure. *Les chiffres officiels et définitifs sont ceux de la page 28.*

Page 33, ligne 4. Mettre *aussi,* au lieu de plus.

Page 37, ligne 15. Lire *coreligionnaire,* au lieu de correligionnaire.

Page 40, ligne 27. Lire *1911,* au lieu de 1913.

Page 41, ligne 22. Supprimer *ils* dans disent-ils.

Page 64, ligne 31. Lire écoles publiques *et* privées.

Page 85, dernière ligne du tableau (année 1920, mandarines). lire *93.527,* au lieu de 67.527.

Page 87, ligne 28. Remplacer les Rhars par les *Deglet Beida.*

Page 117, ligne 19. *Vannerie* au lieu de vanneries.

Page 142, ligne 18. Ajouter au début de la phrase : *Pour les matières premières végétales.*

Page 151, ligne 16. Ajouter à produits naturels ou fabriqués, le mot *Français.*

Page 175, ligne 15. Au lieu de celle que laisse, lire *celui qu'offre* un pays.

RENSEIGNEMENTS
SUR L'ALGÉRIE ÉCONOMIQUE

L'Algérie est aujourd'hui une des plus vivantes et des plus prospères de nos possessions coloniales ; son agriculture, son industrie et son commerce se développent rapidement ; malgré des fluctuations dues aux temps troublés que nous avons traversés, la marche en avant reprend et ne tardera pas à s'accélérer.

Combien ces progrès paraissent inespérés à ceux qui en France — et ils étaient nombreux — considéraient depuis longtemps la terre africaine comme sauvage et médiocrement fertile ? Quelle singulière évolution économique n'a pas eue ce pays ? Ce ne fut certes pas dans une pensée de lucre que la France décida l'expédition d'Alger ; elle en escomptait si peu des bénéfices immédiats ou lointains qu'elle hésita longtemps, après la prise de cette ville, sur le parti qu'elle adopterait ; aussi les adversaires acharnés et tenaces de notre établissement à demeure sur la côte barbaresque eurent beau jeu pour étaler la pauvreté de la Régence et dénoncer le péril financier qu'allait faire courir à notre budget l'aventure algérienne. Députés et pairs se prononcèrent cependant contre l'évacuation, mais ils ne le firent que pour ne pas froisser l'amour-propre national. Tous étaient à peu près persuadés que l'Algérie était une mauvaise affaire.

Dans les années qui suivirent, elle parut même le devenir davantage par suite des hésitations du gouvernement à réclamer les sommes nécessaires à la mise en

valeur de notre conquête et aussi à cause de la sourde hostilité des Chambres. A tel point que le dilemme se posa : ou s'immobiliser sur la côte sans profit compensateur aux énormes dépenses de l'occupation militaire, ou s'emparer du pays entier et le coloniser pour essayer de récupérer en partie et à la longue les sommes dépensées. Le gouvernement et les Chambres décidèrent l'occupation totale et ce fut le général Bugeaud, officier d'une rare énergie, doué d'un véritable génie réalisateur, qui fut chargé de cette tâche plus que difficile. L'épopée algérienne commença ; elle engloutit de nombreux millions et elle nous coûta des milliers de soldats. Des bataillons de colons périrent. Pourtant ce ne fut pas simplement de la gloire que l'on récolta. La vie commençait dans les landes africaines, vie rude et âpre qui trempait les caractères et décuplait les énergies. L'Algérie devint « une merveilleuse école (1) d'initiative hardie et patiente, de courage et de constance pour notre armée, pour nos administrateurs, pour nos créateurs d'ordre et de richesse » et parmi eux, il faut compter les agriculteurs français et européens. La nécessité de l'effort quotidien, le dédain puis l'amour du risque, la paix mieux assurée, une connaissance plus sûre du milieu physique et social, une expérience avertie des cultures, enfin de nombreux travaux publics, tout cela ne laissa pas d'améliorer la situation. L'entreprise algérienne devint moins mauvaise et moins incertaine.

Enfin l'essor économique de la colonie, si tardif fût-il, se dessina vers la fin du siècle dernier ; du moment que les descendants des vieux pionniers africains, aguerris par leur accoutumance du bled, eurent quelques ressources, que leurs représentants disposèrent du budget de la colonie, que les relations commerciales gagnèrent en régularité et en rapidité entre les ports métropolitains et algériens, que l'outillage agricole et industriel devint moins insuffisant, alors l'évolution se précipita.

---

(1) Raymond Aynard, *L'œuvre française en Algérie*, p. 5

La cause algérienne était gagnée ; la colonisation fut désormais une affaire heureuse et un bon placement.

Pourtant des divergences, échos d'un passé déjà lointain, ont persisté jusqu'à ces derniers temps. N'est-il pas opportun de les détruire complètement en précisant les réalités algériennes, en énumérant les ressources de toutes sortes que son sol et son sous-sol recèlent ? Le mieux est de situer la colonie dans son milieu physique, d'étudier les particularités de son climat et les aptitudes de ses populations et de déterminer ainsi ses possibilités économiques. Nous parlerons ensuite des produits de son agriculture et du développement de son commerce.

Qu'il nous soit permis, au début de cet aperçu géographique, de donner les raisons générales de cette diversité d'opinions.

L'Algérie fait partie d'une région naturelle africaine à laquelle les Arabes avaient donné le nom de Moghreb, que les Européens ont connue au Moyen Age sous celui de Berbérie et qu'ils appellent actuellement l'Afrique du Nord ; elle y occupe le centre ; l'est et l'ouest forment la Tunisie et le Maroc. La péninsule est massive et orientée suivant le parallèle géographique ; elle s'étend en effet de l'ouest à l'est sur plus de 2.000 kilomètres de longueur avec infléchissement vers le sud-ouest dans la région marocaine. Sa largeur, variable, ne dépasse pas 5 à 700 kilomètres du sud au nord et est souvent inférieure à cette distance. Elle est comprise entre le 38e degré et le 35e de latitude Nord, les 8e et 12e degrés de longitude Est. Cette position astronomique situe l'Afrique du Nord dans la région tempérée chaude.

Toutefois, ce qui la marque d'un trait essentiel et aura une répercussion profonde sur son économie générale, c'est la proximité d'une mer intérieure chaude au Nord et d'un désert sec et brûlant au Sud. L'Algérie allonge en effet sur les bords de la Méditerranée une façade de 1.100 kilomètres de côtes et, dans les terres voisines de ce littoral, bénéficiera des effluves marines ;

là, le climat sera attiédi et régulier, l'humidité constante et la culture possible. La mer lui ouvrira des débouchés faciles vers tous les pays méditerranéens ; elle participera à leur vie, échangera avec les peuples riverains ses produits et, grâce aux immigrants qui s'établiront dans ses ports, profitera des bienfaits de la civilisation. Par sa structure et son relief, par son climat et sa flore, par ses populations si mêlées, l'Afrique du Nord ressemble beaucoup plus aux proches contrées de l'Europe méridionale qu'aux vastes étendues africaines. Enfin, en ce qui concerne plus spécialement ses rapports avec la France, ils pourront être assurés par des paquebots rapides ne mettant pour effectuer la traversée de Marseille à Alger ou de Port-Vendres à Oran qu'une durée de vingt-quatre à trente heures. Mais l'Algérie a aussi une façade saharienne et par là subit tout aussi profondément l'influence stérilisante du désert. Les vents violents du Sud pénétrant par les brèches démantelées de l'Atlas, les brusques coups de siroco, transforment la végétation des Hauts Plateaux en une steppe plus ou moins continue, propre à nourrir des moutons, des chameaux ou des chèvres. Et puis, le Sahara, par son aridité, par ses dunes de sable et ses hammoda pierreuses, par ses populations belliqueuses et habituées au banditisme, par son immensité même, a été longtemps le pays de la soif et de la peur ; s'il n'est pas infranchissable, du moins s'étend-il comme un obstacle redoutable et redouté. Les communications avec les riches pâturages du Soudan et ses terres de culture, limitées pendant des siècles au commerce des esclaves et de la poudre d'or, restent malaisées et presque impossibles ; tant que des moyens de circulation plus rapides n'auront pas été établis, le Sahara sera une barrière économique.

Or, pour peu que l'on s'en tienne à la considération exclusive de cette double action méditerranéenne et saharienne sur l'Afrique du Nord, on est porté naturellement à estimer au-dessous ou au-dessus de sa valeur la capacité productive de l'Algérie. Tantôt on rêve

d'une terre privilégiée, humide et chaude, où poussent toutes les plantes, même les plantes tropicales, où la vie est facile et douce ; tantôt on se plaint de la brutalité de son climat, de la pénurie de ses récoltes et des difficultés de l'existence. La vérité est tout autre ; l'Algérie ne mérite ni ces louanges hyperboliques, ni ce discrédit systématique ; mieux vaut la prendre telle qu'elle est avec ses qualités et ses imperfections. Elle est assez riche à cette heure pour qu'on ne doute plus de son avenir.

I

LE RELIEF ET SA STRUCTURE

Quand on approche des côtes algériennes, les yeux sont frappés par la haute bordure montagneuse qui s'estompe à l'horizon et semble serrer de près le littoral. L'impression est la même, que l'on se dirige sur Alger, Bône ou Oran : toujours une ligne de collines ou même de massifs plus élevés dominant la mer ; à peine si, sur quelques points, des plaines sans largeur se terminent par des côtes basses. Pénètre-t-on dans l'intérieur, l'on rencontre bien quelques larges couloirs enserrés entre deux alignements montagneux et orientés comme eux Sud-Ouest, Nord-Est ; les terres formées de sédiments anciens ou d'alluvions récentes y sont profondes et riches. Telles sont la plaine de la Métidja aux portes d'Alger, celle de Bône et la sebkha d'Oran. Dès que l'on a franchi ces plaines, on se heurte à de hautes chaînes dont quelques-unes dépassent 1.500 mètres. De gradin en gradin on s'élève à la ligne de faîte de l'Atlas Tellien qui culmine vers 1.800 et 2.000 mètres. Une brusque dénivellation, et l'on est sur les Hauts Plateaux. Voici une zone de remplissage entre deux bourrelets montagneux : l'altitude, sans être uniforme de l'Est à l'Ouest, s'y maintient aux environs de 1.000 mètres ; la largeur, variable elle aussi, atteint et parfois dépasse 300 kilomètres. Ce haut pays se morcelle en plusieurs cuvettes

au fond desquelles se creusent les dépressions des chotts aux eaux fortement salées. Le modelé est monotone : de larges surfaces horizontales que traversent des lignes de hauteurs et où pointent par place les sommets de massifs isolés. Puis, vers le désert, un dernier ressaut de terrain de quelques centaines de mètres et l'on descend sur le Sahara. L'Algérie nous apparaît donc dans son ensemble comme un immense socle montagneux avec versant abrupt du côté du Sud et versant moins rapide vers le Nord ; c'est une région de hautes terres ; l'altitude moyenne est de 700 mètres. Est-ce là une disposition fâcheuse du relief algérien, comme on l'a prétendu fort souvent, une de ces imperfections de structure qui diminue la valeur du sol ? Ne faut-il pas y voir au contraire une condition de vie et de culture à cette latitude et dans le voisinage du Sahara ? Que ces hautes terres disparaissent comme dans la Tripolitaine, qu'elles ne se dressent plus comme un écran protecteur et l'aridité du désert s'étendra jusqu'à la côte ; plus de zone cultivable, plus de zone herbeuse ; de mornes surfaces sahariennes avec quelques taches de verdure dans les oasis, voilà ce que deviendrait la colonie.

N'incriminons pas cette forme de relief, pas plus que le morcellement du pays en longues bandes longitudinales s'étirant suivant le parallèle. Le système orographique de l'Atlas, qui couvre toute l'Afrique du Nord, se présente en Algérie sous la forme de deux rides montagneuses presque parallèles délimitant les Hauts Plateaux. Pourtant il ne conserve pas dans les détails cette allure régulière et géométrique. L'Atlas Tellien surtout n'est ni une chaîne unique, ni une chaîne continue ; il se compose d'une série de rides à altitude croissante du Nord au Sud. On peut facilement y observer une première ride le long du littoral, dénommée, pour cette raison, chaîne littoralienne ; elle constitue les Kabylies à l'Ouest et les Sahels à l'Est ; une seconde, dite chaîne médiane, court des frontières du Maroc à celles de la Tunisie et comprend les Traras, l'Ouarsenis, le Dira,

les Biban, les Babor, la Mahouna ; une troisième enfin, plus démantelée que la précédente, se dresse en Oranie avec les monts de Tlemcen et de Saïda et se termine par les monts de Soukahras dans le département de Constantine. Entre ces alignements de monts s'ouvrent de larges couloirs ou dépressions qu'ont remplis des sédiments d'époque tertiaire ou quaternaire ; ce sont : 1° la dépression sublittorale avec les plaines d'Oran, du Sig et de l'Habra, la vallée du Chélif, les plateaux Médéens et la vallée du Sahel, puis plus haut : 2° la dépression médiane, remarquablement riche elle aussi, avec le bassin de la Tafna, les hautes plaines de la Mekerra et de l'Eghris, les plateaux de Tiaret et du Sersou, ceux de Sétif, le bassin de Constantine et la vallée de la Seybouse. — L'Atlas Saharien n'est pas non plus une crête continue ; il se subdivise en massifs à travers lesquels s'ouvrent de larges échancrures ; massif des Ksour, djebel Amour, monts des Oulad Nayl et Aurès. Or, cette succession de bordures montagneuses et de dépressions longitudinales n'a-t-elle pas de précieux avantages ? Elle multiplie d'abord les écrans devant lesquels s'arrête, ou s'atténue au moins, l'action saharienne ; elle s'oppose à l'écoulement facile des eaux et, si les torrents sont parvenus aujourd'hui à se frayer un passage par des trouées héroïques à travers ces bourrelets montagneux, du moins ont-ils constitué d'abord de vastes dépôts limoneux ; au surplus il est de nos jours relativement facile d'en capter les eaux à la sortie des cañons qu'ils ont creusés.

*
* *

A ce relief ridé et tourmenté correspond une composition géologique fragmentée. Il n'existe pas dans cette partie de l'Atlas de vastes régions naturelles aux formes harmonieuses comme le bassin parisien où se succèdent

régulièrement en auréoles concentriques les dépôts sédimentaires. Soit que les forces tectoniques agissant à plusieurs reprises aient constamment renouvelé le modelé du sol, soit que les grands courants fluviaux aient enlevé de grandes plaques de terrains préexistants, la fragmentation est la règle. D'autre part, on trouve en Algérie beaucoup de terrains relativement récents, fort peu de terrains anciens, et c'est là à n'en pas douter un autre trait de la géographie physique de la colonie au même titre que sa grande altitude moyenne et sa disposition en compartiments. Des nappes sédimentaires d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres s'étagent les unes sur les autres, mais elles se recouvrent souvent en discordance. Le plissement des chaînes algériennes a été une œuvre de longue haleine, analogue à celle des Pyrénées et des Alpes. Les terrains anciens ne se rencontrent qu'au Nord-Est et au Sud-Ouest. Dans le département de Constantine et une partie de celui d'Alger, les principales dentelures de la côte et les massifs qui dominent la mer dans les kabylies sont constitués par des roches cristallines dures ; à l'intérieur, immédiatement en arrière, des noyaux archéens apparaissent ; ces régions sont fortement minéralisées. Sur la frontière marocaine et surtout dans l'Extrême-Sud oranais, des pointements de terrains anciens trouent le manteau des formations plus récentes, aux Traras, à Ghar Rouban, dans les monts des Ksour et la vallée de la Zousfana ; des formations de l'époque carboniférienne y ont été signalées par M. Flamand et c'est là que furent découverts les gisements houillers de Kenadza. Les terrains dévoniens couvrent de grandes surfaces dans les oasis du Touat et on sait que le soubassement des massifs et des chaînes du Sahara est formé par ces mêmes terrains.

Bien plus considérables par leur étendue sont les sédiments de l'époque secondaire et ceux de l'époque tertiaire. Les premiers sont plus puissants dans l'Ouest, les seconds dans l'Est. Le trias n'occupe jamais de

vastes surfaces superficielles ; il apparaît plutôt sous forme de pointements isolés. Toutefois les formations qui remontent à cette époque et sont remarquables par leurs dépôts de sel doivent gagner en étendue et en puissance dans les parties profondes du sol ; beaucoup de sources en Algérie sont salées et les eaux de certains oueds contiennent aussi du sel. Les formations du jurassique et du crétacé sont au contraire très développées à la surface ; en Oranie, les calcaires jurassiques constituent l'immense massif intérieur des plateaux de Tlemcen et de Saïda ; ailleurs les roches liasiques, fortement plissées et relevées, ont été portées à de grandes hauteurs comme dans le Djurdjura. Généralement elles entrent toujours dans la composition des chaînes les plus hautes dont elles constituent la partie axiale ; elles ont donc joué un rôle de tout premier ordre dans la formation des montagnes tandis que les nappes plus récentes du crétacé s'étageaient à la base ou sur les versants.

Les terrains de l'époque tertiaire sont rejetés plutôt vers l'Est, dans le département de Constantine et en Tunisie. Non pas que les mers tertiaires n'aient pénétré dans plusieurs régions de l'Ouest et du Centre, y formant des golfes ou de larges détroits : tel est celui qui s'ouvrait dans la vallée du Chélif, le plateau de Médéa, la région d'Aumale et la coupure de l'oued Sahel et de la Soummam. Il existe aussi une bande de terrain qui appartient à l'Eocène inférieur dans la dépression médiane et elle traverse toute l'Algérie. Néanmoins ces sédiments tertiaires atteignent leur plus grand développement à l'Est et c'est là que l'on a découvert dans leurs premières assises les bancs puissants de phosphate de chaux.

Enfin les terrains quaternaires ne laissent pas d'être importants surtout dans le Sahara. Là, en effet, ils constitueraient ces formidables amas de dunes sablonneuses que l'on trouve de chaque côté de la grande dorsale du Mzab ; il est vrai que, d'après M. Gautier, leur dépôt sous forme de dunes serait dû à un remaniement éner-

gique de terrains tertiaires préexistants. Deux forces à travers les âges ont concouru au travail de sédimentation, l'eau et le vent, mais elles n'ont agi ni dans le même sens ni dans le même temps. D'abord l'érosion par les eaux arasa la pénéplaine saharienne ; les grands courants fluviaux qui sillonnaient la région entassèrent dans des lacs intérieurs les matériaux arrachés aux roches. Puis le climat s'assécha, les fleuves n'eurent plus d'eau, mais les grands courants aériens persistèrent et probablement prirent plus de violence. A la force d'érosion des eaux se substitua la force d'érosion des vents. Comme celle-ci n'était pas assujettie aux mêmes lois, les masses alluvionnaires reprises par les vents ont été déplacées et leurs éléments triés suivant leur grosseur et leur pesanteur. Les dunes sahariennes, telles que nous les connaissons, composées de sable fluide, seraient donc l'œuvre relativement récente de l'action éolienne. Il existe aussi des terrains quaternaires sur les Hauts-Plateaux ; car, dans ces cuvettes sans écoulement vers la mer, les eaux torrentielles des oueds entraînent vers les chotts tous leurs graviers, sables et limons. Enfin on en trouve des lambeaux dans le Tell soit sous forme d'alluvions fluviatiles et de dépôts lacustres, soit sous celle de dépôts marins et de dunes littorales.

L'extension des terrains sédimentaires, le dépôt de larges surfaces d'alluvions par les fleuves dans les plaines du littoral et de l'intérieur, la présence de quantités plus ou moins abondantes de phosphate de chaux, la possibilité des irrigations seraient autant de conditions favorables aux cultures si le climat se prêtait au développement normal des plantes. Quelles sont donc les caractéristiques de ce climat algérien si vanté par les uns, si déprécié par les autres ?

Ouvrages à consulter :

Elisée Reclus. *Géographie Universelle. Afrique Septentrionale,* tome II, Paris.

Wahl. *L'Algérie.* Paris, Alcan, 1903, in-8°.

Henri Lorin. *L'Afrique du Nord.* Paris, Armand Colin, 1908, in-8°.

Raymond Aynard. *L'oeuvre française en Algérie.* Paris, Hachette, 1913, in-8°.

Rolland. *Géologie et Hydrologie du Sahara.* Paris, Imprimerie Nationale, 1894, in-8°.

Gautier. *Le Sahara algérien.* Paris, Colin, 1908, gr. in-8°.

Bernard et Ficheur. *Les Régions naturelles de l'Algérie.* Paris, Colin, 1902, in-8° ; extrait des Annales de Géographie.

Schirmer. *Le Sahara.* Paris, Hachette, 1893, in-8°.

Le Climat.

Par sa situation dans la zone des pays tempérés chauds, par sa proximité de la Méditerranée, enfin par la disposition en gradins du versant septentrional de l'Atlas Tellien, l'Algérie devrait jouir d'un climat humide et chaud, à double saison pluvieuse et sèche, analogue à celui de toutes les contrées méditerranéennes, et c'est bien le cas pour le Tell. Il y a entre les terres placées sur le pourtour de cette mer un air de parenté qui frappe tout d'abord, quelle que soit leur latitude, qu'elles appartiennent à l'Europe comme l'Espagne, la Provence, l'Italie ou la Grèce, à l'Asie comme l'Asie-Mineure, la Syrie ou la Palestine, à l'Afrique comme l'Egypte, la Tripolitaine et l'Afrique du Nord. Toutefois, en ces dépendances du continent africain, un autre élément entre en jeu pour modifier l'influence méditerranéenne, l'atténuer et même la détruire, c'est le voisinage du Sahara. Comme ce désert est un des plus étendus qui existe au monde et qu'à cause des maxima thermiques que l'on y a notés il est considéré comme un des pôles de chaleur du globe, il a des effets désastreux sur les êtres animés et sur la végétation ; tout-puissant en Égypte et en Tripolitaine où rien n'arrête le souffle brûlant de ses vents desséchants, il perd une partie de sa force destructive sur les hautes terres de l'Afrique du Nord. Le climat de l'Algérie sera la résultante de cette double action méditerranéenne et saharienne :

l'une est vivifiante et bienfaisante, l'autre meurtrière et brutale. Il est aisé de s'en rendre compte par l'examen des éléments constitutifs du climat : le régime des vents, la distribution des températures et la répartition des pluies.

***

Durant la période hivernale, les vents soufflent de l'Ouest sur l'Afrique du Nord ; pendant la saison estivale, ils soufflent au contraire de l'Est. En hiver, une aire de hautes pressions persiste dans le Sahara central et déborde vers les Açores. Les grandes tempêtes viennent du Nord-Ouest ; elles déversent des torrents d'eau sur l'Algérie, inondent le Tell, couvrent de neige les hautes terres et gonflent partout les rivières. En été, les vents d'Est, bien que chargés d'humidité eux aussi, ne laissent tomber aucune goutte de pluie, car, en abordant la terre africaine, ils s'échauffent ; leur point de saturation s'éloigne et ils ne provoquent que des rosées matinales abondantes. On a voulu voir dans les premiers les contralizés, dans les seconds les alizés. Une comparaison ingénieuse, due à M. Thévenet, ancien doyen de la Faculté des Sciences et auteur du livre remarquable « Essai sur la Climatologie Algérienne » assimile le circuit de ces vents au double mouvement d'une gigantesque noria dont le moteur serait le soleil. On sait en effet que les alizés sont considérés comme des vents venus des hautes latitudes, froids et secs ; en se rapprochant des contrées tropicales, ils se réchauffent, enlèvent aux pays qu'ils traversent le peu d'humidité qu'ils peuvent posséder et s'infléchissent vers l'Ouest ; les contralizés ne sont que les courants de retour de ces masses aériennes qui se chargent d'humidité en franchissant l'Atlantique. On sait encore que le lit de ces courants aériens se déplace suivant le mouvement apparent du soleil ; en été les alizés soufflent sur le Nord de l'Afrique et la dessèchent ; ce sont les godets de la noria qui descendent vers la nappe. En hiver les contralizés

abordent la côte africaine et l'arrosent ; ce sont les godets de la même noria qui y versent l'eau qu'ils ont puisée dans l'Atlantique. A ces vents généraux s'ajoutent les tempêtes du Sud, les coups violents du siroco ; ceux-là sont spéciaux à l'Afrique et particulièrement nuisibles ; la chaleur est étouffante, la sécheresse de l'atmosphère extrême, les plantes se fanent. Quoique ces vents du Sud s'établissent en hiver plus souvent qu'en été, leurs effets sont plus sensibles dans la période des grosses chaleurs : l'épi est brûlé dans sa fleur, les grappes de raisin sont grillées. Heureusement le siroco ne dure pas, deux ou trois jours en général, et il apporte presque toujours son correctif ; le vent d'Ouest lui succède brusquement et avec lui la pluie bienfaisante.

***

Les coups de chaleur du siroco sont exceptionnels et il convient de ne pas juger du régime thermique de l'Algérie par les maxima qu'enregistre alors le thermomètre. Chaleur et froid varient naturellement suivant les mois de l'année et selon les régions considérées. Je dis suivant les mois et non suivant les saisons ; car on ne retrouve guère dans l'Afrique du Nord les quatre saisons de l'Europe ; le printemps et l'automne ne durent que quelques semaines. Il n'y a en réalité que deux périodes bien tranchées : la période humide et fraîche et la période chaude et sèche ; l'une va d'octobre à avril, l'autre de mai à septembre. Comme les différences de température sont d'autant plus marquées que l'on s'avance vers le Sud, nous donnerons un aperçu de ce régime thermique suivant les zones que l'on a l'habitude de considérer dans la colonie : la bordure maritime, le Tell, les Hauts Plateaux et le Sahara.

La lisière littoralienne a un climat exceptionnellement doux et régulier. Les hivers y sont sans froidure. Rares sont les jours où le thermomètre descend de 1 à

2 degrés au-dessous de zéro ; la neige ne tombe pas toutes les années. Le plus souvent, la moyenne de la température est de 12 à 13 degrés. Les journées sont ensoleillées et tièdes. Au déclin du jour seulement, il peut y avoir de brusques sautes de température contre lesquelles il est bon de prendre des précautions. En été, la chaleur n'est pas excessive bien que la grande humidité de l'air la rende moins supportable. La moyenne ne dépasse pas 30 degrés à Alger et sur les principales stations du littoral ; les jours de siroco seulement, les extrêmes de température sont fort élevés, de 40 à 45 degrés.

Assurément le climat du Tell est déjà plus irrégulier que celui du littoral. L'éloignement de la mer, l'altitude grandissante et l'exposition sont des éléments dont il faut tenir le plus grand compte ; ce sont eux qui expliquent les différences thermiques que l'on note souvent entre deux points voisins de cette zone. Pourtant on est encore jusqu'à la ligne de faîte de l'Atlas baigné dans une atmosphère marine. Les moyennes mensuelles des températures minima d'hiver sont, en janvier, de : + 6,1 à Blida, de + 5,8 à Mascara et elles descendent à + 1,6 à Sidi-Bel-Abbès et à + 0,3 à Sétif ; mais les extrêmes de froid s'abaissent parfois à — 10°, et à — 11° dans ces deux dernières stations. Les moyennes mensuelles des températures maxima d'été sont très élevées ; en août, à Blida, elles atteignent, 32,5, à Tizi-Ouzou 36,7 et à Orléansville 38,6. Et même dans cette dernière ville on a obtenu l'extrême de chaleur, + 50°. Il est vrai que cette localité est située dans la vallée du Chélif où ne pénètrent pas les vents marins. Donc, dans le Tell, les amplitudes des oscillations thermiques sont beaucoup plus fortes que sur le littoral.

Sur les Hauts Plateaux on n'a plus qu'un climat continental et irrégulier avec exagération du froid et de la chaleur. A vrai dire, il s'agit de hauts pays dont l'altitude dépasse souvent 1.000 mètres ; rien d'étonnant que sur ces plateaux, balayés par des vents glacés,

le froid soit vif et pénétrant pendant la période hivernale, mais cette altitude, qui produit tous ces effets en hiver dans le sens d'une réfrigération intense qu'avive la limpidité de l'atmosphère, n'en a plus aucun en été à cause de la facilité avec laquelle pénètrent par les brèches de l'Atlas saharien les vents du Sud. En janvier, les moyennes mensuelles des températures minima sont presque partout inférieures à 0 degré (Batna — 1,4, Djelfa — 2,2, El Aricha — 1,8) ; les extrêmes de froid atteignent —13,6 à Batna, — 12,8 à Djelfa, — 14,0 à El Aricha. Par contre, en août, dans ces mêmes stations élevées, les moyennes mensuelles des températures maxima montent à + 34 ou + 35.

Enfin, au Sahara, on observe les plus grandes variations thermiques, celles que nous ne connaissons pas en Europe et qui, avec la sécheresse de l'air et l'absence de pluies, créent le désert. Et ces variations ne sont pas seulement excessives entre les saisons mais dans les vingt-quatre heures, entre le lever du soleil et le milieu de la journée ; au cours de quelques heures, le thermomètre descend à — 4 ou — 5 et monte à 35 ou 40°. Comment des plantes dont l'organisme est délicat pourraient-elles supporter de pareils écarts ? Les roches elles-mêmes sont disloquées par les mouvements de contraction et de dilatation auxquelles elles sont soumises ; elles s'effritent, se transforment en poussière ou en sable. Les hivers sont parfois de glace et les étés de fournaise. De cette brutalité du climat saharien veut-on des témoignages plus précis ? Un seul exemple suffira : à Adrar, la plus basse température observée a été de — 5,0 et la plus haute de + 52°, soit une différence de 57 degrés.

Ainsi donc entre le climat de la bordure méditerranéenne et celui de l'immensité saharienne, il y a une opposition totale, excepté toutefois à certaines époques où de fortes tempêtes du Sud ou du Nord étendent sur toute l'Afrique du Nord l'action du désert ou celle de la mer.

*
* *

La répartition des pluies sur le sol algérien et à travers les saisons a à peu près la même allure que la distribution des températures, avec cette différence toutefois que le mouvement a lieu dans un sens opposé. C'est pendant l'hiver et dans le voisinage de la mer que les précipitations pluviales sont les plus abondantes.

Les orages commencent en septembre et les chutes d'eau augmentent progressivement jusqu'en décembre pour décroître ensuite de décembre à juin. Les mois de juillet, d'août et une partie de septembre sont au contraire remarquables par leur sécheresse. Ainsi, comme c'est d'ailleurs la règle pour tous les pays de l'hémisphère boréal situés dans le voisinage et au Nord des tropiques, la période humide coïncide avec la saison fraîche, la période sèche avec la saison chaude. A la station d'Alger pour laquelle on possède des renseignements remontant à 1838, les moyennes mensuelles calculées sur soixante années donnent les chiffres suivants :

Janvier	110,7	Juillet	1,5
Février	93,7	Août	7,0
Mars	86,7	Septembre. . .	28,3
Avril	59,9	Octobre. . . .	79,1
Mai	35,5	Novembre. . .	110,9
Juin	14,4	Décembre . . .	139,2

Je n'ai cité cette statistique météorologique que pour illustrer ce double mouvement ascendant et descendant de la pluviosité si caractéristique de la climatologie algérienne. Il est bien entendu toutefois que ce n'est là qu'un exemple : on ne retrouverait pas les mêmes chiffres dans les autres stations de l'Est et de l'Ouest, ni la même régularité dans les stations de l'intérieur. Dans ces dernières notamment, on constate une recrudescence marquée des pluies au printemps, ce qui n'est pas un médiocre avantage. Sur les Hauts Plateaux

les pluies ne commencent que plus tard mais se prolongent pendant l'été. A ces exceptions près, l'allure générale reste la même.

La répartition est dominée de haut par le phénomène général de la décroissance des pluies du Nord au Sud. Dans la région tellienne, pluies abondantes et presque toujours suffisantes ; sur les Hauts Plateaux algériens, pluies médiocres ; dans le Sahara, pluies rares et pour ainsi dire nulles. Toutes les régions telliennes ne sont pas uniformément arrosées. Il est naturel que les centres de grande pluviosité soient dans les massifs proches de la mer et condensateurs des nuées marines. Le massif de la Grande Kabylie, le mont Ferratus des anciens, devait par sa hauteur (Lalla-Khadidja, 2.308) et par sa masse forcer les masses aériennes chassées par les vents du Nord-Ouest et saturées de vapeur d'eau à s'élever sur ses flancs, s'y détendre et s'y refroidir et par suite à perdre une partie de leur humidité. Fort-National reçoit annuellement plus d'un mètre d'eau, exactement 1.121 millimètres ; à l'Ouest, l'hémicycle formé par la vallée de la Seybouse et enfermé dans un cercle montagneux en a plus de 800. Or, ce sont là des tranches d'eau peu différentes de celles que l'on constate dans plusieurs pays européens. Alger qui est au centre du littoral algérien bénéficie de 766 millimètres,c'est-à-dire d'une moyenne de précipitations égale à la moyenne générale de la France. Sans doute la partie occidentale du Tell, toute la région oranaise, est moins favorisée : 4 à 500 millimètres. Sans doute aussi des vallées comme celles du Chélif et de l'oued Sahel sont sèches par suite de leur orientation, et même la plaine de Sidi-Bel-Abbès, réputée pourtant pour son admirable fécondité en céréales, n'atteint pas une moyenne de 400 millimètres. En somme, malgré des différences sensibles entre l'Est et l'Ouest, entre les hautes chaînes et les plaines basses, on peut affirmer que tous les points du Tell jouissent d'une pluviométrie suffisante.

Il n'en est pas de même des Hauts Plateaux et encore

moins du Sahara. Sur les premiers, on ne recueille plus que de 300 à 400 millimètres, dans le second, que de 100 à 200 millimètres. Qu'il y ait dans le djebel Amour et dans l'Aurès des croupes montagneuses mieux arrosées, qu'il y ait aussi dans le Sahara des précipitations un peu plus abondantes à l'Ouest qu'à l'Est, la chose est trop naturelle pour qu'on insiste et qu'on y attache quelque importance.

Notez aussi que ces pluies africaines tombent en véritables abats d'eau, que la grande déclivité des pentes les oblige à ruisseler à la surface et que, pour les eaux qui s'infiltrent, elles gagnent de grandes profondeurs, étant donné la perméabilité des terrains ; ajoutez que plus on avance vers le Sahara, plus l'évaporation est active, que l'eau est bue littéralement par le soleil et que le débit des cours d'eau, comparé à la masse des chutes de pluie dans leur bassin, est incomparablement plus faible que celui des fleuves européens. Enfin n'oubliez jamais que dans l'Afrique du Nord certaines années sont très sèches et que les plus mauvaises sont celles où manquent les pluies de printemps.

Ouvrages à consulter :

THÉVENET. *Essai de climatologie algérienne.* Alger, Giralt, 1896, in-4°, 44 planches.

RIVIERE. *Refroidissements nocturnes de l'air et du sol en Algérie, en Tunisie et au Maroc.* Paris, Bureaux des Cultures coloniales, 1904, grand in-8°.

ANGOT. *Etude sur le climat de l'Algérie : température, pression barométrique et pluie.* Annales du Bureau Central météorologique de France. Année 1881, I.

Sur les irrigations on consultera :

FLAMANT. *Notice sur l'Hydraulique agricole.* Alger, Giralt, 1900, in-8°. Brochure parue à l'occasion de l'Exposition.

Jean BRUNHES. *L'irrigation dans la Péninsule Ibérique et dans l'Afrique du Nord.* Paris, Naud, 1902, in-8°.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. *Hydraulique agricole ; études sur l'aménagement et l'utilisation des eaux en Algérie.* Alger, Giralt, 1890, in-8°.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. *Tableau des jaugeages effectués de* 1901 *à* 1910. Alger, Imprimerie Algérienne, 1913, in-8°.

Les régions naturelles.

Les agents climatiques et les facteurs physiques, loin de se contrecarrer, agissent dans le même sens ; tous tendent à créer des zones de végétation, généralement bien délimitées et s'échelonnant du Sud au Nord. De bonne heure, on distingua une zone de culture, le Tell ; une zone de steppes, les Hauts Plateaux ; une zone désertique, le Sahara. C'est d'ailleurs en Algérie, où, répétons-le, la démarcation est plus nette qu'autre part, qu'a été énoncée, pour la première fois par M. Augustin Bernard, la règle suivante : partout où, la chaleur étant favorable, les quantités de pluies atteignent ou dépassent une hauteur de 4 à 500 millimètres, les cultures sont possibles et rémunératrices : c'est le cas des terres de la région Tellienne en Algérie. Là où cette hauteur se maintient entre 200 et 400 millimètres, la steppe domine avec sa végétation spontanée et ses espèces ligneuses et résistantes, l'arbre disparaît presque complètement, l'élevage est la grande ressource ; ce sont les Hauts Plateaux. Là enfin où les précipitations pluviales descendent au-dessous de 200 millimètres, le désert aride s'étend : plus de cultures, plus de végétation steppienne ; près des points d'eau seulement des oasis apparaissent ; c'est le Sahara.

Il est utile cependant, au point de vue économique, de pousser plus loin cette division en tenant compte des conditions topographiques du Tell, la partie vivante et riche de l'Algérie, celle qu'il y a par conséquent intérêt à bien connaître. Or, dans le Tell, s'étirent trois bandes longitudinales qui, chacune, ont leur nature spéciale et leurs ressources propres.

*
* *

La première est la chaîne littorale avec les Kabylies et les Sahels. On donne le nom de Kabylies à des massifs composés de roches anciennes que flanquent des roches

calcaires liasiques, fortement relevées, et des grès de Numidie. Les habitants, tous sédentaires, appartiennent en majeure partie à la race berbère ou kabyle, quoique quelques-uns aient désappris leur idiome pour adopter la langue arabe. Ce sont des montagnards durs à la tâche, attachés à la terre et jaloux de leurs institutions. Il y a la Kabylie du Djurdjura ou Grande Kabylie, celle des Babor, celle de Collo et la région de l'Edough. Le climat est rude sur les hauteurs, les champs de neige blanchissent les cimes, mais les eaux vives abondent. Les Kabyles ont utilisé toutes les terres et toutes les eaux : cultures de céréales et de tabac, cultures maraîchères, pâturages, vergers d'arbres fruitiers et surtout de figuiers, olivettes, vignes superbes dont on mange les raisins, se succèdent sur les pentes et dans les vallées alors que les villages se nichent sur les pitons rocheux. Partout où la terre ne peut être utilisée, sur les grès de Numidie ou sur les calcaires, se sont conservés de riches peuplements forestiers, notamment dans l'Akfadou et dans la Kabylie de Collo où le coefficient de boisement atteint 60 °/₀ ; nombreux sont les chênes-liège. Les Sahels sont moins rudes d'aspect et moins élevés ; ils s'échelonnent sur la côte occidentale : Sahel d'Oran, Dahra, Sahel d'Alger et derrière ce dernier la Métidja avec sa barrière montagneuse au Sud. Pays de collines, trouées parfois de pointements rocheux, cette région littoralienne est riche de réalités et de promesses ; sur une lisière sans épaisseur, le long de la côte, les cultures de primeurs se sont développées : pommes de terre, artichauts, petits pois, haricots, tomates, vignes de raisins hâtifs, etc... Un peu plus dans l'intérieur, *toutes les productions sont possibles* ; la vigne surtout y a trouvé son terrain d'élection ; les côteaux du Sahel d'Alger ne sont occupés sur bien des points que par des vignobles. Kabylies et Sahels sont donc des régions riches aux cultures variées, aux populations denses ou très denses. La Métidja est le chef-d'œuvre de la culture française, la Grande Kabylie celui de la culture indigène.

La dépression sublittorale enferme des terres aussi riches, plus riches même que la chaîne littoralienne, mais le climat est trop sec et les irrigations ne sont pas assez étendues. Ancien golfe tertiaire, d'où les eaux se sont progressivement retirées comme dans la vallée du Rhône, ce couloir a été rempli par des dépôts sédimentaires et par les alluvions des fleuves. Il comprend des plaines comme la plaine d'Oran et celle du Sig et de l'Habra, des vallées comme la vallée du Chélif et celle de l'oued Sahel, enfin des plateaux : plateau Médéen, plateaux des Beni Sliman, des Aribs et du Hamza ; c'est dire que tous les compartiments de ce couloir ne sont pas à la même altitude ; par un double plan incliné, on s'élève de l'Ouest à l'Est, de la plaine inférieure du Chélif jusqu'au plateau de Médéa, et on descend dans la même direction des Aribs à la mer près de Bougie. Ce qui manque le plus en ces parages, c'est l'eau des pluies et l'eau des rivières. Si l'on fait exception pour les hautes terres de Médéa, les pluies sont rares et irrégulières ; trop souvent la sécheresse y compromet la récolte de céréales. Aussi s'est-on ingénié à dériver les eaux des rivières ou à les retenir dans d'immenses barrages réservoirs : les plus importants de ces barrages sont ceux du Tlélat, des Cheurfas, de l'Habra et de la Djidiouïa. Il convient d'ajouter que l'aménagement des eaux est loin d'être terminé et que, lorsqu'il le sera, peut-être cette dépression sublittorale deviendra-t-elle, malgré la chaleur torride de ses mois d'été et la pauvreté de ses précipitations pluviales, la plus féconde de toutes les régions naturelles algériennes. Car, elle aussi, comme la chaîne littoralienne, se prête à toutes les cultures riches ; déjà dans les parties irriguées, les colons substituent, aux champs de céréales, les vergers et les cultures industrielles. *L'olivier est partout.*

Il semble bien qu'au contraire la chaîne axiale et la dépression médiane resteront longtemps encore, sinon toujours, les greniers de l'Algérie. En dehors du bassin de la Tafna et de la vallée inférieure de la Seybousse,

l'altitude est trop élevée pour comporter d'autres productions aussi sûres que celle des céréales. Si des vignobles ont pu être établis dans la haute vallée de la Mékerra ou dans le bassin de Constantine, la majeure partie des terres sert aux emblavements ou est consacrée aux pâturages. Et puis il court au pied de la chaîne axiale une bande continue de terrains phosphatés de l'Eocène inférieur et nul n'ignore que la présence de simples traces de phosphate de chaux est propice à la belle venue des céréales ; aussi les plus riches régions céréalifères de la colonie se trouveront là, aux alentours de Sidi Bel Abbès, sur les plateaux de Tiaret et du Sersou, dans la Medjana et les environs de Bordj bou Arréridj, dans les hautes plaines de Sétif et du Telergma, dans les hautes vallées du Rhummel et de la Seybouse ; c'est une véritable mer d'épis jaunissants au printemps et de chaumes d'or durant l'été. *Les deux seules richesses sont les grains et l'élevage.*

* * *

Un gradin de plus à franchir et l'on pénètre dans la steppe des Hauts Plateaux. Ici domine presque exclusivement l'élevage ; c'est *le pays du mouton.* Non pas que, sur certains points bien choisis, la culture ne puisse encore réussir, mais ce n'est que l'exception. Notons aussi qu'à l'Est les hautes terres du département de Constantine moins larges et plus accidentées que les plateaux oranais sont mieux arrosées et plus cultivables, que la zone d'effondrement du Hodna par la disposition convergente de ses oueds et l'abondance de ses sources se prête à l'irrigation. Partout ailleurs, sauf sur les bordures du Sud et du Nord où ont résisté des forêts, le sol est couvert par une végétation spontanée de plantes ligneuses, coriaces, formant des touffes plus ou moins espacées les unes des autres ; d'où le nom de paysage de touffes qu'on a donné à ces immenses étendues. Suivant la composition du sous-sol et la nature de ces

plantes, il y a des steppes rocailleuses à peuplement d'alfa, des steppes limoneuses à armoise blanche, des steppes sableuses à drinn, enfin des steppes salées, voisines des chotts, à salsolacées. Elles nourrissent de nombreux troupeaux de moutons, surtout durant l'été. A ce moment, venant du Sud, les grands nomades se sont installés sur ces hautes terres ; ils s'y déplacent avec leurs bêtes à la recherche d'une herbe souvent trop rare et de plus desséchée par le soleil ; mais ils ne peuvent s'éloigner de leur point d'eau, source, puits, mare ou r'dir, si bien que plusieurs de ces steppes furent longtemps inutilisées et que maintenant encore certaines sont inabordables s'il n'a pas plu. L'aménagement des Hauts Plateaux par la multiplication des points d'eau, telle est l'œuvre que poursuit l'administration algérienne depuis plus de vingt-cinq années, œuvre de longue haleine et des plus délicates dans laquelle elle se heurte à des difficultés de toutes sortes, physiques et humaines.



Voici enfin, au delà du dernier bourrelet montagneux, que s'ouvre le désert. Quand on a franchi le Djebel Amour ou l'Aurès et que l'on a dévalé par les pentes broussailleuses, on sombre bientôt dans l'aridité saharienne. Plus de végétation : la terre nue, la roche ou le sable. La roche, c'est la hammada à la surface polie par les vents, sans brin d'herbe, sans touffe ligneuse, sans être animé, l'aridité dans l'aridité. Le sable, c'est la dune qui ressemble à une mer moutonnée, creusée de vallonnements, coupée de crêtes et s'animant au moindre souffle du vent. La vie qui semblait s'être retirée de ces dunes s'y réveille parfois après une forte pluie ; alors s'étend un tapis de plantes sur les dunes mortes et dans les parties déprimées des erg ; l'eau est dans le désert l'élément fécondant, le principe de vie. Aussi, quand elle n'est pas passagère comme celle d'un orage,

qu'elle suinte constamment à la surface imbibant les terres sur une certaine étendue, combien est luxuriante la végétation qu'elle y provoque ! On a vu, en ces dernières années où la sonde française a fait merveille, de la vie sortir de terre en même temps que le jaillissement du puits artésien. L'eau, c'est l'oasis, c'est-à-dire la petite tache verte dans ces espaces fauves, le jardin et le verger dans cette aridité,le ksar peuplé dans ces solitudes. Oh ! ces oasis n'occupent que peu de place, quelques milliers de mètres carrés en ces millions d'hectares incultes, mais de quelle utilité ne sont-elles pas ? Points d'eau où l'on est assuré de boire à sa soif, centres de ralliement pour les tribus nomades, stations où l'on fait halte pour se reposer et cueillir les dattes, lieux de récréation et de plaisir, elles ont été chantées par les poètes et embellies par les conteurs. Trois étages de verdure s'y superposent : sur le sol les cultures maraîchères et quelques champs d'orge et de blé, à quelques mètres de hauteur, la frondaison des arbres fruitiers et plus haut encore les feuilles des palmiers dont l'ombre tutélaire protège les autres plantes. Pour l'entretien de ces palmeraies du Sud, il n'est pas de labeur trop pénible aux ksouriens ; ils déblaient les longues feggaguir, creusent les puits artésiens, captent les sources, luttent contre les sables envahisseurs, puisent nuit et jour l'eau indispensable dans les nappes profondes et ils piochent, sèment, sarclent, repiquent constamment. *Harratin* et propriétaires blancs se partagent les récoltes. Ainsi, suivant les régions naturelles si nombreuses en Algérie, les productions varient et assurent l'existence des sédentaires et des nomades.

Les Populations.

Quelles que soient l'abondance et la variété des ressources naturelles d'un pays, il importe que les hommes y soient assez nombreux et assez habiles pour les mettre en œuvre.

Dans l'Afrique du Nord, comme dans toute région tempérée, l'effort humain est créateur de richesses ; peut-être même là plus qu'ailleurs l'énergie et la continuité de cet effort sont indispensables, car trop d'éléments concourent, tant physiques que climatériques, à stériliser la terre qui n'est pas travaillée, si bien qu'à la longue elle devient « *morte* » suivant une expression des indigènes. Quelle est donc la population actuelle de l'Algérie ? De quels éléments est-elle composée ? Quelles sont les aptitudes agricoles, industrielles et commerciales des diverses races ?

Le dénombrement de 1921, dont il n'a été publié jusqu'ici que les résultats globaux rectifiés, donne pour l'Algérie entière, c'est-à-dire pour l'ensemble des Territoires du Nord et du Sud, 5.802.464 *habitants*. Les indigènes entrent dans ce total pour plus des 5/6, soit 4.971.424 unités et les Européens pour un peu moins de 1/6, soit 831.040. Si l'on adopte comme superficie de la colonie celle que divers arrêtés gouvernementaux ont fixée (478.900 kilomètres carrés), on obtient une densité moyenne de 13 habitants environ au kilomètre carré. Densité en somme assez faible si on la compare à celles des pays européens, densité qui, au demeurant, pourrait faire croire que c'est l'homme qui manque à la terre plus que la terre à l'homme. Or, cette impression qui est vraie dans sa généralité ne l'est plus si l'on envisage les diverses régions naturelles ; il en est qui sont fort peuplées, d'autres qui le sont très peu. Dans la Grande Kabylie, il est telle commune mixte dont la densité s'élève à 188 habitants, la commune mixte du Djurdjura, telles autres où elle atteint et dépasse 100, celles de Fort-National, du Haut-Sebaou, de Dra el Mizan, de Dellys. En général du Nord au Sud elle diminue comme les ressources économiques ; elle est moyenne dans le Tell, faible sur les Hauts-Plateaux et presque nulle dans le Sahara.

Elle varie aussi de l'Ouest à l'Est d'après les départements et en même temps la proportion entre les deux

groupes d'indigènes et d'européens se modifie. A l'Ouest, l'Oranie ne contient que 1.230.610 habitants, dont 881.726 indigènes et 348.884 européens. Au Centre, le département d'Alger en a 1.785.574 dont 1.487.055 pour les premiers et 298.519 pour les seconds. A l'Est enfin, le département de Constantine possède la plus forte population, 2.162.512 unités et, dans cette population, le maximum d'indigènes, 1.998.486 et le minimum d'européens, 164.026. Il est assez curieux de remarquer que la proportion d'indigènes augmente de l'Ouest à l'Est tandis que, par un mouvement inverse, c'est la proportion des européens qui s'accroît de l'Est à l'Ouest.

Autant que sa situation numérique actuelle, la progression de cette population est intéressante. Elle est mesurée par les recensements quinquennaux dont l'Algérie française a bénéficié dès sa naissance ; toutefois, en ce qui concerne les indigènes, il n'y a eu en réalité de première tentative de dénombrement qu'à partir de 1856.

Or voici, depuis cette époque, les données statistiques recueillies ; faut-il ajouter préalablement que leur valeur réelle augmente au fur et à mesure que nous nous rapprochons de l'heure actuelle et que les premiers chiffres fournis sont très approximatifs ?

Population totale de l'Algérie.

1856	2.495.761
1861	2.975.526
1866	2.921.246
1872	2.416.225
1876	2.867.626
1882	3.310.412
1886	3.817.465
1891	4.124.732
1896	4.430.372
1901	4.739.331
1906	5.158.051

1911	5.492.569
1921	5.802.464

Si l'on tient ces chiffres pour véridiques, la population de l'Algérie aurait plus que doublé en soixante-cinq ans. A part un léger fléchissement en 1866 et un autre plus sensible en 1872, la progression est remarquable. Chaque lustre, la colonie gagne de 300 à 400 mille habitants. Toutefois il est prudent de ne pas accepter sans quelques réserves des chiffres souvent établis suivant des méthodes différentes ; dans plusieurs de ces dénombrements, l'armée et la population comptée à part sont comprises dans les totaux ; dans d'autres, ils n'y sont pas englobés. D'autre part, la colonie s'est étendue vers le Sud ; les populations annexées sont venues grossir la masse des indigènes. Ainsi, en 1906, on a compté pour la première fois les habitants des oasis sahariennes qui avaient été soumises cinq ans auparavant. Pourtant, malgré ces causes d'erreur et pourvu que l'on juge l'ensemble, il est hors de doute que, sous la paix française, la population augmente et augmente rapidement.

Si maintenant on décompose ces Algériens en deux groupes, les indigènes et les européens, aboutit-on aux mêmes constatations ?

Population indigène et population européenne.

Années	Indigènes	Européens
—	—	—
1856	2.328.091	159.282
1861	2.741.541	192.746
1866	2.652.072	217.990
1872	2.125.052	279.691
1876	2.462.936	344.749
1882	2.842.497	412.435
1886	3.291.821	465.375
1891	3.577.063	530.894

Années	Indigènes	Européens
—	—	—
1896	3.781.622	578.907
1901	4.098.955	640.976
1906	4.447.788	680.263
1911	4.740.526	752.043
1921	4.926.783	814.520

Ce tableau, comme le précédent, mériterait quelques retouches malgré les corrections que nous avons apportées aux statistiques officielles ; trop souvent on confond la population municipale et la population générale. De plus, depuis 1872, les Juifs, élément indigène, ont été recensés avec les Français puisqu'on leur accordait le titre de citoyens français. Enfin, à maintes reprises, on compta parmi les étrangers les Tunisiens et les Marocains, ce qui était juste, mais on oubliait de les confondre avec les Indigènes comme on confondait dans la population européenne les Espagnols, les Italiens, etc. Quoi qu'il en soit, cette double série de chiffres indique très approximativement le double mouvement de progres-gression des deux groupes indigène et européen. Cette progression est parallèle, un peu plus rapide cependant chez les seconds que chez les premiers. Certaines particularités de ce parallélisme sont à signaler, car elles démontrent bien qu'il correspond à la réalité. Ainsi les Indigènes beaucoup plus touchés que les Européens par les années de famine (1866-1868) marquent à ce moment le recul le plus sensible. Au contraire, durant la période de guerre que nous venons de traverser, ce sont les Français et les naturalisés qui ont été les plus frappés, soit qu'ils aient eu plus de victimes, soit que l'afflux des immigrants se soit ralenti. Aussi, tandis que les Indigènes gagnaient en ces dix dernières années 225.000 âmes, les Européens n'augmentaient que de 55 à 60.000 unités.

D'où provient ce double accroissement ? Tout à la fois de l'excédent des naissances sur les décès et de l'immigration. Mais tandis que le premier de ces fac-

teurs ne joue que pour les Indigènes, les deux concourent ensemble à expliquer la marche ascensionnelle des Européens. Les races indigènes, bien acclimatées et très résistantes, se sont révélées fort prolifiques. A en juger d'après les données de l'Etat civil, malgré les maladies, les épidémies et la dure existence qu'elles mènent, elles ont un taux de natalité bien supérieur à celui de leur mortalité. De 1905 à 1914, la période la plus récente que l'on puisse étudier, les années suivantes étant des années de guerre ou ayant été affectées par la guerre, la proportion des naissances a varié d'une année à l'autre de 25,1 pour 1.000 habitants à 29,7, celle des décès de 17,1 à 23,7. Régulièrement, les gains l'emportent de plusieurs milliers sur les pertes. L'année la plus favorable a été 1912 avec 58.147 naissances de plus que de décès, la plus défavorable fut 1909 avec un bénéfice de 25.949 enfants. Les races européennes se sont montrées non moins prolifiques ; elles le seraient même davantage que dans leur pays d'origine et on pourrait s'en étonner si on ne se rappelait la composition de ces colonies, formées d'hommes et de femmes jeunes. Selon M. de Peyerimhoff, s'appuyant, il est vrai, sur des périodes déjà anciennes, la natalité européenne serait de 43,4, supérieure par conséquent à celle des Musulmans : les Espagnols en auraient une de 56,7, les Italiens de 56,4 et les Français de 36,5. Ces chiffres nous paraissent excessifs pour la période actuelle, car il y a aujourd'hui dans ces groupes plus de vieillards et d'enfants qu'il y en avait autrefois et ces deux âges ne contribuent pas à l'accroissement de la race tandis qu'ils paient un lourd tribut à la mort... Rien de plus certain au demeurant que cette vitalité des familles européennes. Le problème de l'acclimatement des Français, si passionnément discuté naguère, ne se pose plus. Nos compatriotes font souche en Algérie et les familles y ont plus d'enfants que dans la métropole. La vérité nous oblige à reconnaître que leur développement n'est pas dû exclusivement à cet excédent des naissances sur

les décès ; le nombre des Européens grandit aussi par l'arrivée de nouveaux immigrants. Peut-être, depuis 1914, le mouvement s'est-il ralenti et c'est ce qui expliquerait que les gains des Européens n'ont pas été plus considérables que ceux constatés durant les périodes précédentes.

Quand il s'agit de la colonisation d'un pays, le capital humain vaut aussi bien par sa qualité que par sa quantité. Quelles sont donc les aptitudes des populations appelées à prendre part à cette œuvre de relèvement économique ? Ces éléments, en apparence disparates et opposés, s'associeront-ils pour mener à bien ce long travail et quelle peut être leur contribution ? Les Indigènes se divisent en Berbères, Arabes, Coulouglis, Maures et Nègres. Il nous paraît incontestable que le fonds berbère domine dans la composition des masses musulmanes algériennes ; de ce que l'idiome kabyle ou chaouïa recule devant la langue arabe et que les tribus berbères prétendent se rattacher à quelque famille maraboutique d'origine arabe, il ne s'ensuit pas que ces pieuses généalogies doivent être acceptées comme une vérité historique et que l'extinction d'une race soit le corollaire d'un affaiblissement linguistique. Or le berbère est sobre, endurant, travailleur, économe. Dans les montagnes où il s'est réfugié et d'où il a vu passer les hordes d'envahisseurs, il s'est ingénié à assurer sa misérable existence ; il s'est fait agriculteur, industriel, commerçant, pratiquant tous les métiers avec la même énergie et la même ténacité. Entre la terre et lui, il y a une si parfaite adaptation qu'ils semblent avoir été façonnés l'un pour l'autre et que le lien qui les unit ne doit pas être brisé ; il récolte le peu dont il a besoin, sème quelques céréales, des fèves, du bechna, bine et sarcle son jardin, soigne ses troupeaux, plante des arbres ou demande à la forêt et aux plantes sauvages le complément de la nourriture dont il se nourrit, lui et sa famille. D'autres Kabyles sont forgerons, serruriers, menuisiers ; ils bâtissent les maisons, taillent la pierre, sculptent le bois. D'autres

encore se livrent au commerce, se font colporteurs ; ils vont de village en village offrir aux convoitises féminines les objets de toilette et les foulards aux vives couleurs. Apre au gain et obligé d'ailleurs de compter pour pouvoir subsister, ce Kabyle quitte ses montagnes et se loue dans les fermes européennes comme moissonneur, vendangeur, manœuvre, terrassier ; il y travaille avec plus de continuité que chez lui et on se louerait complètement de ses services, s'il n'était de caractère parfois difficile et de mœurs frustes. Avec cela indépendant, jaloux, orgueilleux surtout vis-à-vis de ses compatriotes ; ses vendettas sont terribles. Quand il retourne dans ses montagnes, son pécule amassé, il aime à se laisser vivre, à demeurer oisif si bien que comme l'Espagnol il est travailleur infatigable au dehors et parfois buveur de soleil chez lui. Sa femme est associée à sa dure existence ; elle supporte sa part de fardeau ; la plupart des corvées lui incombent : aller tous les jours chercher du bois à la forêt, de l'eau à la fontaine, s'occuper du ménage et des enfants, biner et sarcler les jardins. Aussi n'est-elle pas recluse comme la femme arabe ; elle a plus de liberté dans ses manières, sort le visage découvert, mange avec son mari et ses enfants. Pourtant les kanoun kabyles l'ont durement traitée ; sa condition juridique est très inférieure ; elle dépend de son père qui peut la vendre. de son mari qui peut la répudier, de ses frères qui peuvent la châtier. Si elle a le droit de se mettre en insurrection légale contre son époux, celui-ci a le pouvoir de la condamner à un veuvage continu en plaçant sur sa tête une grosse somme d'argent.

Les coutumes berbères changent profondément suivant les massifs ; les tribus, n'ayant eu au cours des siècles que peu ou pas de relations entre elles, ont évolué dans des sens différents selon les influences du milieu physique qu'elles subissaient. Voici par exemple les Aurasiens ; ils sont incontestablement d'origine berbère et le Chaouïa qu'ils parlent n'est pas très différent du

Kabyle ; ils ont montré à travers les siècles un amour de l'indépendance et une force de résistance pour le moins égale à celle des habitants du Djudjura. Et pourtant ces montagnards de l'Aurès sont bien différents des Kabyles ; ils n'ont ni la même ardeur au travail, ni la même avidité de lucre ; leur conception de l'existence les tourne vers une vie facile de plaisirs et de fêtes ; constamment occupés à des intrigues et des aventures amoureuses, ils ne cherchent pas à quitter leurs montagnes ; on ne trouvera pas à Constantine ou dans les grandes villes algériennes des colonies d'Aurasiens comme on y rencontre des colonies de Kabyles. Pasteurs et agriculteurs à la fois, ils se déplacent suivant les saisons à la recherche des pâturages ou s'arrêtent dans les oasis, sont sédentaires et nomades, ajoutent les bénéfices des troupeaux aux produits des cultures.

Voici au contraire les Mozabites ; eux aussi sont des Berbères façonnés par le puritanisme religieux et par la brutalité saharienne. Convertis au kharedjisme, fondateurs d'un royaume à Tiaret, ils préférèrent s'exiler que se soumettre et abandonner leur foi religieuse ; ils gagnèrent le désert, relevèrent l'oasis d'Ouargla qui jamais ne fut si prospère que lorsqu'ils l'occupèrent, mais furent obligés une fois encore de s'enfuir sous les attaques répétées et furieuses des orthodoxes. Alors ils s'enfoncèrent dans la chebka du Mzab, une des régions les plus inhospitalières du désert ; son aridité devait les protéger contre les convoitises de leurs voisins. Là, ils bâtirent des cités, creusèrent des puits, créèrent des oasis et leur labeur fut si tenace et si puissant qu'ils parvinrent à fonder des établissements durables et prospères là où il n'y avait rien autrefois. Et il faut voir comment ils entretiennent aujourd'hui leurs splendides jardins, au prix de quel travail et par quel ingénieux système d'irrigation ! Entre le Mozabite et ses palmiers, il y a le même lien qu'entre le kabyle et la terre, lien indestructible et doux ; jeune, l'habitant du Mzab a vécu sous l'ombrelle de ces arbres ; vieux, il aspire à

achever ses jours à côté d'eux. Aussi bien a-t-il été obligé de les quitter pendant des années et des années ; une partie des Mozabites est forcée de s'expatrier ; trop à l'étroit dans ces oasis, les jeunes hommes vont dans les villes du Tell, ils s'y établissent comme épiciers, marchands de légumes et de denrées alimentaires, ils vendent aussi du bois, du charbon, des couffins, des vases, des étoffes. Les plus petits métiers ne les rebutent pas ; ils savent qu'avec leurs habitudes de sobriété dans leur existence, de ponctualité dans leur commerce, ils gagneront de l'argent. Tous ou à peu près réussissent. Quand le Mozabite a fait fortune, il se mue quelquefois en banquier et continue à vivre dans le Tell, ou il s'empresse de regagner le Mzab ; une partie des bénéfices qu'il a réalisés sera employée à agrandir ou à embellir ses jardins. Ce commerçant qui a passé une partie de son existence à amasser sou par sou une petite somme se montre prodigue ; l'argent du Tell fait vivre la palmeraie saharienne.

Et voici enfin le Touareg ; encore un Berbère, mais un Berbère nomade, qui ne s'immobilise pas dans une oasis comme le Mozabite, dont la fortune se compose de troupeaux et dont l'existence se passe à parcourir les immenses solitudes sahariennes. A peine si en automne il se rapproche des palmeraies pour en partager les dattes avec ses khammès, car lui, qui représente la force et souvent la violence, est le propriétaire des terres cultivées du désert. Plein de mépris pour les sédentaires qu'il considère comme des inférieurs et des esclaves, avide d'air et d'espace, libre de ses mouvements, il ne se plaît que dans cette vie errante. Travailler la terre est une condition servile ; paître les troupeaux est l'apanage de l'homme libre. Dans ce Sahara où la terre n'appartient à personne et où la notion de propriété est confuse et mal définie, la razzia était un moyen de vivre et de s'enrichir ; de là des habitudes invétérées de banditisme chez ces populations désertiques qui par ailleurs ne manquent pas de générosité et

de noblesse. L'influence sociale de la femme est aussi grande dans les familles et les tribus targui qu'elle était faible en Kabylie. Soit que l'évolution de ces populations se soit arrêtée à un stade bien primitif, soit que cette condition se prête mieux à l'existence en ces solitudes, le matriarcat s'est maintenu parmi les tentes de ces nomades. La femme reste l'idole de ces chevaliers du désert.

L'élément arabe s'est juxtaposé à cet élément kabyle sur certains points et s'est fondu avec lui sur d'autres. Le type est nettement différent. Grand, svelte, aux attaches fines, la figure ovale, les yeux noirs et brillants, le nez en bec d'aigle, il contraste avec la taille plus petite, l'aspect massif, la tête arrondie, les cheveux parfois blonds ou roux de son correligionnaire berbère, mais les deux races se sont mélangées et l'indigène actuel participe à la fois des deux types anthropologiques. On essaie quelquefois de les distinguer par l'habitat, les uns occupant les massifs montagneux, les autres les plaines et les plateaux, mais cette discrimination n'a rien d'absolu. On a dit encore que les premiers étaient de préférence agriculteurs et sédentaires, les autres pasteurs et nomades, mais cette assertion est partiellement fausse, car il y a eu dans l'Afrique du Nord des nomades bien avant l'arrivée des envahisseurs arabes et il existe encore des groupes de Berbères comme les Targui qui ne vivent que d'élevage. La langue n'est pas aussi un signe de la race. Ce n'est que par des caractères moraux, par les institutions et par les pratiques religieuses que ces peuples peuvent être séparés ; encore ce sont là des indices peu sûrs. Quoique les Kabyles se montrent souvent d'un fanatisme intolérant et violent, ils n'ont pas fait plier leurs institutions civiles et sociales aux règles immuables du Coran et, dans leurs croyances, il se mêle des traces d'anciennes superstitions ; les Arabes sont plus orthodoxes, plus attachés aux dogmes arrêtés de l'Islamisme. Leur caractère est moins ombrageux et, dans leurs relations avec les Européens, ils affectent

une courtoisie que signalent tous les administrateurs ; leurs manières sont empreintes d'un air de noblesse, surtout chez les grands chefs. Ils aiment les beaux habits, les parfums, tout ce qui peut les rehausser à leurs propres yeux et aux yeux des autres ; ils raffolent des honneurs. Leurs femmes ne sortent que voilées. Peut-être est-ce dans leurs aptitudes économiques qu'ils sont les plus reconnaissables. Accoutumés dans leur pays d'origine à subir sans révolte les dures nécessités de la nature et du climat de l'Arabie, convaincus de la toute-puissance d'Allah, ils attendent de la résignation aux lois implacables de la destinée le bonheur qu'ils n'osent espérer de l'effort humain. Leur agriculture est rudimentaire, leur élevage primitif. Le blé qu'ils jettent sur le sol et qu'ils recouvrent en grattant la surface, les bestiaux qu'ils conduisent dans les pâturages et qu'ils ne savent pas protéger contre les intempéries, ne leur assurent qu'une existence précaire mais dont ils se contentent. Leur règle est celle du moindre effort et leur parole le plus souvent répétée : « Dieu y pourvoira » ou « C'était écrit ». Pourtant, devant les résultats acquis par les Européens, leurs yeux se dessillent, leurs méthodes agricoles se modifient et l'effort leur paraît méritoire. *L'évolution de ce peuple commence.*

Elle a mis longtemps à se dessiner, car l'emprise du milieu et de la religion était séculaire. Le levain que représentent les Européens agit sur ces âmes simplistes. C'est du Nord, de la mer bienfaisante qu'est venu en Afrique aux différentes périodes de son histoire l'agent de transformation et de progrès, l'immigrant méditerranéen. Tour à tour, Carthaginois et Phéniciens, Grecs et Romains, en dernier lieu Français et autres Européens ont éveillé de leur torpeur ces peuplades de l'Atlas et les ont initiées à une vie plus intense. Depuis 1830, à la suite de nos armées, ont débarqué sur la rive africaine des Français, des Espagnols, des Italiens, des Anglo-Maltais, d'autres Européens encore appartenant aux différentes nationalités du pourtour de cette mer

et leur nombre s'accroît sans cesse puisqu'il atteint cette année 800.000 âmes. Le recensement les classe en Juifs, Etrangers et Français d'origine ou naturalisés.

Les Juifs sont 70.271 en 1911 (1). Le décret Crémieux les a naturalisés en bloc. Tout en s'assimilant très vite les idées européennes, ils gardent jalousement leur religion et leurs mœurs. Autrefois pressurés par les indigènes et réduits à une condition misérable, ils étaient cependant leurs intermédiaires obligés dans le négoce, des banquiers, des courtiers ; aujourd'hui, ils se sont créé une place importante dans le commerce intérieur et extérieur de la colonie. Habitants des villes où ils forment des noyaux compacts comme à Alger, Oran et Constantine, on les rencontre aussi dans les grands entrepôts de la lisière tellienne, là où s'échangent les produits du Nord et du Sud ; parfois aussi, ils vivent au milieu des tribus arabes. Presque tous sont vêtus à l'européenne et ce n'est que dans l'intérieur et notamment à Constantine et à Tlemcen qu'ils ont conservé leurs habits orientaux.

Les Etrangers sont venus surtout d'Espagne, d'Italie et de Malte. La colonie anglo-maltaise est fort ancienne ; elle est contemporaine des premières années de l'occupation ; à cette époque des mercantis suivaient les troupes et vivaient des petits bénéfices qu'ils prélevaient sur nos soldats en leur vendant des boissons, surtout de l'eau-de-vie et de menus objets ; d'autres ouvrirent des boutiques, d'autres enfin vendaient le lait de leurs chèvres. A ce négoce, la plupart ont dû de faire des fortunes ; certaines maisons de commerce maltaises fort honorablement connues ont sur les places d'Alger et de Constantine des situations enviées. Ces Anglo-Maltais formaient un groupe de 6.907 individus en 1911.

Les Italiens, établis dans les villes de l'Est et surtout dans les ports, étaient originaires des provinces méri-

(1) On n'a pas encore publié les chiffres détaillés du dénombrement de 1921.

dionales de la péninsule, de la Sicile, des Abruzzes, des Pouilles où sévissait une crise à la fois économique et sociale grave ; quelques-uns venaient du Piémont ; ils s'embauchaient sur les chantiers comme terrassiers ou dans les mines comme manœuvres. Le plus grand nombre vivaient de la pêche algérienne qu'ils connaissaient depuis longtemps pour avoir fréquenté les côtes de l'Afrique du Nord ; ils s'y fixèrent et ne tardèrent pas à écarter tous ceux qui pouvaient leur faire concurrence ; ils exercèrent ainsi un véritable monopole. Ces colonies de pêcheurs italiens, vivant dans des quartiers spéciaux, ont peu évolué ; leurs procédés de pêche sont routiniers et archaïques, avec cela dangereux pour le repeuplement des fonds. Quand la loi française imposa certaines conditions de nationalité pour avoir le droit de pêcher dans les eaux algériennes, ils n'hésitèrent pas à se faire naturaliser en masse à seule fin de continuer à exploiter les côtes algériennes. Si la situation des pêcheurs italiens ne se modifie que lentement, il n'en est pas de même des autres éléments de la colonie italienne ; quelques-uns ont fait fortune dans le commerce et les entreprises industrielles. Le département de Constantine étant le plus rapproché de l'Italie et entretenant avec elle des relations maritimes suivies, c'est là surtout que se sont établis les Italiens ; leur nombre décroît de l'Est à l'Ouest. Dans l'Algérie entière, on avait compté, en 1913, 6.795 Italiens non naturalisés.

Les Espagnols étaient à la même époque 135.150 ; inversement aux Italiens, ils se sont fixés de préférence en Oranie ; ils viennent de Valence, de Murcie, d'Alicante et de toutes les provinces espagnoles du Sud-Est, les plus proches de la côte oranaise ; à Oran et dans la banlieue de cette ville, ils constituent la majorité de la population européenne ; leurs rangs s'éclaircissent au centre bien qu'ils peuplent presque à eux seuls un des faubourgs d'Alger. Dans le département de Constantine, ils cèdent le pas aux Italiens. Ce sont en général de

pauvres gens quand ils débarquent ; aussi se livrent-ils à tous les métiers, sont ouvriers agricoles, défricheurs, charbonniers, maraîchers. A la ville, on les voit ouvrir de petites échoppes, vendre de l'épicerie, du charbon, des sandales, des arachides. Les jeunes filles travaillent comme cigarières ou s'engagent comme domestiques dans les familles, jusqu'au jour où, après de longues fiançailles, elles épousent leur novio. C'est une population très prolifique, dure à la fatigue, sobre, travailleuse. L'Algérie leur doit beaucoup et elle leur a profité encore plus. Il y a de nombreuses familles riches ; les propriétaires de Sidi-Bel-Abbès sont à la tête d'exploitations prospères ; les commerçants oranais ont gagné de grosses fortunes et les ouvriers agricoles ont pu s'acheter des lopins de terre. Aussi bien ces Espagnols étaient mieux en mesure que tout autre peuple de réussir en Afrique ; le climat ne les éprouvait pas, la terre était à peu près la même et les productions identiques. Ils avaient la pratique des cultures irriguées et touchaient de plus forts salaires que dans leur patrie d'origine ; de nos jours, la plupart d'entre eux, sans renier leur origine, se disent-ils Algériens ; les descendants des premières familles émigrées ne connaissent plus l'Espagne ; ils sont définitivement attachés à l'Algérie, leur patrie d'adoption. La guerre est passée par là qui a rendu ces liens encore plus étroits par la communauté de souvenirs avec les autres Algériens. Il en est même qui regrettent que la générosité de la France laisse si largement ouvertes les portes de la colonie aux nouveaux venus de la péninsule parce que ces derniers leur disputent le travail sur une terre qu'eux ont fécondée et enrichie.

A s'en tenir aux chiffres fournis par les statistiques officielles, les Espagnols éprouveraient depuis quelques années moins d'attirance pour l'Algérie ; leur groupe diminuerait, mais ce n'est là qu'une apparence. La loi de 1889 sur la naturalisation automatique des enfants d'étrangers, nés sur le sol algérien et ne répudiant pas

la nationalité française à leur majorité, verse chaque année dans la masse des Français des milliers de naturalisés et diminue d'autant le chiffre des étrangers. Aussi note-t-on depuis cette date une progression rapide et inespérée de l'élément français. En 1911, nos nationaux comptaient 562.931 unités, effectuant un gain de près de deux cent mille âmes depuis le dernier recensement de 1906. Cette entrée en masse des naturalisés dans la nationalité française et dans le corps électoral algérien, a pu susciter naguère des appréhensions ; elles semblent s'être en partie dissipées par les épreuves de la guerre. Il est d'ailleurs impossible maintenant de faire le départ entre les Français d'origine et les Français naturalisés, tant les mariages mixtes ont amené de croisements, tant l'assimilation par l'école, la caserne et les multiples relations quotidiennes ont effacé les différences ethniques, tant aussi, — on ne saurait trop le répéter, — les dures luttes poursuivies en commun ont amené un rapprochement profond. Or c'est cette masse commune de Français qui entraîne aujourd'hui la colonie tout entière vers une prospérité économique de plus en plus grande. La France a envoyé en Afrique ses chefs militaires et ses soldats qui ont conquis — au prix de quelles difficultés ! — la terre algérienne et dompté la résistance des populations indigènes ; elle y a appelé ses administrateurs qui, la paix revenue, ont assuré l'ordre et la tranquillité dans ce pays où régnaient autrefois l'insécurité et le désordre ; elle y a amené ses techniciens qui ont construit de grands travaux publics, assaini les marais, endigué les fleuves, tracé des routes, établi des chemins de fer, creusé des ports, bref, doté la colonie de tout l'outillage économique moderne ; elle y a appelé des colons, créé des villages à leur usage, distribué des terres, des semences, du bétail et des secours de toutes sortes. Enfin, et par dessus tout, elle a fait rayonner son génie civilisateur fait de bonté envers les indigènes, de justice et d'humanité à l'égard des étrangers, de sollicitude nationale pour ses compa-

triotes. Cette conquête morale de la Berbérie, aussi précieuse que la conquête militaire, est un sûr garant de l'avenir économique de l'Algérie.

Ouvrages à consulter :

CHANTRE et BERTHOLON. *Recherches anthropologiques dans la Berbérie Orientale.* Lyon, Rey, 1912-1913.

GSELL. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord,* Paris, Hachette, in-8°, 1913.

HANOTEAU et LETOURNEUX. *La Kabylie et les coutumes kabyles.* Paris, Challamel, 1872-73, 3 vol. in-8°.

Em. MASQUERAY. *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie.* Paris, Leroux, 1886, in-8°.

DOUTTÉ et GAUTIER. *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie.* Alger, Jourdan, 1913, in-4°

VILLOT. *Moeurs, coutumes et institutions des Indigènes de l'Algérie.* Alger, Jourdan, 1888, in-8°.

DUVEYRIER. *Les Touaregs du Nord.* Paris, Challamel, 1864, in-8°.

René BASSET. *Nedroma et les Traras.* Alger. Publications de l'Ecole des Lettres, 1891, in-8°.

DE LA MARTINIERE et LACROIX. *Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest Africain.* Gouvernement général de l'Algérie, 1894-1897, in-4°.

Victor DEMONTES. *Le Peuple Algérien.* Alger, Imprimerie Algérienne, 1906, in-8°.

RICOUX. *La Démographie figurée de l'Algérie.* Paris, Masson, in-8°.

Henri LORIN. *L'Evolution sociale des Espagnols en Oranie.* Paris, Musée Social, 1908, in-8°.

G. LOTH. *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie.* Paris, Colin, 1905, in-8°.

La Colonisation.

Si, au lieu de prendre le mot de colonisation dans son sens le plus large : pénétration intellectuelle et morale des indigènes, transformation matérielle du pays, évolution politique des autochtones, on lui fait signifier simplement le peuplement du pays, par des éléments nationaux la tâche de la France, quoique plus limitée, devait paraître singulièrement malaisée. Que d'obstacles ne se dressaient pas qui auraient pu décourager les plus fermes

initiatives ! Les uns tenaient à l'état de la Régence au moment de l'expédition, les autres à la répugnance des Français à s'expatrier. La patrie des corsaires barbaresques avait déjà une fâcheuse réputation dans la chrétienté européenne ; elle eut un plus mauvais renom encore quand on eut appris à la mieux connaître. Populations guerrières dont l'hostilité semblait irréductible, terre improductive, climat meurtrier, marais pestilentiels sur la côte, montagnes élevées dans l'intérieur, agriculture primitive, industrie inexistante, commerce sans valeur, tout dissuadait le gouvernement d'attirer sur cette Afrique du Nord nos nationaux. Eux-mêmes, les paysans comme les ouvriers, n'éprouvaient aucune attraction pour notre nouvelle possession ; quelques Français seulement à l'esprit aventureux s'étaient hasardés et avaient donné l'exemple, mais leurs entreprises agricoles mal dirigées et insuffisamment défendues furent détruites par le fer et le feu lors de la ruée des réguliers d'Abd el Kader dans la plaine de la Métidja en 1839. En dépit de ces insuccès et dans le but d'en prévenir le retour, les ministres de Louis-Philippe décidèrent l'occupation totale de la Régence et l'établissement aux frais de l'Etat de colons français. Le temps leur a donné raison et le succès a répondu à leurs efforts ; la colonisation officielle, commencée par Soult et par Bugeaud, fut continuée par leurs successeurs. Nul doute qu'elle n'ait contribué pour une large part à la consolidation de notre conquête et à la transformation graduelle de la colonie. Il y a donc intérêt à connaître les procédés qu'elle a employés et les vicissitudes par lesquelles elle est passée. Cette courte esquisse du passé jettera peut-être quelque lumière sur un des problèmes longtemps discutés et nous permettra de préciser les conditions dans lesquelles fonctionne aujourd'hui le service de la colonisation algérienne.

La colonisation officielle s'ébaucha sous le général Clauzel, puis sous le maréchal Valée, mais celui qui l'a à la fois généralisée sur tout le sol et érigée en système fut

le général Bugeaud. Rompant avec ses opinions antérieures, il affirma dans la déclaration qu'il adressa à la population d'Alger, dès son arrivée comme gouverneur, que « la guerre n'était pas le but, que la conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai colonisateur ardent, car j'attache moins ma gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France ». Il tint sa promesse. Sous son impulsion énergique et avec l'habile direction du comte Guyot, le régime de la colonisation étatiste s'organise ; l'Etat se fait entrepreneur de colonisation ; c'est lui qui délimite les régions à coloniser, fixe le périmètre des centres, allotit les terres, crée les villages, fait même construire à ses frais des maisons de colons, distribue des semences et des bêtes de travail, ouvre des routes, construit les édifices publics. C'est l'Etat aussi qui recrute les colons, leur alloue des frais de transport, les dirige sur les concessions, les encourage, les surveille. Le Sahel est peuplé le premier et bientôt Alger est entouré d'une triple ceinture de villages, chargés de le nourrir et de le protéger ; la Métidja, la terre promise des colons, ne fut peuplée que plus tard et les programmes qu'on élabora sous Bugeaud ne devaient être réalisés qu'avec mille difficultés ; car, dès cette époque, commence une lutte sourde contre ce développement de la colonisation française. A Oran, la banlieue immédiate fut seule abordée, soit que les opérations militaires contre Abd el Kader fussent le sujet de toutes les préoccupations, soit que l'on attendît l'exécution du projet du général Lamoricière. A Philippeville, deux villages furent fondés. La population française grandit rapidement ; de là date l'installation d'une petite démocratie rurale en Afrique d'origine française. Et pourtant bien des causes gênèrent l'expansion de cette colonisation : l'exiguité des concessions, leur caractère onéreux, du moins en principe, les conditions draconiennes auxquelles elles étaient accordées, le dénuement des premiers immigrants, la méconnaissance des agents climatériques,

l'absence d'une technique agricole, etc, et puis ce rêve des colonies militaires qui passionna le maréchal, qu'il poursuivit envers et contre tous et dont le mirage détourna ce grand réalisateur des méthodes plus sûres adoptées par le service de la colonisation. Après le départ de Bugeaud, les principes qu'il avait d'abord défendus puis à demi abandonnés reprirent de la faveur sous la République de 1848 et les villages, que les autorités militaires voulaient peupler de soldats, le furent avec des ouvriers parisiens. Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur les mobiles auxquels ont obéi les initiateurs de ces colonies agricoles, et quoique l'on ne puisse contester l'échec de quelques-unes d'entre elles, elles eurent au moins cet avantage de déverser sur les trois départements algériens un flot d'immigrants. La population française qui atteignait 15.497 âmes en 1840 monta à 65.497 personnes en 1851, gagnant ainsi 322 0/0 ; la population étrangère de son côté passa de 20.230 à 65.233.

En 1851 s'ouvre une nouvelle étape ; elle ne s'achèvera qu'en 1861. Par un phénomène assez curieux il se trouve, ainsi que le remarque M. de Peyerimhoff, dans son ouvrage magistral *Enquête sur les résultats de la Colonisation Algérienne de* 1871 *à* 1895, « que les grands courants qui se partagent l'histoire de la colonisation correspondent justement à des périodes décennales particulièrement propices au groupement ». Ajoutons que tous les dix ans le régime des concessions est modifié et que les changements apportés expliquent les résultats fort différents dans les recensements. Jusqu'en 1851, il n'avait été délivré que des concessions provisoires, grevées de multiples servitudes ; le décret de 1851 confère la propriété immédiate de l'immeuble concédé, à charge de l'accomplissement des conditions prescrites ; le concessionnaire pourra donc hypothéquer et transmettre à titre onéreux tout ou partie de ses terres, tandis qu'il ne le pouvait pas auparavant ; c'était là un gage de succès. Mais, en lui permettant

de s'adresser au crédit, l'Etat prétend s'exonérer de toute subvention et assistance au colon. Il réduit son rôle au minimum et n'a désormais en vue que la mise en valeur du sol. La politique française change de point de vue dans la direction de la colonisation. Le peuplement de la colonie par des nationaux était naguère son but ; désormais ce sera l'exploitation du sol, et peu lui importera qu'elle soit l'œuvre de petits ou de gros propriétaires, de compatriotes ou d'étrangers. A côté de villages français, il y aura des colonies composées exclusivement d'étrangers comme Fort-de-l'Eau peuplé par des Mahonnais, Sidi Khaled par des Allemands et des Espagnols, Aïn sidi Chérif par des Allemands. Il y aura des colonies pénitentiaires, affectées aux déportés de l'Empire : Bourkika, Bou Tlélis, Pont du Chélif. Il y aura de grandes concessions accordées à des Sociétés financières ou à des capitalistes : 20.000 hectares à la Société Genevoise dans les environs du Chélif, le territoire de l'oued Dekri à trois propriétaires constantinois, etc. Pourtant la population française continue à s'accroître ; elle passe de 65.497 à 103.322, tandis que la population étrangère ne s'élève que de 65.233 à 76.380.

La proportion sera renversée dans la période suivante de 1861 à 1871. Les gains nationaux ne seront que de 26.000 personnes environ, les gains étrangers approcheront de 40.000. Au régime des concessions, le décret du 25 juillet 1860 a substitué celui de la vente sous toutes ses formes : *vente à prix fixe, vente aux enchères, vente de gré à gré*. La première devient le procédé principal d'aliénation ; l'acheteur paie 1/3 comptant et il lui est loisible de prendre autant de lots qu'il le désire. La seconde est employée quand il s'agit de terres voisines des villes ; la troisième enfin en cas d'indivision, d'enclave, de présomption légale. Ainsi, plus d'autre condition pour posséder que le paiement ; le point de vue économique triomphe. Pourtant, de 1860 à 1864, par tradition et pour ne pas rompre brusquement avec le passé, on continue à accorder encore

des concessions gratuites ; 18.000 hectares furent vendus, 50.000 concédés et, sur ce dernier chiffre, 19.000 le furent aux indigènes. C'est que, sur les conseils répétés de son entourage militaire, l'Empereur se tournait de plus en plus vers les Arabes et s'éloignait des colons. Alors s'esquissa dans son esprit le projet d'un royaume arabe : « Je suis l'Empereur des Arabes comme l'Empereur des Français », et, comme maître de la France et de l'Algérie, c'est-à-dire de deux états groupés par une union personnelle, il prétend tracer en Afrique les frontières qui doivent séparer la colonisation française du territoire indigène ; plus de friction entre ces deux groupes, plus de heurt ; on obligera les colons s'étant aventurés loin dans l'intérieur à revenir près de la côte, à rentrer dans la zone de colonisation permise. Ce n'est pas là tout le rêve de l'Empereur ; il trace aux éléments français et indigène la part qui leur revient dans l'œuvre algérienne et il condamne toute colonisation officielle : « Aux Indigènes, l'élevage des chevaux et du bétail, les cultures naturelles du sol ; à l'activité et à l'intelligence européennes, l'exploitation des forêts et des mines, les desséchements, les irrigations, l'introduction des cultures perfectionnées, l'importation de ces industries qui précèdent ou accompagnent toujours les progrès de l'agriculture. Au gouvernement local... le devoir de supprimer les réglementations inutiles, de laisser aux transactions la plus entière liberté, en favorisant les grandes associations de capitaux européens et en évitant désormais de se *faire entrepreneur d'émigration et de colonisation*, comme de soutenir péniblement des individus sans ressources, attirés par des concessions gratuites ». La politique impériale sera toute de sollicitude agissante envers les Arabes, de bienveillance pour les Sociétés Financières et les colonies étrangères, d'indifférence ou d'hostilité marquée pour les colons français. Aux Arabes, le senatus-consulte du 22 avril 1863 reconnaît la propriété des territoires dont les tribus avaient la jouissance permanente et traditionnelle.

Aux Sociétés Financières, il remet les réserves domaniales qui devaient servir à l'extension de la colonisation ; à la Société de l'Habra et de la Macta 24.000 hectares des meilleures terres de la plaine du Sig et de l'Habra, à charge, il est vrai, de construire le barrage de Perrégaux lequel devait donner une forte plus-value à cette concession ; à la Société Générale Algérienne, 100.000 hectares dans le département de Constantine, à charge d'avancer à l'Etat 100 millions pour des travaux publics ; à une trentaine de bénéficiaires, 160.000 hectares de forêts comprenant tous les massifs de chênes-liège facilement accessibles. Et pendant ce temps les concessions gratuites étaient suspendues pour les Français ; l'Etat ne créait plus de centre, ou, s'il se décidait à en fonder un, c'était pour recevoir, avec quelques colons algériens, des familles Tyroliennes, comme à Ben-Hini, aujourd'hui Palestro; de petits fermiers ou des pêcheurs irlandais comme à Takouch, actuellement Herbillon; des colons espagnols, comme à Aïn Madher. Pendant cette période, de grands travaux publics furent entrepris : barrages-réservoirs et barrages de dérivation, chemins de fer, routes, ports et, sous la poussée économique, la population augmente, mais cet accroissement se fait au bénéfice des étrangers que l'appât de salaires assurés attire en Afrique.

Les douloureuses épreuves de la guerre franco-allemande dissipèrent cette utopie impériale et éveillèrent dans l'esprit français d'autres préoccupations : « Il semble, dit M. de Peyerimhoff, que le pays meurtri se reploie sur lui-même. Du deuil des provinces perdues, est né le rêve d'en reconstituer de plus vastes et aussi françaises. L'esprit public, jusqu'ici préoccupé surtout de la mise en valeur du sol, *prend plus clairement conscience de l'avenir de la race qui doit garder ici le dépôt de ses destinées*. La colonisation ne sera plus cosmopolite ; elle ne fera appel qu'aux Français : Français d'hier et Français d'aujourd'hui, Français de la métropole et Français de l'Algérie ; elle se donnera pour but principal

d'en accroître le nombre et d'en rendre définitive l'installation ». Le geste si spontané de l'Assemblée nationale, disposant de 100.000 hectares des meilleures terres algériennes en faveur des Alsaciens et des Lorrains qui voudraient, en gardant la nationalité française, demeurer sur le sol français, a en lui-même sa haute valeur morale et il a entraîné des effets particuliers à ces immigrants ; dans les quatre années 1871, 1872, 1873 et 1874, les plus actives du peuplement alsacien-lorrain, cette colonisation entre pour un peu plus de 50 0/0 dans le total des concessionnaires (1.080 sur 2.079) ; elle diminua rapidement à partir de cette date. Comme l'Etat avait désappris l'art d'assister les colons au moment de leur installation, il laissa à des commissions parlementaires et privées le soin de prêter aide pécuniaire et protection morale aux nouveaux venus. Ce geste de l'Assemblée nationale eut d'autres conséquences plus générales ; on revint par des décrets successifs sur les modes d'aliénation des terres : le décret du 16 octobre 1871 instaure le régime du bail de neuf ans avec loyer nominal de 1 franc par an et promesse de vente, impose l'obligation de la résidence et affirme le droit de propriété du locataire à tout ce qu'il peut ajouter de valeur au sol ; le décret du 10 octobre 1872 institue le crédit par hypothèque ; le décret du 15 juillet 1878, tout en maintenant le système du bail, réduit à cinq années la durée de la résidence obligatoire, exige la possession de ressources suffisantes pour vivre pendant un an, proportionne l'étendue de la concession à la composition de la famille, prononce l'accession pour services exceptionnels des naturalisés et des indigènes à ce régime de faveur ; enfin le décret du 30 septembre 1878 organise le système de la concession sous condition suspensive ; c'est le plus important de tous par sa durée, puisqu'il persistera pendant vingt-six ans ; le retour aux pratiques anciennes y est à la fois plus franc et plus complet. Voici ses dispositions essentielles : la concession sera gratuite et en même temps attributive de propriété

mais sous conditions suspensives dont les plus importantes sont : 1° n'être ni avoir été locataire, concessionnaire ou adjudicataire de terres de colonisation ; 2° justifier de ressources suffisantes (150 francs par hectare s'il s'agit d'un lot de ferme) ; 3° obligation de la résidence personnelle pendant cinq ans ; 4° possibilité de la délivrance du titre définitif au bout de trois ans après accomplissement de toutes les obligations ; 5° possibilité pour le concessionnaire de céder son lot au bout d'un an seulement à quiconque remplit les conditions pour recevoir une concession ; 6° limitation de l'étendue à 40 hectares ; 7° attribution des concessions dans la proportion de 2/3 aux immigrants métropolitains et de 1/3 aux Algériens. Cette dernière condition, sans être imposée ouvertement par le décret, devint la règle tacite à partir de cette époque. Au cours de cette période, la population française passa de 129.998 unités à 195.418 ; la population étrangère de 115.516 à 181.354.

En possession d'un instrument souple comme celui qu'avait forgé le décret de 1878, l'administration algérienne ébaucha de vastes projets et, pour les réaliser, le Gouverneur Tirman demanda à la Chambre le vote de 50 millions dont les intérêts seraient couverts par la somme de 2.570.000 francs qu'on affectait annuellement aux travaux de colonisation et aux achats de terre. Or, à la suite d'une ardente campagne de presse, au cours de laquelle les propositions du Gouverneur furent combattues par les philanthropes, dénonçant comme spoliatrice l'expropriation des indigènes, et par les doctrinaires, adversaires de la colonisation officielle, l'emprunt de 50 millions fut repoussé par les Députés. Ce rejet paralysa l'administration algérienne et devait l'amener peu à peu, faute de ressources suffisantes, à renoncer à la concession gratuite et à la remplacer par la vente aux enchères des terres de colonisation. De 1881 à 1891, les Français auraient passé de 195.418 à 267.672 unités ; les étrangers de 181.354 à 238.169 ;

toutefois ces chiffres ne permettent plus de mesurer l'accroissement réel des deux groupes, attendu que la loi de 1889 sur la naturalisation est intervenue et a fait grossir le premier et fléchir le second.

La lutte entre partisans et adversaires de la colonisation officielle se poursuivit pendant les dix années qui suivirent de 1891 à 1901. C'est l'époque des grands rapports parlementaires : rapport de Burdeau en 1892, rapport de Jonnart en 1893, rapport de Labiche en 1896. Tous scrutent le passé, relèvent les fautes commises et préconisent quelques réformes ; le premier reconnaît que « le but essentiel de notre établissement en Algérie, c'est d'y créer, avec le concours d'émigrants européens assimilables, une race de Français qui puisse civiliser et rapprocher de nous les indigènes » ; il justifie ainsi les efforts de la colonisation officielle, mais reproche à l'administration algérienne son inertie en matière de publicité, la part excessive faite à l'élément local et condamne la concession gratuite sous prétexte — l'argument, fondé sur des statistiques fausses, n'a pas de valeur, — qu'il n'existe pas de rapport entre l'accroissement du peuplement français agricole et l'activité de la colonisation officielle. Le second insiste lui aussi sur l'insuffisance de la publicité et note que la vente peut devenir un excellent procédé de colonisation si on impose comme clause à l'acheteur l'obligation de la résidence obligatoire. Le troisième enfin s'efforce de reviser le procès que l'on intente à la concession gratuite et montre qu'elle est justifiée dans un certain nombre de cas comme instrument de pénétration et surtout de peuplement ; toutefois il reconnaît au sujet des ventes qu'il serait possible d'en obtenir des résultats plus satisfaisants « soit en restreignant au cas de la résidence personnelle, la réduction de prix accordée à l'acheteur diligent, soit en lui imposant, à défaut de résidence, l'obligation d'avoir pendant cinq ans au moins un fermier européen ». Tandis que, entre parlementaires, se prolongeait ce débat, les autorités algé-

riennes, faute de crédits et de disponibilités en terres domaniales, peut-être aussi parce qu'elles faisaient la part trop large aux améliorations des anciens centres, ne faisaient preuve que d'une activité restreinte ; pour répondre au reproche du défaut de publicité, elles créaient à Paris, *un Office de Renseignements généraux et des Expositions* ; elles utilisaient la main-d'œuvre pénitentiaire dans les centres de Levacher et de Lacroix ; elles tentaient une fois encore d'implanter sur les côtes algériennes une population de pêcheurs français : à Jean Bart des Catalans, à Surcouf des Provençaux, à La Pérouse des Corses, mais ces tentatives échouaient. Avec les modestes ressources que parcimonieusement lui octroyait l'administration européenne sous le régime des rattachements, l'Algérie continuait cependant à créer ou agrandir des villages, à les peupler de concessionnaires et les gains de la population se maintenaient. Les Français marquaient une avance considérable de 267.672 à 364.257, les étrangers une autre très faible de 233.169 à 245.853. Les effets des lois de naturalisation se faisaient de plus en plus sentir.

Ils seront plus sensibles encore de 1901 à 1911 ; la population française, en y comprenant les naturalisés, fait un nouveau bond en avant de 364.257 à 562.931 ; la population étrangère commence pour la première fois à diminuer et tombe de 245.853 à 189.112. Tandis que le premier groupe bénéficie des apports de l'immigration, des excédents des naissances sur les décès et des naturalisations, le second ne s'alimente plus qu'à l'une de ces sources, l'immigration. De plus la poussée économique s'accentue et un regain d'activité s'est manifesté dans l'œuvre de la colonisation. Cet essor nouveau, la colonie le doit à trois causes principales : ce fut d'abord le vote de la loi du 19 décembre 1900, accordant à l'Algérie l'autonomie financière ; la colonie put désormais disposer des ressources de son budget et en consacrer une partie à doter plus généreusement ses services de colonisation. Ce fut ensuite l'émission d'em-

prunts en 1902 et en 1907 ; sur le premier qui s'éleva à 50 millions, 12.320.465 leur furent affectés ; sur le second de 175 millions, 13.700.545 francs. Enfin le décret du 13 septembre 1904 vint apporter une réglementation nouvelle au régime des aliénations de terre. Elaboré par M. Cambon, remanié par son auteur, revu plus tard par MM. Laferrière et Révoil, il n'aboutit qu'avec M. Jonnart. Plus complet que ceux qu'il remplaçait, il laisse au Gouverneur général le choix entre les procédés utiles d'aliénation : il maintient la concession gratuite avec élargissement du crédit, interdit la location aux indigènes et porte à dix ans l'obligation de résidence. Afin d'assurer au colon nouveau un crédit important, l'Etat spécifie qu'il ne se prévaudra pas de son action résolutoire, vis-à-vis des créanciers hypothécaires qui auraient prêté pour des travaux de construction ou des améliorations utiles ou permanentes. D'autre part ce décret rétablit la vente à bureau ouvert mais sauvegarde les intérêts du peuplement, en favorisant par des remises l'acheteur français diligent qui exploite lui-même, et en l'obligeant en tous cas à se faire remplacer par une famille de même origine. Enfin, toujours dans ce même but, il étend aux propriétés vendues la proportion de 2/3 pour les immigrants et de 1/3 pour les Algériens. Depuis que ces dispositions ont été mises en vigueur, de nombreuses ventes ont été organisées ; leur programme a reçu la plus large publicité et les lots ont été disputés, d'autant que les terres offertes notamment dans la région des Hauts Plateaux de Constantine étaient réputées pour leur production en céréales et que la faveur était revenue à la culture du blé. La colonie a récupéré tout ou partie des dépenses d'achat, de lotissement et de publicité qu'elle avait engagées.

Ce régime était en pleine application en 1911. Jusqu'à 1914 il permit de créer ou d'agrandir 73 villages, de constituer 430 groupes agricoles et d'aliéner 40.912 hectares. Survint la guerre et ce fut l'arrêt brutal et com-

plet durant cinq années. L'œuvre a été repris en 1919 mais parut se heurter à des difficultés nouvelles que l'on estima d'abord presque insurmontables, surtout en ce qui concernait les concessions gratuites. Des trois opérations successives par lesquelles passe l'établissement d'un village — formation du périmètre, aménagement du centre et son peuplement, — la première devenait impossible, étant donné la pénurie de terres domaniales, la répugnance des indigènes à se dessaisir de leurs propriétés, et l'impossibilité où l'on était de les exproprier ; la seconde ne l'était pas moins, vu la hausse formidable des prix de la main-d'œuvre et des matériaux de construction ; la troisième restait malaisée à cause du petit nombre d'immigrants et des frais de transport. En 1920 la situation paraît devenue plus favorable ; les détenteurs indigènes se sont montrés plus conciliants, la main-d'œuvre est moins chère et les immigrants sont plus tentés de s'établir en Algérie.

De cet historique, il ressort que, malgré des débuts pénibles et les fluctuations de notre politique, malgré les variations incessantes qu'a subies tous les dix ans le régime des concessions ou des aliénations de terre, la colonisation algérienne a progressé. Veut-on juger son œuvre, non pas sur des principes toujours plus ou moins discutables, mais sur des résultats tangibles, il nous semble qu'elle a apporté à l'Algérie de précieux avantages : la création de centres, la mobilisation des terres, l'établissement d'une démocratie rurale française.

Elle a fondé des centres là où il n'existait que gourbis temporaires et tentes de nomades, que marchés passagers et lieux de pèlerinage : « Le village, la ville, voilà les pas sans retour, dit M. Aynard, que la France marque en avant sur le sol africain : groupement d'intérêts français, d'entreprises, d'administrations publiques et privées, le centre algérien est un microcosme de l'Europe qui peut prêter à toutes les ironies, mais que l'observateur réfléchi ne sera pas plus tenté de juger sévèrement qu'il ne songerait à reprocher aux cellules

du corps leur organisation rudimentaire ». Or cet élément essentiel de stabilité et de progrès social qu'est l'agglomération rurale, qui pouvait vraiment assumer la tâche de l'implanter en Afrique sinon l'administration? Elle s'en est chargée et a réussi.

Elle a mobilisé une masse considérable de terres avec titre officiel et plan de lotissement. Or, pour qui n'ignore pas l'état dans lequel les Français ont trouvé la propriété en Algérie, pour qui connaît aussi l'indivision actuelle, il serait injuste de méconnaître le service rendu à l'économie rurale algérienne. Résultat insuffisant, dira-t-on, puisqu'on a laissé la majeure partie des terres dans l'anarchie juridique ; mais veut-on incriminer par là la législation musulmane ou accuser le gouvernement de n'avoir pas tranché dans le vif ?

Elle a établi, de ce côté de la Méditerranée, une démocratie rurale et en partie française à laquelle on a prêté bien des défauts et dont on a voulu ignorer les qualités. Quelque légende que l'on ait fait courir sur son intempérance, son oisiveté, son désir de s'approprier les biens des indigènes, ses habitudes de quémander à l'Etat aides et subsides, ses violences en politique, les traits de ce portrait étaient trop poussés au noir pour que l'on n'y vît pas une caricature. En réalité on retrouve le plus souvent chez ce colon algérien les mêmes vertus que chez le paysan français : l'indomptable énergie de l'homme de la terre, la continuité de l'effort, la patience, l'endurance et, ce que l'on rencontre moins souvent dans nos campagnes métropolitaines, le goût du risque et la hardiesse de l'initiative.

Ouvrages à consulter :

PEYERIMHOFF (de). *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1895. Alger, Torrent, in-4°, 1906, 2 vol.

LA CHAPELLE. *La Colonisation en Algérie.* Alger, 1890, in-8°.

CAZENAVE. *La Colonisation de l'Algérie.* Alger, Giralt, 1900, in-8°.

Baudicour (de). *La Colonisation de l'Algérie : ses éléments.* Paris, 1856, in-8°.

Baudicour (de). *Histoire de la Colonisation de l'Algérie.* Paris, 1860, in-8°.

Piquet (Victor). *La Colonisation Française dans l'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie, Maroc.* Paris, Colin, 1912, in-8°.

Demontes (Victor). *La Colonisation Militaire sous Bugeaud.* Alger, Imprimerie Algérienne, 1918, in-8°.

Demontes (Victor). *Les Préventions du Général Berthezène contre la Colonisation de l'Algérie.* Alger, Imp. Alg. 1918, in-8°.

Leroy-Beaulieu (Paul). *L'Algérie et la Tunisie* (2e édition). Paris, Guillaumat, 1897, in-8°.

Notions d'organisation administrative

La bonne administration d'un pays contribue à assurer son essor économique. Sans ordre social, sans tranquillité publique et sans sécurité, les intérêts de la collectivité et des individus sont gravement menacés. Ce qu'il faut avant toute chose, c'est que les rouages administratifs s'adaptent exactement aux besoins locaux et aux mœurs des populations. Or ces besoins changent au fur et à mesure que l'Algérie s'ouvre à la vie européenne. Surtout, il convient de tenir compte des nombreux éléments ethniques qui sont mêlés ou juxtaposés sur son territoire ; là est la cause des remaniements successifs que l'on constate dans les institutions politiques algériennes. Nous n'avons nullement la prétention de les énumérer ici ; il nous suffit de les signaler pour expliquer l'organisation actuelle. Nous nous bornerons d'ailleurs à donner les notions les plus générales sur l'administration algérienne.

L'Algérie a à sa tête un Gouverneur Général, investi par les décrets du 31 décembre 1896 et du 23 août 1898 de prérogatives particulières et de pouvoirs assez étendus. Il représente le Gouvernement de la République, reçoit certains honneurs militaires et civils, a un droit de préséance sur tous les fonctionnaires. Ses pouvoirs sont de deux sortes, gouvernementaux et administra-

tifs. Par les premiers, il a dans quelques cas, assez rares aujourd'hui, un pouvoir discrétionnaire comme celui de déclarer l'état de siège ; il exerce certains droits de Haute Police à l'égard des étrangers et des indigènes; il correspond directement avec les représentants de la France au Maroc, en Tunisie et en Tripolitaine, de façon à assurer l'unité de notre politique musulmane et être tenu immédiatement au courant des agissements des fauteurs de troubles dans les pays voisins. D'autre part, il est le chef de l'administration algérienne.

Pourtant quelques services, sans lui échapper, restent rattachés à la métropole, tels que ceux de la Justice non musulmane et de l'Instruction Publique non musulmane ; il en est de même pour les services militaires qui relèvent directement du Ministre de la Guerre ; toutefois le Gouverneur peut prendre des décisions militaires non seulement pour la sécurité du pays, mais encore pour la police des frontières et l'organisation des Territoires de commandement ; il charge les commandants de les exécuter. En outre les généraux de division des trois départements dépendent du Gouverneur quand, à titre d'administrateurs, ils administrent les Territoires de commandement. Tous les autres services sont sous sa direction. Enfin, par sa situation spéciale en Afrique, il joint quelques attributions locales relatives au budget spécial, au code de l'indigénat et aux enquêtes partielles pour la constitution de la propriété privée. La tendance actuelle est d'augmenter les pouvoirs de ce Gouverneur afin de donner à l'administration algérienne l'unité de direction qui lui manquait.

Il est assisté par le Secrétaire Général du Gouvernement Général qui a pour mission de diriger les Bureaux et de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement. Ce haut fonctionnaire a sous ses ordres une série de Bureaux divisés en Directions : Intérieur, Affaires indigènes, Travaux Publics, Agriculture, Commerce et Colonisation, Services Financiers. Un Conseil de Gouvernement, composé des Directeurs chefs de service et

de conseillers rapporteurs, est chargé de donner des avis au Gouverneur ; sans être obligatoires, ces avis doivent être provoqués dans certains cas spécifiés par la loi.

A côté de cette administration centrale, deux Assemblées délibérantes représentent les populations françaises et indigènes. L'une, de date déjà ancienne (sa création remonte à 1860), le *Conseil Supérieur*, comprenait à l'origine une majorité de fonctionnaires et six délégués des Conseils Généraux. Les décrets du 23 août 1898 ont augmenté le nombre des élus : 16 membres des Délégations Financières et 15 des Conseils généraux sont entrés dans cette Assemblée. Aujourd'hui il comprend 60 membres dont 31 d'origine élective. D'autres modifications ont été apportées depuis 1905 ; elles n'ont pas changé sensiblement sa composition. Il tient une session ordinaire par an après celle des Délégations. Simple Assemblée consultative d'abord, il a reçu à partir de 1900 des pouvoirs de décision en matière financière et budgétaire ; c'est ainsi que tout vote d'un emprunt ou d'une concession de chemin de fer par les Délégations Financières doit être confirmé par le Conseil Supérieur et que les crédits budgétaires et l'équilibre financier sont discutés et adoptés par lui sans qu'il puisse prendre l'initiative d'une dépense nouvelle et d'un relèvement de ces crédits.

Les *Délégations Financières* représentent mieux la population ; elles sont élues, elles, suivant un régime électoral particulier. Les électeurs ont été groupés, non pas d'une manière numérique, mais à raison de la communauté des intérêts sociaux. L'Assemblée elle-même a été divisée en trois sections : Colons, Non-Colons, Indigènes, de telle sorte que les Délégations ne sont ni une Assemblée unique, ni une Assemblée représentative du corps électoral tout entier. Les conditions particulières d'électorat sont les suivantes : 1° avoir 25 ans ; 2° avoir sa résidence sur le sol algérien depuis trois ans au moins ; 3° posséder la nationalité française depuis douze ans. Ces dispositions ont écarté une partie des naturalisés

et réduit le corps électoral d'un tiers environ. La délégation musulmane a, elle aussi, un corps électoral particulier et même cet électorat varie suivant les différentes catégories de membres dont se compose cette délégation ; il y a 9 délégués des Territoires civils élus à raison de 3 par département, 6 délégués des Territoires de commandement choisis par le Gouverneur Général et 6 délégués Kabyles élus. Le mandat est de six ans et le renouvellement se fait par moitié tous les trois ans. Les Délégations financières discutent et votent le Budget spécial algérien ; elles peuvent être consultées par le Gouvernement sur toutes les questions économiques ou financières qui se présentent. Leur mode de travail a été souvent critiqué ; elles délibèrent d'abord séparément sur les questions portées à leur ordre du jour, puis se réunissent en séances plénières pour le vote définitif. Tout récemment, ces séances plénières sont devenues publiques.

Par son administration centrale et par ses Assemblées, — malgré les analogies évidentes de ces dernières avec celles de la métropole, — l'Algérie se rapproche d'une colonie ; par son administration départementale, elle semble faire partie intégrante de la métropole, n'en être, comme on l'a dit, que le prolongement par delà la mer. Elle a en effet ses Préfets, ses Conseils généraux, ses Sous-Préfets, et depuis longtemps, puisque la division de l'Algérie en départements remonte à 1848. Les Préfets sont nommés comme en France par le gouvernement métropolitain et placés en principe sous le même régime que ceux de France : attributions identiques, sauf qu'ils ne nomment ni ne révoquent les instituteurs ; ce droit est réservé au Recteur. Ils dépendent du Gouverneur leur chef hiérarchique. Depuis 1901, dans chaque Préfecture algérienne, il y a deux Secrétaires généraux, l'un pour l'Administration, l'autre pour les Affaires indigènes et la police. Depuis cette époque aussi, les sous-préfets dont la situation était autrefois exactement semblable à celle de leurs collègues de la métropole, ont

reçu pour mission effective de contrôler les autorités locales de l'arrondissement et de se déplacer souvent dans ce but. Préfets et sous-préfets n'administrent que le territoire civil du département. Le territoire militaire est dirigé par le Général de Division qui, en cette qualité, entre au Conseil Général, fait partie du Conseil Supérieur et est placé sous l'autorité du Gouverneur. En fait d'ailleurs, par suite de l'extension des territoires civils aux dépens des territoires militaires, il n'y a plus de circonscription militaire dans les départements d'Alger et de Constantine. Seule l'Oranie en possède une sur la frontière marocaine.

Les départements algériens auraient dû avoir leurs Conseils Généraux depuis qu'ils ont des Préfets, et c'était bien l'intention des réformateurs de 1848 de leur en donner un ; ils ne purent être constitués alors, tant l'assimilation était prématurée. Le décret du 23 septembre 1875 étendit à la colonie les effets de la loi métropolitaine du 10 août 1871 qui avait réorganisé les Conseils généraux ; il se contenta en général d'appliquer les prescriptions de cette loi à l'Algérie, tout en prévoyant certaines dérogations nécessaires ; elles concernent surtout la représentation des Indigènes. Les conseillers généraux musulmans, au nombre de six par département, étaient désignés par le Gouverneur ; contre ce choix, Français et Indigènes protestaient ; les premiers reprochaient à ce système de donner à des membres nommés les mêmes pouvoirs qu'à des élus, les Indigènes d'introduire dans le Conseil Général des représentants non de la population mais de l'Administration. Un nouveau décret en 1908 décida que les assesseurs musulmans seraient élus au nombre de 6 par département.

Assez éloignée de la métropole par son administration centrale, très voisine d'elle par son administration départementale, l'Algérie a calqué son administration communale sur celle de la France en important de ce côté de la Méditerranée la *commune de plein exercice*, mais la différence des milieux et des populations l'a

obligée à briser ce moule trop rigide dans les communes mixtes et les communes indigènes. De là trois formes de communes : la *commune de plein exercice* comprend tantôt un seul centre où vivent côte à côte les Européens et les Indigènes, tantôt un centre chef-lieu autour duquel se groupent des annexes et des douars indigènes ; aussi a-t-elle une étendue sensiblement plus vaste que la commune française. Son organisation est la même : rien que des autorités électives : maire, adjoint, Conseil municipal. La France a tenu à honneur de faire bénéficier les Algériens des libertés municipales que ses nationaux possédaient chez elle ; toutefois, en appelant les Indigènes à participer à la gestion des affaires municipales, devait-elle sauvegarder le principe de notre souveraineté ; elle a maintenu à l'élément français la supériorité dans cette Assemblée municipale. Le nombre des conseillers municipaux indigènes ne dut pas dépasser le quart de celui des conseillers européens et on refusa à ces représentants des populations indigènes le droit de prendre part à l'élection des maires et des adjoints ainsi que celui de désigner les délégués sénatoriaux, à moins toutefois qu'ils ne fussent déjà naturalisés français. Des réformes profondes, toutes récentes (1), ont modifié cette situation dont se plaignaient les indigènes ; le corps électoral musulman a été élargi, le nombre des conseillers porté au tiers et on leur a accordé le droit de participer à l'élection des municipalités.—La *commune mixte*, beaucoup plus vaste (sa superficie moyenne égale celle d'un arrondissement français), est généralement située à l'intérieur et sa population ne comprend qu'une faible minorité d'Européens. Les Indigènes atteignent quelquefois 100.000 âmes. Il était difficile de ne pas faire intervenir le pouvoir central dans l'administration de ces vastes circonscriptions et de ces foules humaines. Aussi plaça-t-on à la tête des communes mixtes des fonctionnaires d'ordre administratif que l'on appelle

(1) Loi du 4 février 1919.

les Administrateurs ; nommés par le Gouverneur Général, ils y remplissent d'abord les fonctions de maires soit pour la gestion municipale, soit pour la police, puis ils représentent la commune, enfin on leur a attribué des fonctions judiciaires spéciales, notamment en ce qui concerne la surveillance des Indigènes et l'application des peines de l'indigénat. A côté d'eux, siège la Commission administrative composée d'un nombre variable de membres français et de membres indigènes que fixe l'arrêté de création de la commune. Parmi les membres français quelques-uns ont un caractère propre ; ce sont les adjoints spéciaux français, élus par leurs concitoyens ou désignés par le Préfet pour tenir les registres de l'Etat civil dans les différentes sections de la commune ; quant aux membres indigènes, le Préfet les désigne et, à titre d'adjoints indigènes, ils ont des fonctions équivalentes à celles de leurs collègues français, administrent les douars érigés en sections de commune et président la djemaâ. La Commission municipale vote le budget proposé par l'administrateur ; il sera approuvé par le Préfet.

Enfin les *communes indigènes* sont en plein territoire militaire du Sud et administrées par le commandant du cercle et par une Commission municipale, ne contenant pas de membres français et formée exclusivement de fonctionnaires militaires et de notables indigènes. Les douars y ont conservé une certaine autonomie. Au demeurant, la loi du 24 décembre 1902 a créé, sous le nom de Territoires du Sud, un groupement spécial composé en majeure partie des Territoires de commandement ; il a eu, depuis le 1er janvier 1903, un budget autonome. En séparant ces terres sahariennes, habitées par des tribus nomades et par les sédentaires des oasis, en les groupant en entité administrative distincte, on a prétendu réduire à leur strict minimum les dépenses et renforcer l'autorité française.

« L'Algérie, écrivait en 1893 M. Jonnart, n'est pas une colonie dans le sens habituel du mot, non plus qu'une

simple agrégation de départements français. Le régime qui lui convient n'est pasl'assimilation, et ce n'est pas l'autonomie. » — « L'Algérie, disait à son tour M. Wahl, est une colonie de caractère mixte : colonie de domination créée par la conquête, colonie de peuplement pénétrée et mise en valeur par une immigration en partie étrangère. » Ainsi s'explique et se justifie le régime administratif particulier que de tâtonnements en tâtonnements on lui a accordé.

Faut-il rappeler en terminant cette ébauche de l'organisation administrative de la colonie comment fonctionnent la justice, quels sont les divers enseignements et de quels éléments se compose l'armée ? Le principe dont on s'est inspiré dans l'organisation de la justice a été d'assurer aux Européens le bénéfice du droit commun français et de soumettre les Indigènes à des juridictions spéciales, appropriées à leurs mœurs.

Pour les Européens, il y a des justices de paix, des tribunaux de première instance, une Cour d'appel, des cours d'assises. Pour les Indigènes, il existe des cadis, des tribunaux répressifs, des cours criminelles.

L'Algérie forme une Académie, dont le siège est à Alger ; elle possède, comme la France, les trois ordres d'enseignement : supérieur, secondaire et primaire ; l'enseignement supérieur est donné à l'Université d'Alger ; l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges (lycées d'Alger, d'Oran et de Constantine pour les garçons ; lycées de jeunes filles dans les mêmes villes ; plusieurs collèges); l'enseignement primaire dans les écoles publiques privées (population des écoles primaires élémentaires en 1920 : 108.330).

L'instruction publique des Indigènes comprend des Médersas pour l'enseignement supérieur musulman et des écoles primaires.

Enfin la colonie forme au point de vue militaire le 19e Corps d'armée dont le siège est à Alger. Les

troupes d'infanterie sont composées de zouaves, de tirailleurs indigènes, de soldats appartenant à la Légion Etrangère, aux bataillons d'Afrique, et aux compagnies de discipline. La cavalerie a des chasseurs d'Afrique, des spahis et des cavaliers de remonte. Les goums sont des troupes auxiliaires indigènes.

Les autres armes, artillerie, génie, aviation, ne diffèrent pas sensiblement des formations correspondantes de la métropole.

II

L'AGRICULTURE LES PRODUCTIONS NATURELLES DU SOL ET L'ÉLEVAGE

L'Algérie est avant tout un pays agricole : elle a des cultures, des pâturages, des forêts. Suivant les régions et surtout suivant les conditions climatériques qui diffèrent profondément du Nord au Sud, les cultures dominent dans le Tell et sur quelques parties des Hauts Plateaux ; elles se font très rares dans le Sahara où elles n'occupent que des points semés dans de vastes solitudes. Les peuplements forestiers couvrent les sommets des montagnes telliennes ou les terrains gréseux impropres aux cultures ; denses dans les contrées suffisamment arrosées, ils sont plus clairsemés et ont quelque tendance à disparaître dans les massifs du Sud. Quant aux pâturages, on les rencontre un peu partout, surtout sur les Hauts Plateaux où la steppe nourrit de nombreux troupeaux de moutons. Ce sont ces richesses algériennes que nous allons passer en revue en précisant par les statistiques annuelles de production leur valeur actuelle et leurs possibilités de demain.

Signalons, mais sans insister outre mesure, les tentatives infructueuses que poursuivirent durant plu-

sieurs années les premiers colons algériens. Trompés par la climatologie particulière de la zone maritime, agronomes en chambre et cultivateurs crurent possible de demander à l'Afrique les denrées tropicales qu'à grands frais la France importait des Indes et de l'Amérique : café, sucre, thé, clous de girofle, indigo, etc. Des échecs répétés et douloureux ne convainquirent ni ceux qui dans la pratique en furent les victimes, ni les savants qui en théorie affirmaient le succès possible. L'illusion fut tenace ; on incrimina les hommes plus que la nature ; on imagina hypothèse sur hypothèse jusqu'au jour où il fallut se rendre à l'évidence et où une connaissance plus complète du climat révéla des refroidissements nocturnes au ras du sol que n'enregistraient pas les thermomètres officiels placés à une certaine hauteur. Il est juste d'ajouter que ces réfrigérations des couches inférieures de l'atmosphère dans lesquelles vivent la plupart des plantes ne sont pas spéciales à l'Algérie ; elles sont observées dans tous les pays méditerranéens, mais leur intensité augmente avec le voisinage de la steppe. En ces marches subdésertiques, la limpidité du ciel, jointe au faible revêtement végétal, a pour effet de rendre plus actif le rayonnement nocturne. Les cultures, pour être rémunératrices, devront tenir compte de ces phénomènes climatériques. Dans la zone où elles sont possibles, c'est-à-dire dans la zone tellienne, elles ne sauraient être différentes de celles qui réussissent dans les autres pays riverains de la Méditerranée : en Espagne, en Italie ou en Provence. Seules les productions sahariennes auront un caractère à part.

Pour que cet exposé soit méthodique, nous distinguerons : 1° les productions alimentaires (céréales, vignes, oliviers et arbres fruitiers, légumes) ; 2° les productions industrielles (tabac, alfa, crin végétal, lin, coton, essences à parfum) ; 3° les productions forestières (bois, liège, écorces à tan, bois d'ébénisterie) ; 4° les produits de l'élevage (équidés, bovins, ovins, porcs, chèvres, chameaux, puis les laines, les cuirs, etc.).

1° LES PRODUCTIONS ALIMENTAIRES

Les céréales.

Une des plus importantes productions alimentaires est celle des céréales, sous toutes leurs formes : blé dur, blé tendre, orge, avoine, maïs, bechna, millet. C'est aussi une des plus indispensables aux Indigènes et aux Européens ; car le pain, les semoules et leurs dérivés constituent toute la base de la nourriture.

A peu près dans toute l'Algérie, la culture des céréales est possible ; même au Sahara, les Harratin sèment de l'orge ou du blé autour des oasis ou dans les bas-fonds humides des dayas ; quelques espèces, qu'a étudiées M. Ducellier, se sont adaptées au climat désertique et présentent maintenant des qualités remarquables de résistance à la sécheresse et de précocité. Sur les Hauts Plateaux les emblavements, quoique diminuant d'importance sur certains points, occupent de vastes espaces du côté de l'Est où les pluies sont plus abondantes, à Aïn Beida, à Khenchela, à Batna, à Aïn M'lila. Tout le Tell peut produire du blé et, de fait, on trouve des champs de céréales un peu partout dans cette zone, mais les grandes régions productrices se localisent dans le Haut Tell et, semble-t-il, pour deux raisons : d'abord le climat, plus frais et plus humide, convient mieux aux céréales que l'atmosphère surchauffée et parfois trop sèche des plaines basses ; puis, le long de la bordure méridionale de la dépression médiane, court une bande de terrains phosphatés dont les éléments épandus par les eaux fertilisent ces hautes plaines. Là sont les greniers à blé de l'Algérie : environs de Soukahras, vallée moyenne et supérieure de la Seybouse, plateaux de Sétif, la Medjana et les alentours de Bordj bou Arréridj, plateaux du Sersou et de Tiaret, hautes plaines de Mascara et de Sidi bel Abbès, bassin de la Tafna. C'est dans les départements d'Oran et de Constantine que sont situées les meilleures terres à blé.

Au début du siècle, en 1901, 2.840.000 hectares étaient ensemencés en céréales : 532.000 par des Européens, 2.308.000 par des Indigènes. A partir de cette époque le chiffre de 3 millions d'hectares a souvent été dépassé, mais ce sont surtout les Européens qui ont marqué les progrès les plus rapides. Voici pour les dix dernières années, au sujet desquelles on possède des renseignements, les chiffres publiés par la statistique de l'Algérie :

Céréales (Superficies cultivées).

ANNÉES	SUPERFICIES CULTIVÉES PAR		TOTAL
	LES EUROPÉENS	LES INDIGENES	
1906	619.299	2.202.456	2.821.755
1907	634.460	2.146.565	2.781.025
1908	740.328	2.320.133	3.060.461
1909	774.367	2.199.588	2.973.955
1910	752.750	2.248.316	3.001.066
1911	774.317	2.200.079	2.974.396
1912	809.884	2.269.247	3.079.131
1913	873.507	2.196.688	3.070.195
1914	856.942	2.216.425	3.073.367
1915	887.521	1.986.075	2.873.596
1919	»	»	2.596.000
1920	»	»	2.373.000

Que cette superficie puisse être augmentée dans des proportions considérables, cela ne fait aucun doute si l'on songe que la culture pratiquée est extensive, sur jachères triennales ou biennales, que les champs des indigènes ne sont pas nettoyés des plantes gourmandes et des souches centenaires qui les encombrent, que les défrichements se poursuivaient avant la guerre chaque année à raison de 25 à 30.000 hectares par an. Quant aux variations annuelles dans ces superficies, elles sont inévitables et dépendent du temps qu'il fait en automne et au commencement de l'hiver. Lorsque les pluies sont continues dès le mois d'octobre et empêchent d'en-

trer dans les terres ou bien quand il ne tombe pas assez d'eau pour labourer, les emblavures sont nécessairement restreintes et la récolte de l'année suivante s'en ressent.

Elle s'en ressent d'autant plus qu'à des ensemencements insuffisants s'ajoutent parfois des conditions climatériques défavorables ; sans ondée au printemps, les plantes jaunissent, s'étiolent et ne produisent pas. Au contraire, il suffit que les mois de mars et d'avril soient pluvieux pour que les moissons soient belles et dépassent en rendement toutes les espérances. Dans les études qui ont paru sur les céréales algériennes, ont été publiés les résultats des années antérieures à 1906 ; voici ceux de 1905 à nos jours par catégorie de céréales.

Production des céréales algériennes (Quintaux).

ANN.	BLÉ DUR	BLÉ TENDRE	ORGE	AVOINE
1906	7.229.088	2.202.068	10.363.753	1.361.340
1907	6.080.801	2.427.000	9.044.980	1.546.029
1908	5.927.815	2.166.029	8.184.679	1.393.447
1909	6.927.466	2.794.684	10.405.082	1.931.445
1910	7.381.516	2.381.856	10.361.277	1.672.138
1911	7.925.528	2.790.584	10.605.022	1.924.455
1912	5.360.116	2.034.896	7.160.292	1.792.713
1913	7.279.661	2.970.205	11.517.510	2.468.927
1914	6.404.601	2.642.135	8.500.357	2.145.190
1915	6.438.889	2.773.299	8.583.037	2.007.764
1916	5.476.151	2.457.634	7.831.478	1.907.339
1917	3.867.295	2.433.351	6.211.574	2.340.557
1918	10.162.143	3.384.230	13.225.253	3.326.046
1919	4.078.400	1.637.800	6.010.260	1.543.460
1920	1.760.000	535.000	2.695.000	730.000
1921	9.425.000 (blé dur et blé tendre)		10.450.000	1.500.000

La production tendait donc à se relever et à se régulariser avant la guerre ; qu'il se produisît des oscillations inévitables, la chose était naturelle, et elles se

reproduiront encore, mais leur amplitude n'allait pas jusqu'à créer un état de famine ou même de gêne chez les populations. De 1906 à 1914, l'année la plus mauvaise fut 1912 avec 16.348.017 quintaux ; or ce résultat aurait été tenu pour satisfaisant quelque trente ou quarante ans auparavant. L'année la meilleure fut 1913 qui donna 24.236.303 quintaux. Les moyennes quinquennales ressortent à 20.440.623 de 1906 à 1910, à 20.907.545 de 1911 à 1915 tandis qu'elles n'étaient que de 14.038.000 entre 1885 et 1890, de 16.782.000 entre 1890 et 1895 et de 15.985.000 entre 1895 et 1900. Pendant la guerre et après la guerre, les récoltes pouvaient être déficitaires sans qu'on dût s'en étonner, puisque la main-d'œuvre faisait défaut ou qu'elle avait changé d'habitudes ; à partir de 1914, ce fut un fléchissement général de 17 millions de quintaux à 13 millions et même davantage, brusquement interrompu par un relèvement fort inattendu. En 1918, alors que la France avait le plus besoin de blé pour son ravitaillement, l'Algérie, à sa porte, eut la plus belle moisson qu'elle ait jamais connue. *Sa récolte dépassa* 30 *millions de quintaux, exactement* 30.097.672.

Les deux tableaux que nous avons reproduits indiquent en outre les diverses quantités de céréales récoltées et la part qui revient à chaque élément, indigène ou européen dans cette culture. Dans l'Afrique du Nord, les indigènes sèment de préférence du blé dur dont ils tirent la semoule pour le couscouss; les principales variétés sont le *Tounsi*, blé rustique de terrains secs, très productif, le *Mahmoudi*, blé de terrains irrigués et de coteaux, excellent pour les semoules, le *Mohammed ben Bachir*, le *Hadjet*. Les Européens, bien qu'ils consacrent quelques terres au blé dur, réservent toutes les autres au blé tendre ; ce sont eux qui produisent la plus grande partie des millions de quintaux récoltés. Ils sèment le blé de Mahon, notamment dans la Métidja, la tuzelle rousse et les saisettes de Provence, les poulards du Roussillon. — Même différence

pour les deux autres céréales, orge et avoine ; l'une est presque monopolisée par les indigènes, l'autre par les Européens ; l'orge était et est encore la céréale préférée des Arabes parce qu'elle forme la base de la nourriture de la population rurale indigène et qu'elle lui sert à alimenter quelques animaux. Toutefois, on constate, depuis quelques années et surtout depuis la guerre, que ces populations indigènes s'accoutument peu à peu à substituer le pain de froment aux galettes d'orge. Si bien, que, sans être menacée, la culture de l'orge pourrait diminuer d'importance. L'avoine n'était pas cultivée avant l'arrivée des Français et elle l'est, actuellement encore, presque exclusivement par les Européens ; une seule espèce est assez productive : c'est l'avoine grise commune d'hiver dont la rusticité est suffisante pour se plier aux conditions climatériques. Quant au maïs, au bechna, au sarrazin et au millet, dont les quantités récoltées sont comprises dans les chiffres globaux de la production céréalifère annuelle, ils n'y entrent que pour une part assez faible ; nul doute cependant qu'au fur et à mesure de l'extension des surfaces irriguées le contingent fourni par le maïs ne grossisse ; les Espagnols en Oranie et les Italiens dans le département de Constantine en sont de grands consommateurs.

Reste le problème de la productivité moyenne des terres algériennes en céréales. Elle a été estimée au-dessous ou au-dessus de sa valeur suivant qu'on a considéré des régions sèches comme la vallée du Chélif, où les bonnes récoltes et les mauvaises se succèdent inégalement et des plaines et des plateaux comme la plaine de Sidi bel Abbès et le plateau de Sétif où au contraire les rendements sont plus élevés et plus réguliers. En Algérie, comme dans tous les pays méditerranéens, il y a de bonnes terres et des terres médiocres ; or, comme ici les unes et les autres sont affectées à cette culture, le rendement moyen doit évidemment être inférieur à celui des pays qui consacrent leurs champs les meilleurs aux céréales. Cette moyenne ne signifie donc rien

et on peut affirmer catégoriquement que l'Afrique du Nord, si réputée dans l'antiquité pour ses blés, n'a point perdu son ancienne fertilité. Le problème doit d'ailleurs être envisagé autrement et porter sur les méthodes de culture employées par les Indigènes et les Européens; quand la terre est préparée par des labours de printemps, qu'elle est bien nettoyée des mauvaises herbes, quand au surplus des arrosages lui sont donnés en cas de sécheresse persistante, les récoltes sont abondantes. Qu'attendre au demeurant d'un araire primitif comme celui des indigènes dont le soc déchire à peine la surface du sol ? Aussi a-t-on depuis longtemps remarqué que les cultures européennes résistent mieux aux intempéries et produisent davantage : « Pendant la période décennale de 1890 à 1900, affirme M. Wahl le rendement du blé tendre a été de 7 quintaux à l'hectare dans les cultures européennes, de 4,3 dans les cultures indigènes; celui du blé dur de 6,52 dans les premières, de 4,76 dans les secondes ; celui de l'orge de 8,23 d'un côté, de 5,63 de l'autre ». Ces proportions se sont relevées en ces dernières années pour les deux groupes, mais l'écart entre elles est resté à peu près constant. A signaler cependant les progrès faits par les Indigènes de certaines régions ; dirigés ou conseillés par des Européens, munis d'instruments perfectionnés, disposant d'attelages plus forts, les cultivateurs arabes s'initient aux méthodes modernes et obtiennent de meilleurs rendements.

La qualité des blés algériens est excellente. Leur poids spécifique est élevé : « Les blés tendres pèsent de 76 à 80 kilogs à l'hectolitre, le poids de 79/80 est commun dans les bonnes années ; les blés durs, de 78/80 en moyenne, atteignent exceptionnellement 86 kilogs, notamment les *tounsi*. Le poids spécifique diminue au fur et à mesure qu'on avance vers le Sud ». Quant à leur composition, elle a donné à l'analyse les résultats suivants, d'après une note présentée en 1897 à l'Académie des Sciences par M. Balland :

ÉLÉMENTS	BLÉS TENDRES		BLÉS DURS	
	MINIMUM	MAXIMUM	MINIMUM	MAXIMUM
Eau	11,00	13,00	11,20	12,60
Matière azotée. .	9,36	12,06	10,50	13,20
Matières grasses.	1,60	1,90	1,35	2,00
Matières amylacées	69,42	73,41	69,70	72,43
Cellulose	1,82	3,66	2,04	2,94
Cendres	1,36	2,06	1,70	1,96
Cendres, poids moyen par 100 grammes . . .	3,52	5,03	3,66	4,81

Ainsi la culture des céréales est une des grandes richesses de l'Algérie actuelle ; il y a toutes probabilités pour qu'elle le reste encore longtemps. Sans doute d'autres cultures plus rémunératrices pourront la remplacer. Pourtant, il y a encore bien des terres en friches susceptibles d'être emblavées et le rendement sera aussi sensiblement relevé par de meilleures méthodes de cultures, par la pratique des irrigations de printemps, par l'emploi des fumiers de ferme et des engrais, enfin par la sélection des espèces.

Ouvrages à consulter :

a) Sur l'Agriculture algérienne en général :

MOLL (Louis). *Colonisation et agriculture d'Algérie.* Paris, 1845, in-8°, 2 volumes.

RIVIÈRE et LECQ. *Manuel pratique de l'Agriculteur algérien.* Paris, Challamel, 1900, in-8°.

TRABUT et R. MARES. *L'Algérie agricole en* 1906. Alger, Imprimerie algérienne, 1906, in-8°.

BATTANDIER et TRABUT. *L'Algérie ; le sol et les habitants.* Bibliothèque scientifique contemporaine. Paris, Baillière, 1898, in-8°.

Rivière et Lecq. *Les cultures du Midi, de l'Algérie et de la Tunisie.*

Lecq. *L'Agriculture algérienne.* Alger, Giralt, 1900, in-8°.
Dugast. *Agrologie de l'Algérie.* Alger, Giralt, 1900, in-8°.

b) Sur les Céréales :
Varlet. *Les Céréales d'Algérie.* Alger, Giralt, 1900, in-8°.

La Vigne.

Le vignoble algérien est de création récente et d'origine en grande partie française ; son développement ne s'est accusé qu'à partir de 1880. Non pas qu'il n'y eût point en Afrique des raisins appréciés comme ceux de Kabylie bien avant notre arrivée, mais l'interdiction par le Coran des boissons fermentées avait limité la culture et la production. Cependant le sol convenait à la végétation et à la fructification de la vigne ; le climat lui-même, en dépit des coups de siroco et des chutes de grêle, n'était pas un obstacle sur les bords de la mer et dans la région tellienne. Survint la crise phylloxérique en France ; des vignerons du Midi, séduits par le bas prix des terres et de la main-d'œuvre et attirés par l'immunité dont jouissait à cette époque la colonie, s'établirent de ce côté de la Méditerranée et constituèrent de vastes vignobles. Avec des hommes expérimentés et décidés au surplus à chercher des moyens de vinification adaptés au milieu africain, l'essor de la viticulture algérienne commença ; les superficies augmentèrent vite. En 1878, il n'existait que 17.000 hectares complantés ; il y en eut 79.000 en 1886, 103.000 en 1888, 122.000 en 1895, 167.000 en 1901, 173.299 en 1904, mais déjà se faisaient sentir la mévente des vins et la menace de l'invasion phylloxérique. Encore deux années pendant lesquelles le vignoble s'agrandit, puis l'arrachage des plants contaminés amena une diminution dans les surfaces utilisées. Les statistiques que l'on possède et qui s'arrêtent malheureusement en 1915 le démontrent.

Superficie du vignoble algérien de 1906 à 1920 (Hectares) (Vignes en rapport).

1906	174.095	1911	145.026	1916	177.475
1907	178.936	1912	148.754	1917	171.723
1908	153.622	1913	150.621	1918	168.714
1909	154.456	1914	148.581	1919	168.202
1910	145.633	1915	151.561	1920	169.865

La guerre surprenait ainsi le vignoble algérien en pleine période de reconstitution ; il fallait en effet sacrifier les anciens plants et les remplacer par des greffés américains. Tâche longue et coûteuse que rendait plus pénible encore le renchérissement inattendu de la main-d'œuvre, mais plus désirable le haut prix des vins ! On allait vite ; en 1915, la superficie des vignes nouvellement plantées, et ne produisant pas, atteignait 6.217 hectares en Oranie, 5.134 dans le département d'Alger et 1.514 dans celui de Constantine. Quoique les difficultés se soient accrues les années suivantes, il est certain que l'œuvre de reconstitution s'est poursuivie, mais, faute de chiffres, elle ne saurait être indiquée.

En 1915, le vignoble algérois couvrait 65.565 hectares ; le vignoble oranais 74.884 et le vignoble constantinois 11.111. Les grandes et belles régions de production sont : 1° dans le département d'Alger, la Métidja avec ses gros vins de consommation courante dans sa partie occidentale (Boufarik, Blida, La Chiffa, Marengo) et ses vins de qualité supérieure dans sa partie orientale (Rouïba, Réghaïa, Courbet) ; le Sahel d'Alger, les côteaux de Ténès et de Cherchell, les collines de Dellys, aux vins plus alcooliques, excellents pour les coupages (Chéragas, Douéra, Guyotville, Coléa, Castiglione, Kouba Birkadem, Ménerville, les Issers). A lui seul l'arrondissement d'Alger possède 55.913 hectares complantés en vigne ; les arrondissements de Médéa, de Miliana et de Tizi Ouzou en ont respectivement 3.639, 2.896 et 2.247 ; mais les deux premiers surtout sont célèbres par leurs

crus. Celui d'Orléansville ne peut entrer en parallèle avec ses 868 hectares réunis autour d'Orléansville, de Duperré et de Lavarande. — Plus disséminé est le vignoble oranais, car ici la région tellienne est large et offre à la culture de la vigne des surfaces considérables. Oran a 31.749 hectares ; Mostaganem 17.048 ; Sidi bel Abbès 16.749 ; Mascara 4.784 et Tlemcen 4.554. Produits par des sols de qualité fort différente, récoltés à des altitudes diverses, formés par des cépages très variés dont l'origine est à la fois française, espagnole et même indigène, les vins oranais offrent une très grande diversité ; on les transforme en mistelles, on les distille. Les vins blancs de Mascara, récoltés en terrains calcaires sur des cépages blancs indigènes (Aïn Kelb, Ferrana), sont réputés.

Le vignoble constantinois est beaucoup moins étendu. Il n'atteint que 11.111 hectares ; il est vrai que les plaines littorales y sont étroites et que la montagne gagne immédiatement de la hauteur ; puis ce fut là que sévit en premier lieu la crise phylloxérique. Les trois arrondissements favorisés sont ceux qui ont une façade sur le littoral : Bône avec 3.479 hectares, Philippeville avec 3.727 et Bougie avec 3.211 ; les autres trop élevés n'ont que quelques centaines d'hectares : Constantine 125, Batna 75, Guelma 238, Sétif 252. En somme, la vigne se plaît en Algérie, particulièrement dans les terres basses et sur les collines du littoral ; c'est là qu'on obtient les plus beaux rendements. De culture plus difficile sur les hautes plaines de l'intérieur qui sont exposées aux gelées printanières, elle y donne par contre des produits de choix.

La production totale annuelle dépend non seulement des surfaces complantées, de la qualité des cépages, de la composition des terres, mais encore des conditions climatériques, des maladies, des irrigations. Les coups de siroco sont funestes au moment de la véraison, les attaques de mildiou et d'oïdium emportent parfois la moitié de la récolte et une sécheresse prolongée diminue

le rendement. Malgré ces causes d'irrégularité, on notait une progression rapide et notable au cours des premières années de ce siècle :

Production Générale des Vins en Algérie 1900 à 1920 (Hectolitres).

ANNÉES	PRODUCTION	ANNÉES	PRODUCTION
1900	5.634.829	1911	8.833.677
1901	5.738.342	1912	6.671.182
1902	4.353.837	1913	7.370.449
1903	6.589.360	1914	9.310.970 (1)
1904	7.630.157	1915	4.668.448
1905	7.740.353	1916	8.780.266
1906	7.347.149	1917	6.233.069
1907	7.853.321	1918	6.363.000
1908	7.803.734	1919	7.783.000
1909	8.228.719	1920	7.041.220
1910	8.413.654		

Cette progression ne s'est pas maintenue et on en connaît déjà la raison ; l'invasion phylloxérique que l'on avait pu contenir pendant plusieurs années, tant qu'elle n'avait été que locale (vignoble de Mascara, vignoble de Philippeville), ne put être arrêtée lorsqu'elle eut entamé le vignoble algérois où la continuité des champs de vigne facilite la contamination de l'ensemble. Peu à peu l'inefficacité des mesures fut démontrée, et l'administration obligée de laisser pénétrer les greffés américains et de déclarer la plantation libre. Aussi bien, si cette question de la replantation occupa les colons en ces derniers temps, un autre problème tout aussi grave fut soulevé par la pénurie des transports terrestres et maritimes pendant la guerre et l'impossibilité

(1) Certaines statistiques évaluent même la production de l'année 1914 à 10.317.719 hectolitres. *Exposé de la Situation Générale de l'Algérie*, 1915, page 87.

d'écouler les vins; c'eût été un désastre pour eux s'ils ne s'étaient ingéniés en les distillant à réduire au strict minimum la place nécessaire dans les transports.

La vigne est assurément la culture la plus française de toutes celles qui sont pratiquées en Algérie ; elle est aussi une des plus soignées et des mieux conduites selon les procédés de la technique moderne. Les chaix sont merveilleusement tenus ; la vinification, qui risque de devenir tumultueuse et de s'arrêter avant la transformation complète du moût par suite de la température ambiante, est modérée par des réfrigérants ; toutes les opérations ont lieu mécaniquement. On conserve le vin dans des cuves maçonnées aux parois de verre ou dans des amphores de ciment. Aussi les vins algériens ont perdu ce goût aigre-doux qu'on leur reprochait ; ils sont colorés, alcooliques, fruités ; les uns servent au coupage, les autres sont comparables aux bons crus de France ; d'autres encore, liquoreux et parfumés, peuvent concurrencer les Porto portugais ou les Alicante espagnols. Le jour n'est pas éloigné où la métropole trouvera en Algérie toutes les qualités de vins de liqueur qu'elle demande à l'étranger. N'oublions pas aussi que sur le littoral, et en particulier à Guyotville, des raisins très précoces alimentent un commerce actif d'exportation; les envois annuels sur la France dépassaient 100.000 quintaux avant 1914 et représentaient une valeur de 4 millions de francs.

Ouvrages à consulter :

Sur le vignoble et les vins :

DUGAST. *Les Vins d'Algérie*. Alger, Giralt, 1900, in-8°.

BERTRAND (J.). *La viticulture et la vinification*. Alger Giralt, 1900, in-8°.

VIVET. *Reconstitution du Vignoble algérien*.

ISMAN. *Monographie du Vignoble de Sidi-Bel-Abbès*.

FABRE. *Procédés modernes de vinification en Algérie et dans les pays chauds*. Alger, Carbonnel, 1920, in-8°.

Les Primeurs.

L'aire de plantation de la vigne comprenait la majeure partie de la contrée tellienne, excepté toutefois les hautes terres au-dessus de 700 à 800 mètres ; la culture des primeurs est limitée à un simple ruban courant le long du littoral. Sa largeur se réduit à quelques centaines de mètres ou dépasse plusieurs kilomètres suivant que l'influence marine pénètre sans obstacle dans les terres pour les baigner de ses effluves tièdes et humides ou est arrêtée par un rideau de collines. Pendant l'hiver, en cette zone marine, le thermomètre tombe rarement au-dessous de zéro ou s'il atteint la température de la glace, ce n'est que d'une manière fugace. Sur certains points, notamment à Guyotville, jamais ces froids n'ont été constatés. La moyenne thermique est tempérée même aux mois de décembre, de janvier et de février et par conséquent est favorable, durant cette période, à la culture hâtive et précoce de primeurs. Le sol est morcelé en petits carrés ou rectangles que l'on abrite par des haies de roseaux ; il importe de relever les vents qui soufflent avec violence lors des tempêtes du Nord-Ouest ; la terre est bien défoncée, fumée, nivelée, plantée, arrosée. Les récoltes s'y succèdent sans interruption toute l'année.

Pourtant la culture des primeurs en Algérie ne prit quelque importance que vers 1890 ; elle s'est développée depuis cette époque dans la banlieue des grandes villes comme Alger et Oran, puis s'est étendue de proche en proche là où les communications avec les ports étaient rapides et régulières. Dès 1900, elle constituait un facteur appréciable de la prospérité économique du pays. Les chiffres des dernières statistiques en sont la meilleure preuve : (*Voir Tableau page* 81.)

Ces données ne s'entendent que des exportations vers la France et les pays étrangers ; il faudrait y ajouter les quantités consommées sur place à propos desquelles on ne possède pas de renseignements précis. Il est vrai-

Exportations en quintaux

ANNÉES	ARTI-CHAUTS	FEVES FRAI-CHES	HARI-COTS VERTS	PETITS POIS	TOMATES	POMMES DE TERRE
1913	68.507	1.791	69.251	34.339	70.788	215.587
1914	89.723	1.205	52.541	17.777	50.363	168.218
1915	54.824	1.680	66.887	11.144	37.110	99.218
1916	58.482	2.348	25.687	10.393	38.352	144.080
1917	45.384	1.605	23.228	1.431	19.925	102.538
1918	28.143	1.467	2.694	2.308	7.202	119.189
1919	21.359	1.408	11.900	5.156	16.903	78.709
1920	26.950	1.511	10.697	4.519	20.854	128.539

semblable que cette consommation locale a augmenté pendant les années de guerre, étant donné les difficultés de l'exportation. Aucun doute pourtant que la production n'ait été volontairement restreinte. Un relèvement se dessine en 1920.

Il s'accentuera sûrement dans les années qui suivront et l'on ne tardera pas à revenir aux chiffres d'avant-guerre, peut-être à les dépasser, à condition que soient réalisées dans l'avenir les installations indispensables. Ni le sol, ni la main-d'œuvre ne manquent. N'est utilisée aujourd'hui qu'une très faible partie des terres propres à cette culture ; il en existe beaucoup sur ce littoral algérien dont la longueur dépasse 1.200 kilomètres. La main-d'œuvre habile sera fournie par cette population de maraîchers pour la plupart étrangers (Espagnols, Mahonnais, Italiens) qui se presse dans la banlieue des grandes agglomérations. Mais il faut que ces cultivateurs aient la conviction absolue que leurs efforts ne resteront pas vains et que l'écoulement de leurs produits sera assuré. Le réseau des routes et des chemins de fer aux mailles de plus en plus serrées améliorera la situation actuelle ; ce qu'il convient avant toute chose d'obtenir, c'est un régime de transport que

ne menaceront ni la pénurie des navires, ni l'interruption des communications maritimes par les grèves répétées des dockers et des équipages. L'Algérie a souffert des mouvements ouvriers avant l'ouverture des hostilités et de l'insuffisance du nombre des paquebots pendant la guerre ; les primeuristes ont éprouvé des pertes énormes et se sont découragés. Le meilleur moyen pour leur rendre confiance est de doter la colonie d'une législation maritime plus conforme à ses besoins ainsi qu'à ceux de la métropole et d'améliorer le service des transports par la mise en service de paquebots rapides et bien aménagés. Dès que ces mesures auront été prises, la production et l'exportation des primeurs reprendront leur marche ascensionnelle ; notre conviction personnelle est qu'elles accuseront bientôt des progrès inespérés.

Les fruits et les arbres fruitiers.

Les progrès ne seront pas moins accentués dans le commerce des fruits, bien qu'en pareille matière les arbres qui les produisent mettent longtemps à venir. Ceux-ci n'existaient qu'en nombre limité dans l'Afrique du Nord ; mais les vergers des indigènes émerveillèrent les premiers Français par leur splendide parure d'orangers, de citronniers et de mandariniers et aussi par la vigueur des autres arbres fruitiers. Au cours de la tourmente qu'entraîna l'opiniâtre résistance des Arabes et des Kabyles, des arbres périrent, d'autres manquèrent de soins. Les premiers colons, pressés de récolter, négligèrent l'arboriculture, malgré les sollicitations de Bugeaud. Plus tard, une connaissance plus complète de la météorologie africaine montra que l'arbre, par ses racines profondes, résistait mieux aux irrégularités des chutes de pluie et que les productions fruitières pourraient compenser partiellement les récoltes souvent déficitaires des céréales. On objectait, il est vrai, la qualité inférieure de certains fruits comparés

à celle des fruits de la métropole ou des pays européens. Avant de planter, il importait donc de sélectionner les espèces africaines ou d'acclimater les espèces étrangères, puis de déterminer les régions qui seraient les plus favorables à leur culture. Cette double préoccupation a guidé les directeurs des stations botaniques ; les expériences, conduites depuis plusieurs années, ont donné des résultats précieux dont il est tenu compte dans la restauration des plantations actuelles.

Comme il fallait s'y attendre, tous les arbres fruitiers d'Europe ne sont pas susceptibles de fournir en Afrique des produits abondants et de choix, à moins de les placer dans des milieux qui se rapprochent plus ou moins de ceux qu'ils affectionnent en Europe. Poiriers et pommiers végètent sur le littoral ; leur culture est plus indiquée sur les hautes terres du Tell quoique, là, les coups de siroco leur soient défavorables. Les cerisiers réussissent mieux dans l'intérieur et à de hautes altitudes ; à Miliana, dans la région des Beni Sliman, à Tlemcen, ce sont des arbres vigoureux à la fructification abondante. Les noyers se rencontrent dans les Kabylies et quelques châtaigniers dans l'Edough. Abricotiers, amandiers, pruniers et néfliers sont au contraire remarquables par leur végétation et leurs produits. Les abricotiers, originaires des pays chauds de l'Orient et introduits en Europe au moment des croisades, se couvrent de fruits succulents en Afrique ; les environs de Constantine sont réputés pour leurs abricots petits, mais parfumés. Les amandiers, dont les croupes de l'Atlas marocain sont couvertes, réussiraient à merveille en Algérie et auraient cet inappréciable avantage de reboiser les pentes dénudées de l'Atlas et d'alimenter un commerce d'exportation de fruits particulièrement recherchés. Les pruniers sont bien acclimatés ; les espèces, récemment introduites du Japon, promettent des récoltes rémunératrices. Les néfliers du Japon, si répandus aujourd'hui dans les environs d'Alger, fournissent le marché local des premiers fruits du printemps ;

ceux-ci seront recherchés sur les places européennes, lorsque les consommateurs se seront habitués à leur goût un peu acidulé.

Ce ne sont là que des productions fruitières secondaires ; les principales sont les oranges, citrons et mandarines, les olives, les figues et les dattes. L'Afrique contenait l'ancien jardin des Hespérides ; c'est dire que les agrumes sont ici dans leur terre et sous leur climat de prédilection. Dans l'ancienne Régence, à Blida, les rues étaient même plantées de superbes orangers. De nos jours, on consacre les meilleures terres de la Métidja à ces arbres. Blida et surtout Boufarik ont des champs entiers d'orangers en pleine production ; au printemps l'air est embaumé par des senteurs pénétrantes ; en automne, les fruits mûrissent et la cueillette commence en décembre. Toutes les vallées du Sahel d'Oran et d'Alger, tous les jardins, ont quelques mandariniers et citronniers. La culture exige des sols profonds et riches et de nombreuses irrigations pendant l'été. Tout récemment en Oranie on a étendu considérablement les plantations grâce aux arrosages. Des espèces nouvelles ont été introduites dont les fruits rivalisent avec les plus beaux et les plus savoureux de l'Espagne et de l'Italie. Les orangeraies africaines donnent au commerce d'exportation un élément de choix que la guerre n'a pas touché : (*Voir Tableau page* 85.)

L'olivier est l'arbre méditerranéen par excellence et l'Afrique sa patrie d'élection. La Tunisie est une forêt d'oliviers dans toute sa partie orientale ; l'Algérie en possède dans tout le Tell, soit à l'état sauvage, soit greffés et cultivés ; le Maroc en a beaucoup moins sur le versant de l'Atlantique où cet arbre est remplacé par l'arganier. Que le sol soit maigre et rocailleux, sablonneux ou compact, que les pluies soient abondantes ou pauvres, que les chaleurs soient tempérées ou excessives, l'olivier s'accommode à tout ; seuls les froids des hautes altitudes lui sont préjudiciables ; aussi disparaît-il sur les Hauts Plateaux ; encore en rencontre-t-on

Exportation des oranges, citrons et mandarines (quintaux et valeurs).

ANNÉES	ORANGES ET CITRONS		MANDARINES	
	(quintaux)	(milliers de francs)	(quintaux)	(milliers de francs)
1913	36.450	839	67.527	2.160
1914	33.485	668	66.264	1.657
1915	24.983	500	80.197	2.005
1916	34.912	948	79.392	2.382
1917	35.117	1.141	69.742	2.580
1918	35.392	1.603	92.230	4.612
1919	34.954	1.847	89.680	5.646
1920	36.590	2.159	67.527	7.112

quelques peuplements dans des vallées abritées. Les forêts algériennes ont de nombreux oléastres ou oliviers sauvages dont l'administration encourage le greffage par des primes. Chaque année une moyenne de 250.000 arbres sont plantés ou greffés. Le nombre des oliviers en Algérie est de 13 à 14 millions d'arbres ; celui des greffés varie entre 7 et 8 millions ; il y aurait donc encore 5 à 6 millions de sauvages, mais ceux-là sont au milieu d'autres essences forestières ou dans des régions accidentées. Les grandes contrées de production sont la vallée de l'oued Sahel, les environs de Bougie et de Tizi-Ouzou et en général la Grande Kabylie (plus de 3 millions d'arbres), puis le plateau de Sidi bel Abbès (1 million), les alentours de Tlemcen, enfin les arrondissements de Bône, de Philippeville et de Guelma à l'Est, la Métidja, le Dahra et l'Ouarsenis au centre, l'arrondissement d'Oran à l'Ouest.

Les deux tiers des arbres greffés appartiennent aux Indigènes (4.250.978 contre 2.056.599 aux Européens). Les Algériens sont de grands consommateurs d'huile et d'olives, surtout les Kabyles. On évalue à 15 litres la

consommation du Kabyle, à 12 celle de l'Européen et à 2 et demi celle de l'Arabe. Dans ces conditions, l'Algérie devait consommer plus qu'elle ne produisait. Avant 1914, la colonie importait de grosses quantités d'huiles comestibles de coton et d'arachide moins chères (1911 : 129.546 quintaux pour une valeur de 10.377.000 francs) et pouvait ainsi exporter ses huiles d'olive d'un prix supérieur.

Avec une galette d'orge, un peu d'huile, des olives et des figues, l'ouvrier kabyle se nourrit, dit-on. Le figuier est, comme l'olivier, l'arbre providentiel de l'Afrique du Nord ; dans la Kabylie, une famille composée de six personnes mangerait en moyenne 700 kilogrammes de figues sèches. Une grande partie de la récolte sert donc sur place à l'alimentation et, comme la population grandit, l'indigène s'ingénie à multiplier le nombre de ses arbres, les cultive avec soin, assure la fécondation des fruits et enferme précieusement sa réserve après dessiccation. On compte plus de cinq millions de figuiers en rapport. Seuls étaient autrefois expédiés en Autriche les fruits de qualité inférieure avec lesquels on faisait du café de figues. Quand les marchés des pays ennemis furent fermés, le commerce des figues algériennes changea de nature et de direction ; c'est vers la France et les nations alliées qu'il se dirigea. Depuis lors, de grands progrès ont été réalisés dans les procédés de séchage, d'emballage et de présentation des figues algériennes. Le courant d'échanges ne sera pas interrompu et un débouché certain a été ainsi créé. Encore un produit dont l'avenir est assuré !

Les palmiers-dattiers sont aussi utiles dans le Sahara que les oliviers et les figuiers dans les montagnes du Tell. Leurs fruits sont à la base de la nourriture des nomades et des ksouriens, et, par leurs noyaux, ils entrent dans celle des chameaux. Tous les sols conviennent à cet arbre, pourvu qu'ils soient bien drainés et que la salure de la terre ne soit pas excessive. Quand il a la quantité d'eau nécessaire, le dattier peut braver les

plus fortes chaleurs. Plus la température est torride, plus ses fruits sont abondants et sucrés. Dans les jardins d'excavation du Souf, il porte des dattes de qualité supérieure ; mais il lui faut de l'eau, beaucoup d'eau, non de l'eau de pluie qui, au moment de leur maturation, les déprécierait, mais de l'eau d'arrosage. Les Sahariens emploient tous les moyens pour se procurer ce liquide, élément de vie dans ces immenses étendues desséchées ; ils captent les eaux des torrents descendus de l'Atlas par des barrages de fascines, ils vont la puiser dans les nappes profondes par des puits ordinaires ou par des forages artésiens, ils rapprochent le pied des palmiers des couches humides du sous-sol, ils creusent des feggaguir et des séguias de plusieurs kilomètres de longueur et, par ces travaux, ils parviennent à vivre. La sonde française a fait merveille dans l'oued Rhir, aux Zibans et dans les oasis touatiennes, faisant jaillir en peu de mois ou de jours des sources d'une eau pure et abondante ; ce fut la conquête morale du désert et sa résurrection. Le nombre des dattiers augmenta, en même temps que s'accroissait la population dans les oasis. Il était en 1916 de 5.681.536, en 1917 de 5.708.885, en 1918 de 5.738.537.

Parmi les dattes, les unes sont molles, ambrées, translucides, veloutées : ce sont les merveilleuses *Deglet nour*, les dattes de lumière, que les indigènes mangent peu, les réservant pour l'exportation. Les autres dattes, les Rhars, sont sèches et d'une conservation plus facile ; ce sont celles que préfèrent les indigènes.

Ouvrages à consulter :

CASTET. *Les Primeurs.* Alger, Imprimerie Algérienne, 1908.

Plusieurs brochures publiées par le *Bulletin de l'Office de l'Algérie.* (Raisins primeurs, Artichauts, Tomates, etc.)

TRABUT. *Le citrus en Algérie.*

TRABUT. *L'Olivier en Algérie.*

VIVET. *Culture de l'olivier en Algérie.* Alger, Imprimerie Algérienne, 1910.

Demontes. *Guyotville*. Bull. Soc. Géogr. Alger, 1908.

Sur les figues et les dattes, voir les Exposés annuels de la Situation générale de l'Algérie et ceux des Territoires du Sud.

2° LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES INDUSTRIELLES

Les cultures industrielles sont bien moins développées pour le moment. Tout cependant laisse supposer qu'elles s'accroîtront. Des essais ont été tentés avec la betterave sucrière ; ils ont démontré que la culture en est possible et le rendement en sucre élevé, mais on n'est pas sorti encore de la période des expériences, car il faut des installations coûteuses que les circonstances actuelles ne facilitaient pas. Essai encore sur le sorgho, la chicorée ; essais plus anciens et infructueux sur la canne à sucre, l'indigotier, etc. Essais tout récents sur les fibres de l'aloès, sur la ramie.

Au demeurant, les plantes cultivées en vue des besoins industriels se bornent aujourd'hui au tabac, au lin, au coton et aux fleurs. La végétation spontanée fournit l'alfa et le palmier nain pour la papeterie, la sparterie, l'ameublement et la literie.

Le Tabac.

Le tabac algérien n'est pas apprécié dans la métropole comme il conviendrait qu'il le fût si l'on connaissait mieux ses qualités et si l'on n'avait pas à combattre des préjugés surannés. Il est fin, aromatique, peu chargé de nicotine et n'a pas besoin de préparation pour être livré aux fumeurs. La Régie française augmentant ses achats, la production se développe. L'Algérie est à même de fournir à la métropole tout ou partie des tabacs dont elle a besoin. Cette culture, favorisée par la chaleur du climat africain, est fort ancienne ; d'abord pratiquée dans la Régence aux portes d'Alger et de Bône, elle le fut aussi dès les premières années de notre occupation, mais n'a pris une

réelle valeur qu'en ces derniers lustres. Vers 1900, elle n'occupait que 5 à 6.000 hectares ; elle en couvre à l'heure actuelle de 18 à 19.000. Ses progrès ont été surtout remarquables pendant la guerre ainsi qu'en témoignent les statistiques de culture et de production.

Culture et production du tabac de 1911 à 1920.

ANNÉES	NOMBRE DE PLANTEURS	SUPERFICIES CULTIVÉES (hectares.)	PRODUCTION (kilog.)
1911	12.026	10.177	11.087.000
1912	11.833	9.149	8.157.000
1913	13.528	10.844	10.866.000
1914	11.764	10.014	11.671.000
1915	10.507	7.651	7.740.000
1915	11.896	9.196	11.420.000
1917	13.863	14.973	17.979.000
1918	22.594	21.754	23.354.000
1919	18.149	17.028	15.670.000
1920	19.384	19.264	18.300.000

Les principaux centres de culture sont : 1° la Kabylie située à l'Est du méridien de Ménerville, la plaine des Issers et l'arrondissement de Tizi-Ouzou en général ; 2° la Métidja Orientale (Alma, Saint-Pierre-Saint-Paul, Arbatache, Tablat) ; 3° la Métidja Occidentale (Blida, El Affroun) ; 4° la région de Bône ; 5° la région de Kerrata dans les Babor ; 6° le Souf. Les trois premières régions récoltent du tabac à fumer ; les trois dernières du tabac à priser. Le département d'Oran ne se livre guère à cette culture à cause de la nature gypso-saline du sol.

La production moyenne à l'hectare est naturellement variable. Elle varie d'abord suivant que la plantation est établie en terre sèche ou en terre irriguée, s'abaisse au-dessous de 10 quintaux dans les premières pour dépasser 15 à 20 quintaux dans les secondes; il est vrai que les tabacs des terres sèches sont plus estimés et se

vendent plus cher. Elle varie aussi selon les circonstances climatériques : humidité ou sécheresse du printemps, vents violents et coups de siroco, rosées nocturnes ou atmosphère sèche, augmentent ou diminuent le rendement. Le tabac à priser qui est une espèce plus rustique est moins atteint par la sécheresse ; il est presque exclusivement cultivé par les indigènes, tandis que les Européens interviennent pour une large part dans la production du tabac à fumer. La récolte du Souf se vendait autrefois en Tunisie.

La consommation algérienne a été en 1920 de 4 millions 274.093 kilos ; l'excédent a été exporté.

Le lin.

Le lin vient bien dans l'Afrique du Nord ; le Maroc et la Tunisie lui consacrent annuellement d'assez grandes surfaces ; en Algérie sa culture reste stationnaire. Même nombre de planteurs : 50 à 70 chaque année ; mêmes superficies de 5 à 600 hectares dont 80 aux indigènes ; même production de 300 à 500.000 kilogrammes de graines. Les variations annuelles s'expliquent non par le nombre des planteurs et les superficies cultivées mais par les éléments météoriques favorables ou défavorables. Les espèces cultivées sont le lin de Riga et le lin d'Italie. On n'utilise que les graines ; la difficulté du rouissage a empêché jusqu'ici de transformer sur place la paille en filasse.

Le coton.

On avait fondé de grands espoirs sur le coton. Les vastes plaines oranaises paraissaient, par leur climat plus chaud et la possibilité des irrigations, se prêter en grand à cette culture. De fait, vers le milieu du siècle dernier, elle commença à gagner du terrain en Oranie ; la production monta à 104.000 kilogrammes en 1858, à 500.000 en 1864 et à 900.000 en 1866 ; ce fut son apogée. Tout la favorisait à ce moment : prix élevés auxquels

étaient portés les cotons pendant la guerre de la sécession, achats administratifs, distribution de graines, prix offerts aux meilleurs cultures, primes à l'exportation. Le succès était un peu artificiel. On le vit bien quand les encouragements officiels cessèrent et que la valeur des cotons baissa. La décadence fut aussi rapide que la progression et les causes de cette chute brusque sont tout aussi apparentes que celles des succès antérieurs : activité nouvelle du marché américain et abaissement des prix, suppression des primes, pénurie de main-d'œuvre à bon marché, absence de fumure et épuisement des terres. Dès 1875, la culture du coton était abandonnée.

Elle a été reprise vers 1904. A cette époque, l'industrie européenne fut menacée de manquer de coton, soit par la fermeture du marché américain, soit plutôt par la consommation sur place de tout le coton produit par l'Amérique. Toutes les nations industrielles, possédant des colonies, envisagèrent la possibilité de développer cette culture partout où les conditions climatériques le permettraient. La France se rappela alors que l'Algérie avait produit autrefois du coton. De nouveaux essais furent tentés un peu partout dans les terres basses et chaudes du Tell : plaines du Sig et de l'Habra, vallée du Chélif, Métidja, environs de Philippeville et de Bône. Essais plus méthodiques qu'autrefois, recherches de plantes sélectionnées, de rendements plus forts. De nouveaux espoirs sont permis ; les statistiques des exportations sont plus rassurantes : (*Voir Tableau page* 92.)

Plantes pour la distillation des fleurs.

Des colons de Chéragas, originaires du Var, et accoutumés à cultiver les plantes à parfum, introduisirent la culture du géranium rosat sur les collines du Sahel ; de là, elle passa dans la Métidja où elle trouva des conditions meilleures et s'y maintint pendant plus d'un

Cotons.
(Quantités exportées et valeur en francs.)

ANNÉES	QUANTITÉS EN QUINTAUX	VALEUR EN FRANCS
1903	0	0
1904	3	300
1906	70	8.000
1908	354	34.000
1910	260	42.000
1912	751	165.000
1914	645	145.000
1916	1.411	445.000
1918	449	341.000
1919	483	364.000
1920	490	785.000

demi-siècle. Tant qu'on n'eût pas découvert des procédés de fabrication qui permettaient de tirer de la houille la plupart des parfums industriels, les bénéfices furent appréciables et l'on continua cette culture facile et agréable ; on fauchait deux ou trois fois par an les champs de géranium, et l'essence, obtenue par distillation, s'expédiait aux maisons de parfumerie de Grasse et de Nice. Les produits chimiques minéraux plus grossiers ont chassé les produits végétaux plus fins ; la culture du géranium diminue en Algérie.

Il n'en est pas de même de l'oranger pour la fabrication de l'eau de fleur d'oranger. Quelques espèces très florifères sont plantées spécialement en vue de l'utilisation des fleurs; telle propriété de Boufarik possédait plusieurs hectares de ces arbres et en distillait les fleurs.

D'autres cultures de plantes à parfum seraient possibles en Afrique et peut-être seront-elles pratiquées un jour lorsque les circonstances seront devenues favorables. Elles semblent en tout cas indiquées comme dans tous les pays secs et chauds où abondent les plantes aromatiques contenant une grande quantité d'huile essentielle.

L'alfa.

L'alfa et le crin végétal sont des produits de la végétation spontanée. L'alfa est commun dans les pays montagneux situés sur le pourtour du bassin occidental de la Méditerranée ; on le rencontre en Espagne, dans les provinces de Murcie et d'Alicante, au Maroc sur les Hauts Plateaux de l'intérieur et sur le versant Nord du Grand Atlas, en Tunisie, dans la partie centrale où il couvre les roches tabulaires descendant par gradin vers le Sud et vers l'Est. En Algérie, ses peuplements sont denses dans le haut pays oranais ; les touffes tapissent le sol et donnent l'impression d'une mer qui ondule au moindre souffle du vent ; de là le nom de mer d'alfa donné à quelques parties de ces plateaux ; on l'y trouve même par place jusqu'au littoral. Dans le département d'Alger, il ne dépasse pas une ligne passant par Tiaret, Téniet el Haâd, Aumale, les Biban. Dans celui de Constantine, il recule vers le Sud, dans les Maâdid, le Bou Thaleb et l'Aurès. Le pays du mouton est en même temps le pays de l'alfa.

Cette plante ligneuse comprend plusieurs espèces ; on distingue l'alfa blanc désigné sous le nom d'alfa fin ; la tige atteint de 40 à 50 centimètres de longueur et un diamètre moyen de 1 millimètre. L'alfa vert est plus commun et moins résistant ; sa hauteur atteint parfois un mètre, et son diamètre approche de deux millimètres. Les uns comme les autres servent à la sparterie, à la vannerie, mais principalement à la fabrication du papier. L'exploitation en a commencé de bonne heure en Oranie où les touffes se rapprochaient de la côte et où était établie une colonie espagnole particulièrement experte dans l'arrachage de la plante et dans son utilisation. Autre circonstance favorable, le chemin de fer desservit de bonne heure Méchéria. Les stations de cette ligne de pénétration militaire devinrent les ports de la mer d'alfa où vinrent s'embarquer à destination d'Oran les ballots prêts

à l'exportation. L'Angleterre achetait la plus grande partie de la production algérienne et en chargeait ses bateaux charbonniers dont le fret de retour était ainsi assuré :

Exportation de l'alfa de 1901 à 1920.

ANNÉES	QUANTITÉS EXPORTÉES (quintaux)	ANNÉES	QUANTITÉS EXPORTÉES (quintaux)
1901	707.319	1911	1.007.878
1902	701.826	1912	1.176.321
1903	749.978	1913	1.136.000
1904	803.133	1914	893.534
1905	871.446	1915	897.721
1906	1.020.530	1916	811.997
1907	989.698	1917	373.429
1908	941.079	1918	118.000
1909	827.092	1919	58.880
1910	924.959	1920	538.148

La vive reprise des exportations d'alfa en 1920 laisse présager le retour prochain des chiffres d'avant-guerre et probablement leur dépassement. D'après une brochure officielle récente, la superficie des peuplements d'alfa s'étend sur 4.000.000 d'hectares ; une faible partie est exploitée ; les réserves sont donc immenses et presque inépuisables, les moyens de transport se multiplient ; les procédés de fabrication de la pâte à papier se modifient. Il est dès lors possible que des sociétés industrielles opèrent cette transformation sur place pour le plus grand bénéfice de la colonie et de la métropole.

Le crin végétal.

Le crin végétal est le produit du traitement mécanique des feuilles du palmier nain. On l'obtient le plus souvent en peignant, cordelant et frisant les fibres. Or le palmier nain est fort répandu sur le littoral et dans le Tell ; il ne dépasse pas la limite de l'olivier

et préfère les sols siliceux et calcaires. Ses feuilles sont basses et son tronc s'entoure de nombreux rejetons. Non pas qu'il ne puisse s'élever jusqu'à sept à huit mètres de hauteur, mais les indigènes le coupent souvent.

Crin végétal. Exportations de 1901 à 1920.

ANNÉES	QUANTITÉS EXPORTÉES (quintaux)	ANNÉES	QUANTITÉS EXPORTÉES (quintaux)
1901	261.030	1911	471.814
1902	301.803	1912	570.250
1903	387.959	1913	594.604
1904	301.436	1914	368.338
1905	437.163	1915	230.338
1906	413.594	1916	249.051
1907	448.403	1917	154.457
1908	451.535	1918	84.740
1909	462.476	1919	184.861
1910	553.496	1920	291.167

Les souches sont d'une extraction difficile ; aussi les autochtones les laissaient subsister ; les colons les extirpent non sans peine, ce qui a rendu le défrichement fort pénible et fort long. Le nombre de ces palmiers nains a beaucoup diminué et les ateliers de crin végétal ont été obligés de se déplacer à plusieurs reprises. La fibre utilisable est employée dans la literie, la tapisserie, la sparterie et la corderie.

Ouvrages à consulter :

RIVIERE. *Les Cultures Industrielles en Algérie.* Alger, Giralt, 1900, in-8°.

DACHOT. *La fabrication du tabac en Algérie.* Alger, 1900.

ZURCHER. *Culture du tabac en Kabylie.* Bull. Soc. Agr. 1900.

DUCELLIER. *Culture du lin dans le Nord de l'Afrique.* Alger, Imprimerie Algérienne, 1919, in-8°.

BRUNEL. *Le Coton en Algérie.*

GROS. *Plantes à parfum.* Alger, Giralt, 1900, in-8°.

Ducellier. *Le Géranium Rosat. Sa culture en Algérie.* Alger, Imprimerie Algérienne, 1918, in-8°.

Gouvernement Général. *Essai d'un inventaire des peuplements d'alfa de l'Algérie.* Alger, Pfister in-8°, 1921.

Trabut. *Etude sur l'alfa.* Alger, 1889.

M. Dupont. *Le Palmier nain.* Alger, 1900.

3° LES PRODUITS FORESTIERS

Au 1er janvier 1920, l'étendue des forêts domaniales algériennes était de 481.101 hectares dans le département d'Alger, de 753.215 dans celui d'Oran et de 1.005.972 dans celui de Constantine. Ce dernier serait donc le plus riche en peuplements forestiers. Dans la colonie entière la superficie des boisements soumis au service forestier atteint 2.240.289 hectares. Ce ne sont pas là les seules forêts qui existent ; l'Etat s'est dépouillé de richesses, qui en principe lui appartenaient, au profit des indigènes, des communes et de quelques concessionnaires ; près de 700.000 hectares ont été successivement détachés du sol domanial, ce qui porte en réalité à 3 millions environ d'hectares, soit un vingtième seulement de la superficie totale, l'espace occupé par ce que l'on appelle la forêt algérienne.

Cette forêt diffère singulièrement de celle des pays européens. Nul, mieux que Jules Ferry dans son rapport du 27 octobre 1872, n'a marqué cette différence : « Il y a, dit-il, entre la forêt de France et la forêt algérienne un fossé plus profond que la Méditerranée. En France la forêt est une chose simple, caractérisée par des arbres à hautes tiges, par des massifs boisés qui se distinguent, au seul aspect, des champs cultivés des alentours et qui ne sont considérés économiquement qu'à un point de vue, la production du bois. En Algérie, on appelle de ce nom, non seulement les bois de futaie et de quelque valeur, chênes-liège, chênes zéens, chênes verts, pins maritimes ou pins d'Alep, mais des terrains vagues semés de lentisques et de palmiers nains, des maquis broussailleux qui couvrent d'immenses espaces,

sans qu'on sache où finit la brousse, où commence la plaine cultivable, de nombreuses et vastes clairières qui constituent de véritables terres de culture ». Et il en concluait avec juste raison que le code forestier français, appliqué à l'Afrique, était un non-sens et un danger, qu'il fallait doter l'Algérie d'une législation spéciale, tenant compte à la fois de cette nature particulière des surfaces boisées et des habitudes de la population. « Il faut à l'Algérie son code forestier, non le nôtre », affirma la Commission sénatoriale et la réforme réclamée aboutit à la loi du 21 février 1903.

Assurément de semblables constatations ont un grand intérêt au point de vue économique qui seul nous préoccupe ici. Les ressources de ces forêts algériennes ne sauraient être comparées à celles des forêts françaises ; elles ne sont ni de même nature ni de même valeur. D'ailleurs leur utilisation est de date récente. En 1890, l'Etat dépensait 1.800.000 pour ces boisements ou ces broussailles et n'en retirait qu'un revenu de 490.000 francs. Il reculait devant les sommes à débourser en vue de leur aménagement et n'affectait aux travaux d'entretien et aux travaux neufs que quelques milliers de francs : 50.000 francs environ pendant la période qui va de 1890 à 1900. C'était pitoyable. Combien à cette époque paraissait juste cette remarque de Burdeau dans son rapport de 1892 : « Il y a une façon infaillible, en sylviculture comme en agriculture, de gaspiller son argent, c'est d'en dépenser trop peu ».

Or, quelque restreintes que fussent les possibilités de production de ces bois algériens, elles n'étaient nullement négligeables. S'il y a trop de broussailles et de maquis, il existe aussi de fort beaux arbres et des arbres productifs. D'après la Statistique générale de l'Algérie (*chap. Eaux el Forêls*), les chênes zéens et afarès couvriraient 50.000 hectares, les cèdres 35.000, les pins d'Alep 860.000, les chênes verts et kermès 550.000, les thuya 100.000. Qui ne voit que toutes ces essences pourraient fournir des quantités considérables

de bois marchand ? « Les grands chênes (1) sont particulièrement aptes à la confection des charpentes et surtout des traverses de voies ferrées, dont il se fait une consommation très active pour la construction et l'entretien des lignes algériennes ; le cèdre fournit également des traverses ainsi que des bois de menuiserie et d'ébénisterie ; le pin d'Alep est susceptible d'une foule d'emplois, pour la construction, le sciage, les étais de mines, le pavage, etc., qui donnent lieu à une importation très large de bois résineux de l'Europe centrale, de Scandinavie et d'Amérique ; on peut aussi en faire des traverses, avec une antiseptisation préalable ; les chênes verts et kermès produisent un combustible de toute première qualité, principalement sous forme de charbon ». C'est M. Marc, Inspecteur des Eaux et Forêts, qui s'exprime ainsi dans son livre intitulé : « *Notes sur les Forêts Algériennes* » et paru en 1916 ; il ajoute que la mise en coupe de tous ces peuplements ne donnerait pas moins de 500.000 tonnes de bois d'œuvre brut (soit 350.000 tonnes avec un déchet de 30 %) et 100.000 tonnes de charbon. Si l'exploitation actuelle n'a pas tiré encore parti de ces réserves, cela tient à la difficulté des transports, aux tarifs excessifs des chemins de fer, aux courants commerciaux établis et à la politique du moindre effort. Le fait peut paraître paradoxal, mais il est d'une exactitude rigoureuse; l'Algérie qui peut disposer sur son propre sol de stocks de bois non seulement suffisants pour sa consommation, mais même pour une notable exportation, achète encore à l'étranger la plus grande partie des bois d'œuvre, des merrains et des bois ouvrés dont elle a besoin. Pourtant la guerre semble avoir modifié partiellement la situation ; par suite de la pénurie des transports maritimes et du renchérissement des matières premières, la colonie a été amenée à vivre davantage sur ses propres disponibilités. Tandis que la vente des lièges s'arrêtait, le ren-

(1) Page 134.

dement en argent des produits forestiers se relevait ces dernières années, grâce surtout aux bénéfices réalisés sur le prix des bois et des écorces à tan. Il a été fabriqué de grosses quantités de charbon de bois que réclamait instamment la population, privée de la houille étrangère.

Le liège reste malgré tout, sinon l'unique ressource forestière, du moins la plus précieuse. Le chêne-liège est un arbre des pays méditerranéens proches de cette mer : Espagne, Portugal, Algérie et Tunisie. En Algérie, ses terrains d'élection sont les grès, fort développés dans la grande et la petite Kabylie, la région de Philippeville et celle de Collo ; l'Atlas Blidéen et le Dahra en ont par place quelques peuplements. On en trouve aussi dans toute la zone littorale, dans les Sahels et sur les massifs de Tlemcen et de Mascara, mais plus disséminés et de moindre valeur. La superficie des forêts domaniales de chênes-liège diminue de l'Ouest à l'Est. A lui seul, le département de Constantine en a 230.622 hectares, celui d'Alger 37.518 et celui d'Oran 7.354. Les parties aliénées ou concédées sont aussi situées au centre et à l'Ouest ; elles atteignent près de 170.000 hectares. Ainsi la surface occupée par cette essence atteindrait 450.000 hectares environ. Or, si les bénéficiaires des concessions avaient depuis 1871 tiré profit de leurs arbres, l'Etat ne s'est mis que plus tard à effectuer les travaux indispensables à leur mise en valeur. Le démasclage n'a réellement commencé qu'en 1884 et, comme le chêne-liège ne donne une récolte que dix ans après cette opération, il a fallu attendre 1895 pour noter dans les statistiques une vente sérieuse au profit des forêts domaniales. De nos jours, la période préparatoire est terminée ; la production avant 1914 ne cessait de s'accroître. Les revenus auraient été plus forts si le prix des lièges n'avait fléchi : voici quelques chiffres sur la production des lièges dans les forêts domaniales, les prix pratiqués par le commerce et les revenus globaux de ces forêts :

ANNÉES	LIEGE RÉCOLTÉ (quintaux)	PRIX MOYEN DU QUINTAL	TOTAL DES PRODUITS RECOUVRÉS
1910	115.192	23,67	3.835.514
1911	105.475	32,52	4.730.563
1912	127.068	38,30	6.187.560
1913	117.176	34,94	5.523.782
1914	129.748	31,46	1.534.813
1915	114.915	23,63	1.878.572
1916	42.543	19,77	2.887.952
1917	62.943	22,11	4.326.010
1918	6.111	22,95	5.589.009
1919	63.425	23,42	6.261.391

A ces produits des forêts domaniales, il conviendrait d'ajouter ceux des forêts exploitées par les sociétés privées ; on ne possède pas d'autres renseignements sur ces derniers que les chiffres d'exportation des lièges récoltés dans les unes et dans les autres. Avant 1914, le commerce algérien expédiait à l'étranger, surtout en Russie, en Allemagne, en Autriche, aux Etats-Unis, pour une valeur annuelle de 10 à 15 millions de liège ouvré ou non ouvré, en planches régulières ou en débris.

Ouvrages à consulter :

Jules FERRY. *Rapport fait au nom de la Commission Sénatoriale.* Annexe au procès-verbal de la séance du 27 octobre 1892.

LEFEVRE. *Les Forêts de l'Algérie.* Alger, Giralt, 1900, in-8°.

M. MARC. *Notes sur les Forêts de l'Algérie.* Alger, Jourdan, 1916, in-8°.

4° LES PRODUCTIONS DE L'ÉLEVAGE.

L'élevage des animaux domestiques en Algérie constitue pour le colon et surtout pour l'indigène une source considérable de profits. D'après M. Bauguil, dont la compétence est bien connue dans la colonie, la valeur du cheptel algérien était en 1914 la suivante : pour

l'espèce chevaline, 92 millions ; pour le mulet, 22 millions ; pour l'espèce asine, 3 millions ; pour l'espèce bovine, 220 millions environ ; pour l'espèce ovine, 169 millions environ ; pour l'espèce cameline, 30 millions environ. Les animaux de basse-cour représenteraient de leur côté une valeur approximative de 7 millions 500.000 francs. Au total, 549 millions. En multipliant ce chiffre par le coefficient 3 ou 4, on obtiendrait sa valeur actuelle : *un milliard et demi à deux milliards.* Pour si élevée que paraisse cette évaluation, elle doit approcher de la réalité. Le même auteur laisse entendre au demeurant que cet élevage n'est pas ce qu'il devrait être : « Beaucoup d'agriculteurs, dit-il, pensent que la production et l'élevage des animaux domestiques ne constituent en territoire de colonisation qu'une ressource accessoire, négligeable, tout au plus utile pour l'indigène, dans les régions des Hauts Plateaux et du Sud, produisant et élevant le cheval, le bœuf et surtout le mouton. La culture seule, ou presque seule, de la vigne occupe l'activité, les ressources de la plus grande partie des colons, auxquels on n'a pas fait suffisamment envisager les désastres que peut entraîner ce mode d'exploitation peu raisonné du sol ». Il est hors de doute que la prospérité agricole ne va pas sans un bon élevage, lequel fournit la force animale et les engrais indispensables.

Le développement de l'élevage dépend et de la production fourragère et des soins que l'homme sait donner au bétail. Double condition dont on ne s'est pas assez occupé. Il n'existe guère en Algérie de prairies naturelles fixes ; tout au plus des champs en jachère, des terres en friche. Si l'année est pluvieuse, l'herbe pousse drue au printemps et en automne, mais elle se sèche durant l'été. Parfois, quand les pluies sont tardives, les pâturages sont insuffisants et les bêtes souffrent. Encore les Européens fauchent-ils les foins et les engrangent ; ils peuvent ainsi nourrir leurs troupeaux pendant les longs mois de sécheresse. Quelques-uns ont

créé des prairies artificielles, des luzernières irriguées dont ils obtiennent plusieurs coupes par an ; d'autres cultivent des plantes et des racines fourragères et ils en augmentent la valeur nutritive par l'ensilage. On peut cependant affirmer qu'en Afrique on n'a pas encore découvert un fourrage bien acclimaté, à la production abondante et régulière ; le sulla avait fait naître des espérances ; elles ne se sont pas réalisées. Des recherches sont faites ; puissent-elles aboutir! A cette condition l'élevage progressera chez les Européens.

Les indigènes ne soignent guère leurs bêtes ; ils se contentent de les mener aux champs et de les enfermer pendant la nuit derrière des haies épineuses près de leurs gourbis ou de leurs tentes, afin qu'on ne les leur vole pas. Pas de réserves de fourrages : de nourriture, les animaux n'ont que celle qu'ils trouvent : « Dieu y pourvoiera », répète l'indigène et son troupeau qui meurt d'indigestion, de *meurara* au printemps, maigrit et dépérit en été. Pas d'abri contre les intempéries : qu'il pleuve ou qu'il neige, les troupeaux restent dehors, surtout ceux des nomades : de là une mortalité effrayante. Pas de sélection entre les géniteurs ; les accouplements se font au hasard et à des époques peu propices ; les races s'abâtardissent. L'administration algérienne s'est bien efforcée depuis fort longtemps d'améliorer ces conditions, mais elle se heurte à des difficultés de toute sorte, dont les plus redoutables viennent des préjugés et des coutumes séculaires.

Le seul animal dont les Arabes soient fiers et qu'ils soignent est le cheval ; encore s'agit-il ici de la monture du riche, du chef. Il appartient à la race barbe dont les qualités sont bien connues : du feu, de l'élan, de la sobriété et de la résistance. Malheureusement la taille est petite ; excellent comme monture, il est d'une force insuffisante pour l'attelage et le gros travail de la ferme. La remonte en achète chaque année de quoi pourvoir son armée d'Afrique et une division de France. L'élevage a lieu sur les Hauts Plateaux de Tiaret et de Sétif

ou aux environs de Relizane ; les produits du Tell sont moins estimés. On a essayé de le croiser avec des animaux de gros trait, des percherons, des normands ; il ne semble pas que ces croisements aient réussi. Ils donneraient de meilleurs résultats avec le Syrien ou le cheval anglais. Le nombre des chevaux ne s'accroît guère en Algérie. En 1872, la guerre et la famine avaient réduit l'effectif à 127.000 ; il s'est relevé depuis aux environs de 200.000, a dépassé ce chiffre au début du siècle, mais est en voie de régression depuis 1913. En cette année, il était de 216.045 ; en 1914, de 202.839 ; en 1915, de 195.633. Fatalement il a dû diminuer pendant la guerre, les besoins de l'armée ayant enlevé beaucoup de chevaux à l'Afrique.

Les mulets sont préférés pour les labours et même comme montures dans les régions montagneuses ; plus faciles à nourrir que le cheval, plus résistants et plus forts, d'une solidité de pied incomparable, ils ont été l'objet d'un véritable engouement dont les colons de la Métidja reviennent maintenant, mais qui a eu pour conséquence d'activer les achats sur les marchés et de faire hausser les prix. En 1910 et 1911, le nombre des mulets approchait celui des chevaux : 192.000 dont 137.000 chez les indigènes et 55.000 chez les Européens. Il était en décroissance à l'ouverture des hostilités et cette régression s'est accélérée.

L'âne est la monture du pauvre et, comme les fellahs sont nombreux dans la colonie, l'espèce asine est plus commune que la chevaline et la mulassière. Quels services ne rend pas le pauvre bourricot africain ! C'est le porteur de fardeau idéal ; il porte son maître, il porte les provisions, il porte les charges les plus lourdes et les plus encombrantes. A défaut de cheval ou de mulet, on l'attelle à la carriole ou à la charrue. Et quelle sobriété ! Il se contente de l'herbe qu'il rencontre le long des chemins, dévore les plantes dont les autres animaux ne veulent pas. Sur un effectif de 279.315 unités — le chiffre le plus haut qui ait été atteint, — les indi-

gènes en possédaient 270.859, les Européens 8.456.

Les chameaux sont aussi nécessaires aux gens du Sud que les chevaux, les mulets et les ânes aux gens du Nord. Les nomades dans leurs migrations continuelles ne pourraient se déplacer sans eux. C'est une bête de transport et une bête de course. Le dromadaire au pas lourd et à l'ossature puissante reçoit des charges de 200 à 300 kilogrammes ; les caravanes en utilisent des centaines pour ravitailler les oasis en blé et rapporter des dattes. Le méhari, plus souple, aux attaches fines et nerveuses, accomplit dans le désert en vingt-quatre heures des randonnées de 30 à 40 lieues. Les troupes françaises ont usé des uns et des autres pendant leur expédition aux oasis touatiennes ; les troupes italiennes en ont acheté des milliers pour la guerre de Tripolitaine. Le cheptel camelin a ainsi subi de sensibles oscillations ; en 1914, il comptait 212.574 têtes.

Les bœufs atteignent le chiffre d'un million, parfois même 1.127.577 (1910). En cette année exceptionnelle, la part des Européens était de 174.056, celle des indigènes de 953.521, soit près de 2/10 pour les premiers et plus de 8/10 pour les seconds. On distingue trois variétés : « Le bœuf de Guelma (1), le plus estimé de tous, est de couleur fauve ou gris clair ; sa taille est peu élevée ; elle va de 1 m. 25 à 1 m. 35 ; mais la structure du corps est régulière. Il est bon travailleur, avec plus d'entrain cependant que de fond ; il s'engraisse facilement et donne d'assez bonnes laitières. Le bœuf kabyle a la robe claire ; il ne dépasse pas 1 m. 20 ; il est bas sur jambe, trapu, avec des membres courts et solides. Le bœuf d'Oran, généralement rouge ou noir, est plus grand, mais ses formes sont mal proportionnées, son arrière-train peu développé. Il est très sensible aux intempéries, travaille peu, s'engraisse mal ». Ces différences s'expliquent par la nature des pâturages plus que par la diversité des races. Il faudrait aux bœufs une nourri-

(1) Wahl, *L'Algérie*, 4e édition, page 379

ture plus substantielle et plus régulière que celle que leur dispense le climat africain. Améliorer la race n'est possible que par l'amélioration des pacages ; dans ce cas, la sélection serait préférable à l'importation de bœufs étrangers et au croisement.

Quoique les ovins ne représentent pas une valeur aussi grande que les bovins suivant l'estimation de M. Bauguil, leur élevage est mieux indiqué. Les pâturages algériens sont en général maigres et en terre sèche. La zone dite du mouton comprend tous les Hauts Plateaux, déborde dans le Tell et englobe le Sahara. Comme les ressources en herbes s'épuisent au Sahara dès que se font sentir les chaleurs, les troupeaux remontent vers le Nord et parcourent les steppes du haut pays pour revenir vers le Sud aux premières pluies un peu généralisées ; c'est la grande transhumance à laquelle se livrent depuis des siècles les tribus sahariennes. Cette pratique de la transhumance, une des nécessités africaines, comporte bien des modalités ; certains groupes d'indigènes ne quittent pas les Hauts Plateaux et d'autres se déplacent dans le Tell. Ce qui s'impose à tous, c'est la recherche de nouveaux pâturages quand les anciens ont été tondus par les moutons, c'est le déplacement saisonnier ou quotidien, c'est la marche pour l'existence. Espèce marcheuse par excellence, résistante à la fatigue et à la soif, trouvant sa vie dans les steppes les plus pauvres, le mouton africain est bien adapté aux conditions de son existence migratrice ; pour qu'il pût subsister partout, il suffirait de lui assurer de quoi se désaltérer ; les points d'eau sont trop distants dans les zones de parcours et des régions entières sont inabordables faute d'une mare, d'un r'dir, d'une source ; la politique hydraulique qu'a adoptée l'administration algérienne consiste à multiplier les abreuvoirs naturels ou artificiels.

Ainsi que l'a démontré M. Couput, l'ancien directeur du Service Pastoral en Algérie, les ovins algériens se divisent en trois groupes distincts, localisés dans des

régions à climat et à système cultural tout différents : 1° le mouton *barbarin* à large queue occupe la Tunisie tout entière et la partie orientale du département de Constantine ; il est d'un mauvais rendement comme viande et fournit une chair peu estimée par les Européens ; son appendice caudal est une boule de suif de 3 à 4 kilogrammes et les indigènes apprécient beaucoup la graisse qu'ils en retirent ; 2° le mouton *berbère* peu précoce à chair plus fine ; sa laine est longue mais grossière, semblable, a-t-on dit, au poil de la chèvre ; 3° le mouton *arabe*, ainsi appelé parce qu'il forme la plus grande partie des troupeaux des nomades ; « De beaucoup le plus nombreux, il comprend les différentes races à queue fine (1), à tête blanche ou à tête noire ou brune qui habitent les Hauts Plateaux et la presque totalité des plaines de l'Algérie. La laine en est généralement courte, tassée, plus ou moins fine. La viande est généralement bonne. La race à tête blanche domine surtout à Chellala, dans les régions de Boghari, de Bou Saâda, de Sétif, dans le Hodna et une partie du Chélif. C'est la plus belle de toutes nos races algériennes. Elle a de très grandes similitudes avec la race mérine, mais avec une race mérine abâtardie et dégénérée. La race à tête brune ou noire, d'origine Syrienne, a probablement dû être amenée par les Arabes lorsqu'ils ont conquis l'Afrique du Nord ; c'est du reste celle qui domine encore dans la plupart des pays à grande transhumance ; elle habite surtout la partie Sud des Hauts Plateaux. » Citons encore une variété particulière au désert, dite mouton *Touareg* ou du Gourara : elle est caractérisée par la longueur et la finesse des pattes, par la robe couleur chamois chez quelques sujets et surtout par les poils dont elle se couvre au lieu de toison laineuse.

L'amélioration de ces races tant au point de vue de

---

(1) Couput. — *Espèce ovine et laines et industrie lainière.* Alger, Giralt, 1900, in-8°, page 63.

la production de la viande que de celle de la laine a été poursuivie depuis nombre d'années. Le problème est difficile, car il ne faut pas enlever aux races locales leur adaptation aux rudes aventures de la vie nomade. Pour les pays de petite transhumance, il est admis aujourd'hui que le croisement avec les béliers mérinos espagnols ou français donne des produits « plus étoffés, plus lourds, avec une laine plus abondante et plus fine ». L'administration, par ses bergeries et l'achat de géniteurs mis gratuitement à la disposition des communes et des particuliers, puis par tout un système de subventions et de primes, favorise ce perfectionnement des races africaines.

Si la qualité des moutons africains a gagné à ces croisements, leur quantité est restée stationnaire. L'effectif ovin a subi de fortes variations, conséquence des variations climatériques annuelles et de l'état des pâturages. Il s'abaissa à 5.140.000 en 1882, chiffre le plus bas qu'il ait atteint, et s'éleva à 10.850.000 en 1887, chiffre le plus haut auquel il soit monté. Depuis 1901 il n'a jamais cessé de se maintenir au-dessus de 800.000 têtes, démentant ainsi les sombres pronostics de certains économistes : (*Voir tableau p.* 108.)

L'Algérien est grand consommateur de viande de mouton ; on peut estimer à 1.100.000 têtes le nombre d'animaux de cette espèce nécessaire à l'alimentation locale ; le reste est exporté ; il sera parlé plus loin de cette branche considérable du commerce.

L'indigène tisse une partie des laines produites par la tonte de ses brebis, mais il peut en expédier aussi plusieurs milliers de quintaux : « Les laines arabes (1) sont généralement courtes, souvent demi-longues, rarement longues. C'est surtout, au point de vue de la longueur bien plus encore qu'au point de vue de la finesse que le climat et le régime semblent avoir une influence

(1) Couput. — *Ouvrage cité*, pages 133 et 134.

Effectif des ovins de 1901 à 1915 (unités).

ANNÉES	APPARTENANT A DES EUROPÉENS	APPARTENANT A DES INDIGÈNES	ENSEMBLE
1901	415.584	7.638.174	8.053.758
1902	447.719	8.277.076	8.724.795
1903	494.711	8.463.826	8.958.537
1904	557.937	8.053.810	8.611.747
1905	576.306	8.486.330	9.062.636
1906	661.571	8.138.159	8.799.730
1907	677.292	8.637.223	9.314.515
1908	715.677	8.916.500	9.622.177
1909	831.756	8.235.160	9.066.916
1910	778.556	8.263.746	9.042.302
1911	805.880	7.722.730	8.528.610
1912	772.096	7.765.927	8.338.023
1913	772.014	8.038.725	8.810.739
1914	762.190	8.377.532	9.139.722
1915	660.074	8.281.136	8.941.210

sérieuse. Toujours courtes sur les Hauts Plateaux : Biskra, Bou Saâda, Djelfa, Boghar, Boghari, Aflou, ces laines deviennent plus longues quand les moutons qui les portent, tout en appartenant au même type, habitent des pays riches et où la transhumance n'est pas aussi indispensable... Les laines kabyles au contraire ont un aspect absolument différent. Le brin en est dur, grossier, droit et raide, leur élasticité est nulle. Elles sont généralement longues, atteignent jusqu'à 20 ou 25 centimètres ». La production annuelle varie suivant les années. (*Voir tableau p.* 109.)

Le troupeau de chèvres avait vers la fin du siècle dernier une tendance à s'accroître plus que le troupeau de moutons ; ses gains continuèrent jusqu'en 1903 où l'effectif caprin monta à 5.030.431 têtes ; on voulut y voir un appauvrissement des indigènes et un danger pour les boisements. Toutefois le fléchissement marqué par les années suivantes a dissipé ces craintes ; on est revenu à des chiffres plus normaux, c'est-à-dire plus voisins de

Production de la laine de 1900 à 1915 (quintaux).

ANNÉES	INDIGÈNES	EUROPÉENS	ENSEMBLE
1901	91.522	5.280	96.802
1902	117.075	10.221	127.296
1903	125.667	10.337	136.004
1904	139.300	10.620	149.920
1905	133.510	10.890	144.400
1906	153.260	14.890	168.150
1907	194.973	15.211	210.184
1908	191.290	17.114	208.404
1909	92.745	7.621	99.745
1910	170.300	20.116	190.416
1911	160.050	20.668	180.718
1912	149.548	19.852	169.400
1913	143.042	15.486	158.528
1914	124.123	10.598	134.721
1915	192.176	24.784	216.960

ceux enregistrés vers 1880. Successivement, de diminution en diminution, on est tombé au-dessous de 4 millions ; en 1915, on n'avait plus que 3.768.723 chèvres. Les pertes ont dû être des plus grandes pendant les premières années de la guerre, les contingents hindous à la solde de l'Angleterre ayant exigé pour leur consommation de grosses quantités de ces caprins, qu'on acheta en Algérie.

L'élevage des porcs ne saurait être pratiqué par les Musulmans auxquels le Coran interdit la chair de cet animal ; il l'est au contraire par les Européens et surtout par les Espagnols qui raffolent de soubresades et de butifaros. Aussi est-il en sensible progrès ; il ne peut que se développer au fur et à mesure que le nombre des Européens grandira dans l'Afrique du Nord. En 1895, son effectif était de 85.000 ; vingt ans après, en 1915, il montait à 111.365, gagnant plus de 1.000 unités par an.

Quoi qu'on en ait dit, le cheptel algérien n'est pas en décroissance, mais il n'accuse pas dans son ensemble ces progrès rapides que l'on observe dans certains pays neufs

d'Amérique ou d'Australie ; c'est que d'abord l'Algérie n'était pas un pays neuf et que l'élevage y est sous la dépendance étroite des facteurs physiques, climatériques et sociaux dont il est malaisé de combattre les effets. Nous croyons que l'évolution économique de la colonie la portera bientôt vers des méthodes d'élevage plus rationnelles et mieux adaptées à son sol et à son climat.

Ouvrages à consulter :

ALGÉRIEN (Un vieil) (Paul BOURDE). *Le mal de l'Algérie.* Série d'articles parus dans le *Temps* du 9 août au 6 septembre 1894.

BERNARD et LACROIX. *L'évolution du Nomadisme en Algérie.* Alger, Jourdan, 1906, in-8°.

DAUMAS. *Les Chevaux du Sahara* KHALED). Paris, 1864, in-8°.

AUREGGIO. *Les Chevaux du Nord de l'Afrique.* Alger, Giralt 1893, in-4°.

TROUETTE. *La Production du cheval agricole en Algérie.* Alger, Montégut, 1913, in-8°.

TROUETTE. *L'Industrie mulassière en Algérie.* Alger, Imprimerie Algérienne, 1910.

BONNEFOY. *Espèce bovine.* Alger, Giralt, 1900, in-8°.

COUPUT. *Espèce ovine.* Alger, Giralt, 1900, in-8°.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL. *Le Pays du Mouton.* Alger, 1893, grand in-4°.

VIGER. *Etude sur la question ovine en Algérie.* Clermont-Ferrand, 1892, in-8°.

BOURDE. *Rapport sur l'élevage du mouton en Tunisie.* Tunis, 1895.

CARBUCCIA. *Du dromadaire comme bête de somme et comme animal de guerre.* Paris, Dumaine, 1853, in-8°.

Capitaine MATHIEU. *Quelques observations sur l'élevage du Méhari chez les Chaamba Mouadhi* (El Goléa). Bull. Soc. Géog. Alger, 1905, pages 353 et suiv.

E. MICHAL. *Le Chameau du Sahara Soudanais.* Bull. Soc. Géog. Alger, 1905, pages 368 et suiv.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL. *L'Elevage en Algérie. Procès-verbaux des Séances de la Commission de* 1914. Alger, Jourdan, 1914.

COUPUT. *Laines et Industrie lainière.* Complément à la brochure de l'espèce ovine.

Consulter en outre les *Exposés annuels de la Situation Générale de l'Algérie* et des *Territoires du Sud.*

5° L'OUTILLAGE AGRICOLE.

Ce qui manquait le plus à l'agriculture algérienne avant notre arrivée dans la Régence et lui a fait plus ou moins défaut jusqu'à une époque relativement récente, c'était un outillage perfectionné et des méthodes culturales appropriées.

Instruments et procédés de culture étaient rudimentaires chez les indigènes, aussi bien d'ailleurs chez les Kabyles que chez les Arabes. Le matériel agricole se réduisait au strict nécessaire : des charrues pour gratter le sol, façonnées dans une branche de frêne, d'olivier ou de chêne, avec un soc en fer et des oreilles en bois ; des herses ; des faucilles pour moissonner les céréales et tondre les moutons ; des cordes de palmier et des débris de paillassons et de vieux burnous pour atteler une paire de bœufs, des chevaux, ânes ou chameaux à leur araire primitive ; des jarres ou des silos où il enfermait les provisions de grains ; quelques arabas qui lui servaient à transporter ses gerbes quand il ne se servait pas seulement du dos de ses bêtes ; des couffins en alfa, diss ou autre plante ligneuse et c'est à peu près tout comme matériel agricole. Les procédés de culture s'inspiraient d'un empirisme grossier, de traditions ancestrales et du désir de limiter les dépenses et les efforts. Le blé était semé avant le labour, un attelage trop faible enterrait à peine le grain, on évitait les tas de pierres et les touffes de palmier nain et de jujubier ; peu de sarclages, pas de fumiers. Les pieds des bêtes servaient à dépiquer les gerbes et le vent à séparer les grains du poussier. A la différence de l'Arabe, le Kabyle aimait le travail et la terre qui le nourrissait ; il ne plaignait pas sa peine, il se livrait aux cultures les plus variées ; sa femme mettait la main à la besogne, sarclait, binait les jardins, même les champs de céréales, allait chercher de l'eau à la fontaine, ramassait les fruits ; mais le terrain était mesuré dans ces montagnes et les gens étaient nombreux. Le matériel agricole ne diffé-

rait pas de celui de l'Arabe ; la pioche était plus employée. Le bétail sans être mieux soigné était abrité pendant l'hiver. Cette persévérance dans l'effort, ces soins donnés n'étaient-ils pas autant d'indices que cette population pouvait être associée à l'œuvre de restauration de l'agriculture algérienne ?

Cette œuvre commença avec l'arrivée des premiers cultivateurs français ou européens ; à eux, il fallait des instruments à la fois plus nombreux, plus puissants et mieux confectionnés auxquels ils étaient accoutumés dans leur pays d'origine ; ils les amenèrent ou les firent venir. Aussi, jusqu'à ces dernières années, le matériel agricole algérien ne différa guère du matériel agricole français. On importe depuis quelque temps des outils américains et anglais ; mieux encore on en fabrique sur place dont l'avantage est d'être mieux appropriés que les autres aux cultures de l'Afrique. Les colons européens possèdent un outillage perfectionné, supérieur parfois à celui dont disposent les agriculteurs français de la métropole. Si l'on tient pour relativement exacts les chiffres cités par la statistique de 1913, la dernière qui ait apporté quelques renseignements sur les constructions et le matériel agricoles, les Européens auraient 36.200 bâtiments à usage de ferme d'une valeur à ce moment de 206 millions, 89.140 charrues, 1.296 machines à battre et à manège ; 785 semoirs mécaniques pour céréales ; 1.418 faucheuses mécaniques ; 6.321 faucheuses, râteaux et moissonneuses à cheval ; 27.211 herses, rouleaux et semoirs à cheval ; 39.505 chariots, charrettes et tombereaux ; 6.785 tarares, égrenoirs, hache-paille et coupe-racines ; 10.438 égrappoirs, fouloirs à raisin et pressoirs à vin, etc. Ajoutons qu'il existe en Algérie à la disposition des colons 1.730 machines agricoles à vapeur, fixes ou locomobiles. Tout cet outillage, les constructions mises à part, représentait une valeur de 67 millions et en vaudrait actuellement plus de 200.

Les indigènes, entraînés par l'exemple et d'ailleurs

frappés par les résultats obtenus, abandonnent par place et lentement leur ancienne araire et lui substituent des charrues françaises. Sur 342.000 charrues qu'ils possèdent, plus d'un dixième est de construction française. Comme c'est là un signe de l'évolution de leur agriculture, il n'est pas sans intérêt de savoir où cette substitution est la plus rapide ; le département d'Oran vient en tête avec 22.662 charrues françaises entre les mains des indigènes contre 49.366 de fabrication arabe, soit près d'un tiers ; l'arrondissement de Sidi bel Abbès offre cette particularité remarquable de n'avoir presque plus d'araires indigènes (577) et de posséder 2.879 charrues françaises. N'est-ce pas là une des raisons de la forte production céréalifère de cette contrée (1 million de quintaux) ? Les départements d'Alger et de Constantine restent fort en retard, excepté sur quelques points, là où les européens pèsent de tout le poids de leur exemple sur les races autochtones, près d'Alger, à Miliana, dans les environs de Bône et de Constantine, près de Sétif. Quelques indigènes riches ont d'autre part fait l'acquisition de machines à battre, de faucheuses et de moissonneuses mécaniques et même de machines agricoles à vapeur. De ces dernières la statistique leur attribue 56 (valeur 472.000 francs). Pourtant cet outillage indigène est encore bien insuffisant et les progrès sont peu rapides. On évaluait en 1913 sa valeur à 15 millions contre 67 millions, prix d'estimation du matériel appartenant aux colons.

Des méthodes culturales ont été appliquées dont l'Afrique avait perdu la souvenance : labours plus profonds, défrichements des broussailles et des palmiers nains, culture extensive sans doute mais plus soignée et plus propre des céréales, plantation des arbres, extension du vignoble et des primeurs, retenue des eaux derrière de grands barrages ou dérivation des oueds pour l'irrigation, essais de cultures industrielles succédant aux emblavures et les préparant, etc. Les procédés de l'élevage s'améliorent eux aussi quoique plus len-

tement : sélection des espèces, choix des géniteurs, lutte contre les épidémies.

C'est pour que cette progression continue et s'accélère qu'à l'outillage matériel s'ajoute de plus en plus sous les efforts d'une administration active et habile un outillage intellectuel. Laboratoires scientifiques, écoles spéciales, stations d'essai, enseignement primaire délibérément orienté vers des leçons pratiques, un plan se dessine et s'exécute. Les écoles primaires, surtout les écoles indigènes, doivent, à côté de l'instruction générale, répandre les premières notions de vulgarisation agricole ; des jardins sont annexés aux bâtiments scolaires et l'on y sème les plantes usuelles, on y apprend les soins à leur donner, ainsi que la préparation du sol et l'usage des engrais, on y taille les arbres. Pour les adultes, des cours professionnels avec applications pratiques ont été institués afin de mettre à la disposition des propriétaires des ouvriers expérimentés et des chefs de culture ; la main-d'œuvre étrangère est remplacée dans les vignobles par la main-d'œuvre locale, surtout kabyle. Les stations expérimentales sont multipliées : il en existait une à la Ferme-Blanche, non loin de Maison-Carrée, chargée de faire l'essai des cultures les plus propices à la Métidja voisine : coton, maïs, fourrages exotiques, betteraves à sucre. D'autres sont projetées à Guelma, Sétif, Batna, Bougie, Orléansville, Tiaret, le Sersou et Sidi bel Abbès ; chacune d'elles étudiera les problèmes culturaux intéressant les régions environnantes.

Cette vulgarisation des connaissances agricoles doit s'adresser non seulement à la masse mais aussi à une élite, à ceux qui deviendront demain les meilleurs agents d'une culture progressive. De là, la nécessité d'un enseignement plus relevé à distribuer dans des écoles spéciales où sont réunies toutes les facilités d'études et d'applications pratiques. Deux grandes écoles d'agriculture existent à l'heure actuelle à Alger et à Philippeville ; une autre est projetée dans le département

d'Oran. L'école de Maison-Carrée est devenue l'Institut agricole Algérien ; créée dès 1905 (date où elle a ouvert ses portes aux élèves), elle a comme professeurs les meilleurs techniciens de la colonie et de véritables savants ; elle possède des laboratoires bien outillés (laboratoires d'agriculture, d'essais et de contrôle des semences, — de viticulture, — de zootechnie, — de zoologie agricole, — de géologie et de chimie agricoles, — de chimie générale et d'œnologie, — de physique et de technologie, — de botanique et de pathologie végétale, — d'essais de machines agricoles). Un domaine important est annexé à l'école. En 1920, les élèves répartis en deux années étaient au nombre de 132 et la vogue de cet établissement est telle que le nombre des places est insuffisant. Une annexe, celle de Berteaux, s'occupe de préférence de la culture des céréales et de l'élevage ; les élèves y font un séjour de quelques mois. L'école d'agriculture de Philippeville est plus ancienne mais moins fréquentée et moins bien dotée. Elle fut fondée en 1901 et contenait de 30 à 40 élèves en ces dernières années. Son domaine de 156 hectares, dont 108 en forêts, vient d'être agrandi de 57 hectares nouveaux. Là aussi l'enseignement est à la fois pratique et technique. Le Jardin d'essai du Hamma, l'ancienne et illustre station expérimentale de la Colonie, réputée pour sa végétation luxuriante et ses collections de plantes rares, a été consacrée en partie à l'apprentissage horticole et l'on y a ouvert une école ménagère agricole où les futures institutrices, élèves-maîtresses des Ecoles Normales, font un stage.

Enfin, à la Direction de l'Agriculture du Gouvernement général, des services ont été organisés qui coordonnent les résultats acquis et en même temps donnent l'impulsion générale. Certains de ces services sont dirigés par des professeurs de Faculté, ce qui établit la relation entre l'Enseignement Supérieur et l'Administration. Enumérons simplement quelques-uns d'entre eux et indiquons le rôle qu'ils sont appelés à jouer : le

Service Météorologique dépendant de l'Université mais s'orientant de plus en plus vers des buts utilitaires ; le Service Agrologique dont la direction est confiée au Professeur de chimie appliquée de la Faculté des Sciences ; le Service Agronomique, s'occupant de la culture, du matériel agricole, du génie rural ; le Service Botanique, dirigé aussi par un Professeur et possédant une station d'essai toute voisine du domaine de l'Ecole de Maison-Carrée ; le Service de défense des cultures qui a à lutter contre le phylloxéra, les sauterelles, les mouches de l'oranger et de l'olivier, le pou rouge, etc. ; le Service de l'Elevage. Pour être complet, nous ne saurions oublier l'Institut Pasteur d'Algérie qui rend de très grands services en étudiant les remèdes à appliquer contre certaines affections des plantes et des bestiaux et la station toute récente d'Aquiculture de Castiglione.

Ainsi l'outillage agricole de la colonie se complète et s'adapte aux besoins d'un pays dont les principales richesses sont encore les produits des cultures et de l'élevage. L'effort financier a été vigoureux en ces dix ou quinze dernières années ; il ne peut que produire d'excellents résultats. L'Algérie entre définitivement dans la voie des améliorations pratiques et scientifiques et se hausse au rang d'une puissance agricole méditerranéenne de premier ordre.

III

L'INDUSTRIE ALGÉRIENNE

L'Algérie n'occupe qu'une place médiocre dans les productions industrielles ; c'est qu'elle n'a guère de force motrice naturelle en dehors des chutes d'eau qui sont rares. Toutefois, ainsi que l'a montré M. Laboubée dans son livre récent *Notes sur l'Industrie en Algérie,* la colonie n'est point dépourvue de manufactures et d'ateliers ; de plus ses industries indigènes ne sont pas mortes et, quant aux grandes exploitations de minerais et de phosphates, elles seront demain, la crise économique passée, en pleine activité.

Il est d'usage de traiter les produits indigènes comme choses sans grand intérêt et sans valeur. Est-ce équitable ? Obligés de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, Kabyles et Arabes bâtissaient leurs gourbis ou tissaient leurs tentes ; ils fabriquaient de même leurs vêtements et leurs armes. On trouvait chez eux toutes les industries communes : industrie du fer avec charrons et maréchaux ferrants ; industrie du bois avec menuisiers et tonneliers ; vanneries et sparterie pour la confection de couffins et de nattes ; poteries communes pour la fabrication de gargoulettes, de plats, de jarres, etc. ; tissage enfin pour les vêtements ordinaires (burnous, gandouras, haïkhs). Cette dernière était répandue dans toute l'Algérie et elle mettait en œuvre près de la moitié des laines récoltées, ce qui prouvait suffisamment son importance ; mais elle était purement familiale ; les femmes tissaient sous le gourbi et sous la tente et presque toutes se livraient à ce travail pour se vêtir elles et leur famille. Certaines tribus seulement fabriquaient pour la vente au dehors. Or ces produits indigènes ne pouvaient lutter contre les objets manufac-

turés d'Europe, obtenus en quantités commerciales par l'association de l'homme et de la machine, de qualité inférieure en général mais d'un prix abordable et d'un aspect attrayant. Les industries indigènes périclitèrent sans disparaître et peut-être serait-il relativement facile de leur redonner leur activité d'autrefois.

Parmi celles qu'il importait de ne point laisser périr, étaient les industries d'art ; on s'est appliqué, voici plusieurs années, à les ranimer. Citons d'après M. Gsell (1) celles qui sont le plus susceptibles d'être rénovées et développées : 1° la *broderie arabe* dont quelques spécimens fort anciens, fabriqués à Alger, sont remarquables ; il existe des brodeurs travaillant dans de minuscules ateliers ; plus nombreuses encore sont les femmes occupées chez elles à broder des fichus, des mouchoirs, des écharpes, couvertures de table, coussins ; 2° les *tapis algériens* ; ils avaient une certaine réputation, semblable à celle des tapis tunisiens ou même marocains. Dans le département d'Alger, il s'en fabriquait à Michelet et à Dra-el-Mizan en Kabylie, à Boghari, Téniet, Djelfa, Chellala, Aumale en pays arabes. Dans celui de Constantine, chaque famille continue à tisser des tapis à Sétif, M'sila et Biskra. Dans le département d'Oran, il y a quelques centres qui se sont acquis une véritable réputation par leur fabrication plus soignée : El Kalaâ dans les Beni-Chougran, Tiaret et le djebel Amour. Des monitrices européennes ont ouvert à Alger, Tlemcen, Kalaâ, Constantine, etc. des ateliers d'apprentissage où se forment de jeunes ouvrières. L'Etat intervient par des subventions et le prêt de modèles ; 3° la *sparterie* artistique fabriquée un peu partout en Algérie : certaines nattes sont de bonne qualité et de dessins assez jolis : « Telles sont les nattes du Bou-Thaleb qui se vendent sur les marchés de Saint-Arnaud et de Sétif, et les nattes, mi-

---

(1) Gsell. — *Les Industries indigènes*. Alger, Heintz, 1903, in-8°.

partie alfa et mi-partie laine, que fabriquent les Beni Snous et que l'on trouve à Tlemcen » ; 4° la *broderie sur cuir*, la *maroquinerie*, une des industries qui se sont le mieux conservées ; des ouvriers habiles confectionnaient pour les chefs indigènes des selles et des bottes brodées ; ils pourront faire des portefeuilles, des porte-monnaies, des sacoches, des pantoufles et des ceintures de femme ; 4° l'*ébénisterie et la sculpture sur bois* ; elles avaient donné des produits fort artistiques : des portes, des panneaux, des plafonds. Avec les matières premières dont dispose l'Algérie, bois de cèdre et de thuya, cette industrie serait à même de fournir à la clientèle européenne des tables, des guéridons, des coffrets, des étagères, etc. ; 5° la *céramique* ; celle-là remonte à une très haute antiquité en Afrique et les poteries à décor géométrique que font aujourd'hui encore les femmes kabyles ressemblent à celles que l'on a découvertes dans les tombeaux égyptiens et puniques. Leur originalité, sinon leur caractère artistique, leur assure quelque vente. Il serait utile de fabriquer surtout les carreaux de faïence dont presque toutes les maisons anciennes et modernes sont décorées et qui proviennent pour la plupart d'Italie et d'Espagne ; M. Langlois d'Alger est parvenu à créer des faïences fort belles ; 6° la *bijouterie et l'orfèvrerie* indigènes ; ces dernières étaient passées entre les mains des Juifs ; les bijoux actuels, objets de curiosité autant qu'objets d'art, attirent surtout par leur originalité et leur exotisme ; quand ils ont un cachet artistique, ils deviennent une source de richesse pour les villes algériennes et quelques centres de fabrication, comme la Kabylie, M'sila et Bou Saâda.

Les industries européennes ne se sont installées en Algérie que lentement, non point parce qu'elles ne trouvaient pas d'abondantes matières premières à transformer, et une main-d'œuvre à bon marché, mais parce que leur établissement exige de gros capitaux et que la métropole avait intérêt à exporter les produits de sa

propre industrie. Néanmoins, il était inévitable que les Algériens seraient amenés tôt ou tard à transformer sur place quelques-unes des matières brutes qu'ils avaient sous la main ; n'y furent-ils pas obligés d'ailleurs à certains moments par l'interruption des communications maritimes qu'ont provoquées des grèves répétées et tout dernièrement les longs mois de guerre ? Les industries du bâtiment se sont longtemps approvisionnées en France de chaux et de ciment, de fer et de bois, même de pierres. Elles continuent à importer la presque totalité des fers, la plus grosse partie des ciments et chaux, des milliers de tonnes de bois, des marbres ; mais elles font une part de plus en plus large aux pierres communes, aux briques et tuiles de fabrication locale, aux marbres, aux chaux, marbres et ciments algériens.

Les pierres sont extraites autour des grandes villes; il en est d'excellentes comme les calcaires bleus de la Bouzaréa employés dans l'édification des immeubles algérois, les granits de Nédroma avec lesquels on fait les soubassements des maisons et l'on pave les rues et les routes. Des tuileries et des briqueteries se sont ouvertes un peu partout à Oran, Mostaganem, Alger, Constantine, Bougie ; munies d'un outillage perfectionné, disposant d'une force motrice de 1.500 à 2.000 chevaux-vapeur, employant plus de 1.500 ouvriers, elles produisirent, en 1913, 329.000 quintaux de tuiles tandis que les apports de l'extérieur ne représentaient que 266.330 quintaux. Une usine de fabrication de briques et produits silico-calcaires toute proche d'Alger a fermé ses portes pendant la guerre mais sera probablement remise en activité. D'autres fabriques de tuyaux et de carreaux en ciment, au nombre de 25 et avec 900 ouvriers, suffisent aux besoins du pays. D'autres encore font de la chaux hydraulique et du ciment ; en 1913 elles fournirent 119.000 tonnes contre 90.039 importées. Les fonderies et grands ateliers mécaniques, une quinzaine environ avec 1.100 ouvriers, ont

dû se transformer en usines d'obus et de torpilles au cours de la guerre.

Les industries de produits alimentaires transforment les matières agricoles et animales. Ces dernières, on le sait, sont abondantes ; cette abondance n'est-elle pas une garantie de succès ? Bornons-nous à citer d'après M. Laboubée les plus importantes ; nous lui empruntons le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES	Nombre d'usines	Force motrice	Nombre d'ouvriers	PRODUCTION
Minoteries	78	5.000	1.300	15.000 quintaux par jour.
Fabriques de pâtes alimentaires . .	38	200	350	35 tonnes par jour.
Biscuiteries	3	65	205	2 tonnes 1/2 bisc. 1 tonne 1/2 confis.
Fabrique de chocolat	1	»	»	Faible production.
Huile d'olives (Usines à l'Européenne)	163	1.000	1.800	Selon la récolte d'olives.
Usines pour l'épuisement des grignons	3	100	130	Selon la récolte d'olives.
Conserves d'olives.	10	»	50	Importante.
Conserves de câpres	4	»	»	Importante.
Conserves de sardines à l'huile.	18	175	1.200	4 à 5 millions de boîtes.
Fromagerie et beurrerie	1	»	»	15.000 à 18.000 kil. de fromages.
Brasseries et malteries	4	392	165	45.000 à 50.000 hec. par an.
Glacières	15	1.160	200	200 à 250 tonnes par jour en été.

L'auteur de ce tableau nous avertit que l'énumération est incomplète, mais elle suffit pour donner un aperçu de l'activité industrielle naissante de la colonie ; des usines se fondent tous les jours. Une entr'autres, œuvre de la guerre sans doute, mais que l'on projetait depuis quelques années, est le frigorifique de Maison-Carrée. A côté est la laverie de laines d'Hussein-Dey. L'envoi des moutons et des porcs se heurtait à des difficultés de toute sorte : affectation de nombreux cargos à ce transport, diminution dans la quantité et la qualité de la viande, prétentions excessives des *chevillards* sur le marché de Marseille, nécessité de diriger les animaux débarqués sur des pâturages français où ils se refont, pertes en cours de route et par mauvais temps sur mer. Le meilleur était d'abattre les bêtes sur le littoral algérien, près d'un port d'embarquement, de congeler les carcasses et de les expédier au fur et à mesure des besoins dans les centres d'approvisionnement. Le frigorifique de Maison-Carrée fut construit à proximité du marché de Maison-Carrée où les troupeaux sont amenés et non loin du port d'Alger. Il a rendu de grands services durant la guerre et régularisera à l'avenir le commerce de la viande. La laverie d'Hussein-Dey traite les laines en suint, les débarrasse de leurs impuretés et livre aux importateurs du Nord des produits d'une conservation facile. L'arrêt des opérations de l'intendance militaire a pu mettre en posture difficile ces établissements, mais ils surmonteront cette crise.

Parmi ces industries alimentaires, les conserves de sardines à l'huile ne représentent qu'une partie des produits des pêcheries algériennes. Le poisson frais est consommé sur place ; séché et salé, il va surtout en Italie. Les côtes algériennes d'un développement de plus de 1.200 kilomètres pourraient assurément alimenter une consommation plus abondante et une industrie plus prospère. Les pêcheurs se plaignent, il est vrai, du dépeuplement des fonds, mais ce sont surtout les poissons blancs qui diminuent, ceux qui vivent près du littoral,

sur des plateaux sous-marins peu profonds et que détruisent les engins employés trop souvent. La richesse ichthyologique de la Méditerranée algérienne consiste essentiellement en poissons bleus, de haute mer ; les espèces migratrices se rapprochent ou s'éloignent des côtes suivant les saisons ; elles comprennent les sardines, les anchois, les allaches, les bonites, les thons. La fécondité de ces espèces, le milieu étant favorable comme celui de la Méditerranée, est inouïe. Elles constituent donc une réserve à peu près inépuisable. Aussi, du moment que l'industrie de la pêche en Algérie se sera délibérément tournée de ce côté-là, la colonie sera en mesure d'exporter des quantités de plus en plus grandes de conserves, d'autant que l'huile ne manque pas. A certaines conditions toutefois : il conviendrait de doter les pêcheurs d'instruments plus perfectionnés, de multiplier notamment les bateaux à moteur et de modifier les habitudes surannées auxquelles se complaisent depuis leur établissement en Algérie les immigrants italiens. Peut-être, sera-t-il utile aussi d'associer de plus en plus à l'exploitation de ces ressources les indigènes eux-mêmes, pour lesquels la mer était autrefois un objet de répulsion, mais qu'elle attire maintenant par les profits assurés de la pêche.

Les tissages sont encore peu importants en Algérie, en dehors bien entendu des métiers familiaux indigènes : les ateliers où l'on travaille le coton, au nombre de deux et disposant d'une force motrice de 20 HP, emploient une centaine d'ouvriers ; la production dépasse 1.000 mètres de cotonnade par jour. Trois fabriques de tapis avec 300 ouvrières confectionnent 3 à 4.000 tapis par an ; on tresse encore le jute, le crin végétal, l'alfa. Les chaussures ont été fabriquées en grand pendant la guerre ; à côté des cordonniers et savetiers travaillant à la main, des usines importantes se sont ouvertes et outillées ; l'une d'elles peut livrer 7 à 8.000 paires par mois. Les fabriques d'espadrilles sont encore plus actives : 30 ateliers, 2.000 ouvriers, 400.000 douzaines

par an. L'ameublement, la miroiterie, la literie se développent : 21 fabriques de meubles avec une force de 190 HP, une main-d'œuvre de 500 ouvriers, une production annuelle d'une valeur de 4 à 5 millions de francs, — miroiteries importantes, plus de 100 ouvriers, — fabriques de chaises capables de livrer 30 à 40.000 chaises par an, — fabriques de lits en fer et cuivre et fabriques de sommiers (13 à 15.000 lits et sommiers par an).

D'autres usines, de création ancienne ou récente, existent un peu partout en Algérie ; elles préparent le liège d'expédition, travaillent le tabac, raffinent le soufre, transforment les superphosphates en phosphates, fabriquent des engrais, des cristaux de soude et des lessives, des balais, des allumettes, des ébauchons de bruyère, distillent les résines, les fleurs, les vins.

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES	Nombre d'usines	Force motrice	Nombre d'ouvriers	PRODUCTION.
Usines pour préparer le liège brut et les carrés. . .	30	266	400	400 à 500.000 quintaux.
Bouchonneries . .	12	»	200	Peu importante.
Fabriques d'ébauchons de bruyère.	11	86	325	3 à 4.000 tonnes par an.
Distilleries de vin.	»	»	»	Très importantes en ces dernières années.
Distilleries des résines et des essences	»	»	»	En décroissance ou se sont arrêtées.
Tartreries	2	»	20	De création récente.
Tanneries européennes et indigènes	6 E. 35 I.	218 E. »	300 »	12 à 15.000 quintaux de cuirs par an.

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES	Nombre d'usines	Force motrice	Nombre d'ouvriers	PRODUCTION
Raffinerie de soufre	1	30	75	70 à 80.000 quintaux par an.
Fabriques de superphosphate et d'acide sulfurique. .	3	340	290	80.000 tonnes de superphosphate et 50 à 60.000 tonnes d'acide sulfurique.
Fabrique de sulfate de cuivre. .	1	28	21	De création récente outillée pour fabriquer 90 à 100 quintaux par jour.
Fabrique d'engrais organiques . . .	4	90	70	8 à 10.000 tonnes par an.
Tonnellerie mécanique	1	»	»	En dehors, il existe de nombreux ateliers à la main dont certains importants.
Scieries, caisseries.	16	800	500	Production importante.
Fabriques d'allumettes	2	507		75 millions d'allumettes par jour.
Grandes fabriques de tabacs. . . .	29	800	4.500	6 millions de kilogrammes par an.
Petites fabriques de tabacs. . . .	37	»	»	

L'industrie proprement dite, celle qui transforme les matières premières en objets de consommation et d'usage, n'est qu'à des débuts ; elle a ses inconvénients et ses faiblesses (main-d'œuvre inexpérimentée ou irré-

gulière, insuffisance des locaux, manque de capitaux, difficulté de concurrencer les produits similaires de l'Europe) ; mais elle a aussi ses avantages (abondance de cette main-d'œuvre et son bon marché relatif, traitement sur place des matières premières, placement certain et presque immédiat de ses produits). L'obstacle le plus sérieux à son développement est la pénurie de la force motrice. Que la colonie découvre dans son sol des combustibles minéraux ou qu'elle parvienne à utiliser les forces dont la nature s'est montrée prodigue envers elle (force des vents, mouvements de la mer, température solaire), elle aura alors un grand avenir devant elle.

Pour le moment, elle s'oriente de plus en plus vers les industries extractives dont quelques-unes prenaient un essor vigoureux avant 1914 et qui, arrêtées depuis cette époque, ne tarderont pas à se relever. On a peut-être trop compté sur les richesses en marbre et en sel quoiqu'elle possède, parmi les premiers, les beaux marbres blancs du Filfila, les onyx translucides d'Aïn Tekbalet et d'Aïn Smara et les marbres rouges et roses du Djebel Orouze, et que les seconds y forment des dépôts inépuisables au fond des chotts ou dans certaines couches des terrains triasiques. Ce sont là des réserves pour l'avenir et leur exploitation peut devenir rémunératrice lorsque les moyens de communication seront plus rapides et les prix de transport moins onéreux. Le gypse se montre sur de nombreux points et on l'exploite pour la fabrication du plâtre dans le bassin de la Tafna, à Fleurus, près de Bougie et de Constantine ; le Kieselguhr fournit 3 ou 4.000 tonnes par an.

A ces industries extractives secondaires s'ajoutent celles des minerais métalliques et des phosphates ; elles offrent des possibilités si grandes d'enrichissement qu'il est naturel que nous insistions sur la nature et l'étendue des gisements ainsi que sur les quantités extraites. Rappelons que la constitution de l'Afrique du Nord est ana-

logue à celle de l'Espagne si puissamment minéralisée, que les terrains relativement anciens sont situés sur le littoral oriental ou dans l'Extrême-Sud, que les sédiments tertiaires couvrent une grande partie du département de Constantine. Aussi est-ce dans une zone proche du littoral et dans la région de l'Est que se rencontreront les principaux gîtes de minerais et les dépôts de phosphates. Le département de Constantine est de beaucoup le plus favorisé.

Les gisements de fer comprennent : 1° des affleurements d'hématite « généralement tendre à surface plus ou moins vaste, se développant dans des calcaires d'âges divers et fournissant des minerais généralement exempts de corps nuisibles » comme les minières de Dar el Baroud à Beni Saf, celles de Temoulga, d'Oued Rouina, du Zaccar et du djebel Anini ; 2° des filons marneux ou schisteux où le carbonate de fer est souvent mélangé à d'autres minerais métalliques comme les mines de Gouraya, de Messelmoun, de Larath et en partie de Mouzaïa ; 3° des gisements interstratifiés dans lesquels sont associés le fer oxydulé et l'hématite rouge comme le gîte d'Aïn Mokra. De bonne heure l'exploitation de certains de ces gîtes commença et elle s'attaqua aux plus rapprochés de la côte; telles furent les concessions d'Aïn Mokra et de Mouzaïa. Plus tard, on s'avança dans l'intérieur, dans le Zaccar et la vallée du Chélif ; aujourd'hui on aborde les Hauts Plateaux, le djebel Anini près de Sétif et l'Ouenza entre Soukahras et Tébessa. Il fallait, pour que ces matières lourdes fussent véhiculées sur le littoral, des voies ferrées solidement construites et armées, et l'on sait que les chemins de fer algériens n'avaient guère été établis pour des transports commerciaux et qu'au surplus ils ne desservaient pas les régions où avaient été découvertes de véritables montagnes de fer ; on n'ignore pas non plus les mille formalités auxquelles était assujettie la construction d'une ligne ferrée et les lenteurs qui en étaient les conséquences ; l'affaire de l'Ouenza est encore dans toutes

les mémoires. Or le chemin de fer qui doit amener les minerais de l'Ouenza n'a été ouvert que l'année dernière et l'exportation ne deviendra active que cette année si la crise économique s'atténue. La production de minerais de fer s'est naturellement ressentie du manque de navires et de la rareté de la main-d'œuvre algérienne ; elle a été cependant importante à cause des besoins de la métallurgie européenne pendant la guerre :

Minerais de fer (Exportations).

ANNÉES	ORAN	ALGER	CONSTANTINE	ENSEMBLE
1913				1.363.400
1914				1.115.021
1915	261.701	350.125	206.879	818.705
1916	443.339	371.680	228.546	1.043.565
1917	394.534	385.078	205.681	984.293
1918	483.745	281.054	130.134	894.933
1919	378.140	256.050	104.186	738.376
1920	551.970	344.585	174.723	1.071.278

Le cuivre se présente en Algérie sous deux formes : cuivre gris et cuivre pyriteux. Le cuivre gris accompagne presque toujours le fer dans les marnes du gault et de l'helvétien ; il est par suite assez commun mais en bien moins grande quantité que le fer. Le cuivre pyriteux offre un gîte remarquable à Kef oum Theboul sur la frontière tunisienne ; on le rencontre aussi dans l'Ouenza, le Bou Kadra. L'extraction a été faible durant la guerre : 123 tonnes en 1916. 2.607 en 1917, 1.744 en 1918, 410 en 1919 et 479 en 1920. Pendant ces années, la production du minerai de cuivre s'est localisée dans le département de Constantine.

Le zinc et le plomb, presque toujours associés, n'offrent que des gîtes de peu d'étendue, des poches ; aussi leur extraction est-elle passagère ; elle se déplace. Sur l'état des concessions de mines pour l'année 1919, on en compte dans le département d'Oran quatre de plomb ou de

plomb et zinc associés : Gar Rouban, Mazis, Fillaoucen, Djebel Masser. Il y en avait 12 dans celui d'Alger ; les plus connues étaient Guerrouma, Sakamody, Ouarsenis, Nador Chaïr, Chabet el Kohol. Enfin, à l'est, dans le département de Constantine, le tableau officiel en énumère une cinquantaine et la plupart étaient en activité tandis qu'elles s'étaient arrêtées complètement en Oranie et partiellement au centre.

Minerais de zinc et de plomb (1).

ANNÉES	MINERAIS DE PLOMB		MINERAIS DE ZINC	
	oxydés	sulfurés	oxydés	sulfurés
1913	15.046		16.796	
1914	15.676		45.320	
1915	30.510		82.077	
1916	7.314	13.505	36.812	3.178
1917	6.969	16.217	36.931	2.614
1918	2.922	10.274	13.519	1.921
1919	1.519	6.916	12.201	1.056
1920	3.234	8.399	25.597	825

D'autres minerais existent encore en Algérie, tel le mercure sous forme de cinabre ; on en connaît deux gisements, l'un celui de Taghit près de Batna n'a pas été exploité depuis quelques années, l'autre l'est toujours, celui de Ras el Ma, non loin de Jemmapes ; il a été extrait 29 tonnes de minerai en 1916, 9. 253 en 1917, 8,036 en 1918 et 840 en 1919.

Les phosphates sont avec les minerais de fer la grande richesse du sous-sol algérien et, pour mieux dire, du sous-sol de l'Afrique du Nord. Leur découverte est récente : l'ingénieur des mines Tissot l'avait simple-

(1) Avant 1916, les statistiques ne distinguaient pas les minerais oxydés des minerais sulfurés.

ment entrevue. M. Philippe Thomas, vétérinaire de l'armée, signala, le premier, l'existence d'une zone phosphatée près de Boghari, et cela dès 1873; plus tard, en 1885, il relevait des couches considérables de terrains phosphatés riches dans le département de Constantine et en Tunisie. Depuis lors, la campagne de prospection a démontré la richesse de toute l'Afrique du Nord en ce minéral très recherché. La Tunisie en possède des bancs d'une épaisseur considérable dans la région de Gafsa et en général dans le Sud et dans l'Ouest ; le Maroc en a d'aussi abondants dans la contrée d'El Boroudj ; quant à l'Algérie, elle est traversée par deux bandes phosphatées de l'Ouest à l'Est ; l'une située au Nord coupe la colonie par Soukahras, Sétif, Bordj bou Arréridj et suit le pied de la chaîne médiane ; l'autre, rejetée plus au Sud comprend les environs de Tébessa, le djebel Onk. Toutefois, les terrains phosphatés, qui appartiennent à l'éocène inférieur et offrent cette remarquable continuité, n'ont pas une teneur égale en phosphate de chaux et par suite ne sont pas tous exploitables ; il faut que les gisements aient de 50 à 60 % de phosphate. Ce fut une erreur d'entreprendre l'extraction de ceux de Tarja près de Soukahras, d'autant plus qu'à ce moment les envois de l'Amérique firent baisser les prix ; on a découvert des gisements plus riches et aujourd'hui les grands centres de production sont : 1° les environs de Tébessa (Djebel Kouif, Djebel Dyr, Aïn Kissa) et 2° la région de Tocqueville au Sud-Ouest de Sétif (Tocqueville, Bordj R'dir, M'Zaïta).

Cette industrie algérienne, concurrencée par les apports de la Tunisie dans le passé, par les envois du Maroc dans l'avenir, promet cependant de devenir une des sources les plus actives de la prospérité de la colonie, non seulement par les exportations auxquelles elle donnera lieu mais aussi par les engrais qu'elle fournira à l'agriculture algérienne. Les quantités extraites, en décroissance pendant la guerre pour les

mêmes raisons qui ont diminué les autres productions minérales, marquent un progrès sensible en 1920 malgré les incertitudes du marché mondial.

Phosphate de chaux (Production et Exportation).
(Tonnes).

ANNÉES	PRODUCTION	EXPORTATION
1913		438.601
1914		355.140
1915		225.891
1916	855.712	322.533
1917	305.039	238.075
1918	189.419	198.539
1919	271.162	249.891
1920	456.169	349.791

Par les gisements de fer qu'elle possède sur son territoire et par les gîtes algériens, par les réserves presque inépuisables des phosphates africains, la France peut prétendre à tenir la première place sur les marchés mondiaux des fers et des phosphates ; il suffit qu'elle ait une politique ferme et habile. A elles seules, ces deux industries extractives contribueraient pour une large part à son relèvement rapide et à l'enrichissement de son empire Nord-Africain.

Pourquoi faut-il que la nature ait refusé à cette Afrique du Nord les combustibles dont elle a un pressant besoin? Cette indigence ne serait-elle qu'apparente? L'Algérie n'avait pas de charbon ; à peine lui connaissait-on quelques lignites de qualité médiocre ; deux gisements furent un moment exploités, l'un dans le département d'Alger à Gouraya, l'autre dans le département de Constantine à Condé Smendou ; on les avait abandonnés en 1914 ; les nécessités d'un approvisionnement local et les hauts prix de la houille réveillèrent ces entreprises défaillantes mais sans les galvaniser ;

l'une, celle de Gouraya, s'est à nouveau arrêtée, l'autre celle de Smendou, continue à produire de faibles quantités de combustible ; en 1917, il avait été extrait 170 tonnes, en 1918 490, en 1919 1.180 et en 1920 1.796. Brusquement, au milieu de la guerre, alors que les arrivages de houille anglaise ou américaine devenaient plus rares, fut répandue la nouvelle que du charbon venait d'être trouvé non loin de Colomb Béchar, à Kenadza, dans la partie du Sud Oranais que l'on savait formée de terrains carbonifériens ; jusque-là, les géologues avaient estimé que les sédiments étaient d'origine marine et qu'il était bien improbable d'y rencontrer de la houille. Il ne semble pas au surplus que les gisements soient très riches bien que l'horizon houiller soit étendu et d'une continuité remarquable sur plusieurs kilomètres. Les bancs seraient de faible épaisseur. Des travaux de décapement furent aussitôt entrepris grâce à la main-d'œuvre militaire ; la Compagnie des Chemins de fer algériens de l'Etat en reçut la direction ; une ligne ferrée relia bientôt la mine à Colomb Béchar, le terminus de la voie oranaise. L'exploitation n'a réellement commencé qu'en 1918 avec 5.000 tonnes ; elle s'est poursuivie en 1919 avec 6.230 tonnes et en 1920 avec 6.911. Les conditions de travail sont pénibles dans ces confins désertiques ; force a été d'y employer la main-d'œuvre pénitentiaire. Quelle est la valeur de cette découverte? En fait-elle espérer d'autres et de plus considérables? Est-il probable que les couches utilisables augmenteront d'épaisseur en profondeur? Autant de questions auxquelles il est actuellement malaisé de répondre.

Les espérances vont plutôt aux indices de pétrole, disséminés un peu partout sur le territoire algérien, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. Elles se sont précisées et avivées en Oranie où d'heureux coups de sonde ont fait jaillir le pétrole dans le Dahra à Aïn Zeft, et, de l'autre côté de la vallée du Chélif, à Tliouanet. Des

suintements bitumineux, des sources salées et sulfureuses avaient attiré depuis une quarantaine d'années l'attention des prospecteurs sur cette région et des puits furent creusés et poussés jusqu'à plus de 1.000 mètres de profondeur. Presque tous ont rencontré des dégagements gazeux, quelques-uns ont recoupé des veines bitumineuses ; très rares ont été ceux qui ont amené du pétrole en quantité abondante. Un d'eux dans le Dahra, foré en 1903 jusqu'à 416 mètres, fournit 700 tonnes d'huile ; un autre, en 1914, d'une profondeur de 167 mètres, le puits de M'sila, près de Tliouanet, donna un pétrole très fluide, semblable au pétrole des Etats-Unis. Il est vrai que le débit de ces puits s'est ralenti ; on peut encore se demander s'il existe en Algérie une nappe principale de concentration assez riche pour alimenter une industrie, ou si, au contraire, à cause de la fragmentation géologique algérienne, il n'y a que des poches secondaires dont le contenu serait facilement épuisé. De ces deux hypothèses soutenues l'une par les prospecteurs, l'autre par les géologues, quelle est la vraie? L'avenir le dira et vraisemblablement un avenir prochain ; car on travaille beaucoup et sur plusieurs points de l'Algérie et de l'Afrique du Nord à la recherche de ces pétroles. La production reste faible pour le moment : 1.186 tonnes en 1916, 867 en 1917, 1.026 en 1918, 833 en 1919 et 609 en 1920.

La main-d'oeuvre.

Le problème de la main-d'œuvre est capital tant dans l'industrie qu'en agriculture. Il ne s'est posé avec une certaine acuité qu'en ces derniers temps. L'exploitant algérien pouvait compter d'abord sur les ouvriers indigènes, lesquels ne répugnent pas à louer leurs services aux Européens mais dont la qualité est très variable et le rendement médiocre. L'Arabe travaille quand il a besoin d'un salaire pour vivre, lorsque la moisson a manqué et qu'il faut se nourrir et se vêtir,

mais il ne travaille que d'une façon irrégulière et s'arrête dès qu'il le peut. Le Kabyle est plus laborieux, plus résistant et plus tenace ; sans aimer le travail pour lui-même ou pour l'effort qu'il suppose, il cherche le gain, est économe et se montre fier de rapporter dans ses montagnes son salaire de plusieurs mois de labeur. Habitués aux travaux agricoles, Arabes et Kabyles s'embauchent comme moissonneurs, faucheurs, vendangeurs et, s'ils sont bien dirigés, ils accomplissent dans des conditions très pénibles une rude besogne. Avant 1914, le prix de la journée variait suivant la saison, les localités et la nature des travaux de 1 fr. 25 à 4 francs. Ces mêmes indigènes ne se montraient pas hostiles aux exploitations minières ; ils trouvaient à s'y employer eux et leurs enfants comme manœuvres, trieurs, porteurs, conducteurs de mulets, parfois même, mais plus rarement, comme mineurs. Leurs salaires n'étaient guère plus élevés que ceux des ouvriers agricoles.

Agriculteurs et industriels pouvaient aussi compter sur la main-d'œuvre étrangère, espagnole et italienne de préférence. C'était en théories compactes que débarquaient les ouvriers espagnols quand venait la saison des grands travaux agricoles annuels et, comme une partie d'entre eux s'établissait à demeure dans les campagnes algériennes, ils y formaient un groupe de travailleurs toujours prêts à s'embaucher. C'était en groupes presque aussi serrés que venaient les ouvriers italiens dès qu'on annonçait l'ouverture de chantiers de terrassement, pour les travaux publics ou les entreprises minières. Les Espagnols affluèrent ainsi en Oranie et les Italiens dans le département de Constantine. Ouvriers habiles, endurants, sobres, ils étaient plus payés que les indigènes ; leur salaire ne descendait pas au-dessous de 2 fr. 50 à 3 francs par jour et s'élevait au-dessus de 4 francs; tels étaient les prix d'avant-guerre.

Quant aux ouvriers d'art, forgerons, maréchaux, serruriers, maçons, menuisiers, on les payait beau-

coup plus ; on leur donnait le travail tantôt à la journée, tantôt à la tâche. Certains étaient français, comme l'étaient aussi les tailleurs de vigne, les vignerons, les cavistes. Suivant l'emploi et les aptitudes, le salaire augmentait ou diminuait.

Combien les conditions du travail ont été bouleversées par la guerre ! Cette main-d'œuvre abondante, elle avait disparu dans les dernières années des hostilités ; le recrutement des travailleurs coloniaux et l'appel de classes indigènes dont les contingents étaient versés moitié dans les troupes actives, moitié dans les bataillons de travailleurs, amenèrent un tel exode que l'Algérie fut dépouillée de ses bras les plus valides et que les exploitations agricoles et industrielles se ralentirent. Au lendemain de l'armistice, la crise fut la plus aiguë ; l'aisance relative, dans laquelle avait vécu la population indigène du fait des allocations, ne l'incitait pas à rompre ses habitudes d'oisiveté et de nonchaloir du moment que les exigences de la vie quotidienne étaient satisfaites. La rareté de la main-d'œuvre amena son renchérissement et l'on assista à cette hausse fantastique des salaires que l'on a connue en Europe mais qui s'expliquait peut-être moins en Afrique. Aujourd'hui les prix ont commencé à baisser. D'après l'exposé de la situation de l'Algérie en 1920, les journaliers agricoles (il n'est question que de ceux-là dans ce document administratif) étaient ainsi rémunérés : « 1° Les spécialistes (1), tels que les tailleurs de vignes, d'arbres fruitiers, les greffeurs, les surveillants de travaux gagnent en moyenne 15 francs par jour ; 2° les conducteurs de charrues, d'appareils attelés, de machines agricoles, reçoivent un salaire variant de 8 à 12 francs par jour pour les Européens et de 5 à 7 francs pour les indigènes ; 3° les ouvriers ordinaires, travaillant avec un outil quelconque, ramassant les récoltes, répandant les

(1) *Exposé de la Situation générale de l'Algérie*, pages 631 et 632.

engrais, soufrant, sulfatant les vignes, ont de 5 à 8 fr. selon leurs aptitudes (Européens), 4 à 5 francs (Indigènes) ; 4° les manœuvres de toute nature, les femmes, les jeunes gens touchent de 2 à 5 francs d'après leur capacité. »

Ouvrages à consulter :

GSELL. *Les Industries Indigènes.* Alger, Heintz, 1903, in-8°.

W. MARÇAIS. *L'art en Algérie.* Alger, 1906, in-8°.

BEL et RICARD. *Le Travail de la laine à Tlemcen.* Alger Jourdan, 1913, in-8°.

LABOUBÉE. *Notes sur l'Industrie en Algérie.* Alger, Jourdan, 1917, in-8°.

VACHON. *Les Industries d'art indigène en Algérie.* Alger, 1902.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL. *Notice minéralogique.* Alger 1900 et 1905.

LAUNAY. *Traité des gîtes minéraux métallifères.* Paris, 1893.

BRIVES. *Contribution à l'étude des gîtes métallifères.* Alger, 1918.

Ph. THOMAS. *Les phosphates de chaux de l'Algérie.* C. R. Académie des Sciences, 1886-87.

FICHEUR. *L'origine des phosphates de chaux d'Algérie-Tunisie.* L'Algérie Nouvelle, 7 juin 1896.

M. J. BLAYAC. *Description géologique des régions à phosphate de chaux de Tébessa et de Bordj bou Arréridj.* Annales des Mines de 1894.

V. DEMONTÈS. *Les Pétroles algériens.* Alger, Bull. Société de Géographie. Année 1919.

IV

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Dans tout pays, les mouvements du commerce extérieur sont les signes auxquels on reconnaît sa prospérité agricole et son activité industrielle ; mais à côté de ces échanges avec le dehors, il y a les transactions intérieures, indices aussi sûrs sans doute mais sur lesquels on ne possède généralement que des renseignements incomplets. En Algérie, comme chez les peuples orientaux, ce commerce intérieur suivait des courants particuliers et affectait des formes originales. M. Wahl (1) les a décrites avec précision : « La diversité des productions que donnent les différentes régions de l'Algérie a toujours déterminé dans l'intérieur du pays un mouvement d'échange assez important. De temps immémorial, le Tell a vu arriver les caravanes des nomades, apportant à dos de chameau leurs dattes, leurs haïkhs, leurs tapis, leurs plumes d'autruche, ramenant en échange des céréales, des produits fabriqués, des armes, des munitions. A ce va-et-vient s'ajoutaient les courses des colporteurs juifs ou kabyles, des Mozabites, intermédiaires actifs et négociants résolus. Dans les tribus se tenaient régulièrement des marchés, des souks, dont quelques-uns très fréquentés ; chacun avait son jour ; il y avait le marché du dimanche, Souk el Haâd ; le marché du mercredi, Souk el Arba ; le marché du vendredi, Souk el Djema. Plusieurs localités ne sont pas désignées par d'autres noms. En pays kabyle, le jour où se tenait le marché, les guerres et les inimitiés faisaient trêve. Maintenant, les villes françaises ont aussi leur marché hebdomadaire. Cela

(1) Wahl. — *L'Algérie*, 4e édition, page 437

n'empêche pas que les souks subsistent ; les colons et les commerçants européens s'y rencontrent avec les indigènes. Les caravanes vont et viennent comme par le passé du Sud au Nord et du Nord au Sud ; en pays arabe, les colporteurs continuent leur négoce ambulant, le commis-voyageur ne leur fait pas encore concurrence et ne tente guère d'affaires en dehors des centres européens. Il est bien malaisé d'évaluer ce mouvement du commerce intérieur, mais on peut affirmer qu'il s'est accru dans de fortes proportions depuis la conquête. Il ira en se développant à mesure que les industries se multiplieront et qu'avec les ressources grandiront les besoins. »

Les documents anciens et récents abondent au contraire sur les importations et les exportations algériennes ; par conséquent le commerce extérieur peut être mesuré exactement aux diverses périodes de l'occupation française. Un simple coup d'œil, jeté sur le passé, permettra d'apprécier la marche, irrégulière sans doute mais ascensionnelle dans son ensemble, du commerce algérien et les raisons de ces irrégularités comme de ces progrès généraux. Les importations passent de 19 millions en 1836 à 54 en 1840, à 67 en 1850, à 170 en 1860, à 153 en 1870, à 235 en 1880, à 260 en 1890, à 313 en 1900 et à 511 en 1910. Les exportations de leur côté passent pour les mêmes dates de 3 millions en 1836 à 3 millions en 1840, à 9 en 1850, à 66 en 1860, à 98 en 1870, à 178 en 1880, à 248 en 1890, à 234 en 1900 et à 513 en 1910. Ainsi le commerce extérieur algérien en quatre-vingts ans a atteint un milliard de francs ; il n'avait débuté que par des sommes insignifiantes dont la plus grande partie représentait les objets d'alimentation nécessaires à l'armée d'occupation. A ne considérer que ces résultats de dix ans en dix ans l'avance est à peu près continue ; à les examiner en détail, année par année, on enregistrerait de fortes oscillations, de brusques retours en arrière et des relèvements non moins rapides. De ces irrégularités, on

connaît la cause ; les produits exportés étaient fournis par l'agriculture, l'élevage et généralement par les ressources du sol, lesquelles sont sous la dépendance des circonstances climatériques ; ces dernières, variant sensiblement d'une année à l'autre, entraînaient fatalement des variations concomitantes dans les récoltes. Les oscillations dans la valeur des exportations avaient donc leur raison d'être dans la nature des objets exportés et dans leur origine ; elles se traduisent en somme par une courbe générale ascendante. Mêmes oscillations sont constatées dans les importations ; celles-là n'ont plus la même cause ; c'est dans les modifications apportées au régime douanier qu'il faut aller la chercher. La France ne sut pas établir sur des bases rationnelles ses relations avec ses possessions africaines ; après avoir considéré les produits algériens comme étrangers et les avoir frappés à leur sortie de l'Algérie et à leur entrée en France de droits à peu près prohibitifs, elle fut amenée, par une conception plus exacte de ses propres intérêts et de la solidarité qui la liait avec sa colonie naissante, à modifier son attitude ; en 1835 et en 1843, les produits français entrèrent en franchise absolue en Algérie, les produits algériens bénéficièrent d'un traitement de faveur à l'entrée dans la métropole. Les lois de 1851 et de 1867 établirent l'union douanière entre la France et l'Algérie, excepté pour quelques articles assez rares. De cette époque date l'accroissement des exportations algériennes et des importations françaises. D'autres modifications ont été encore introduites dans ce régime douanier en 1884 par la loi des Finances du 29 décembre, en 1895 par une autre loi des Finances du 28 décembre et enfin par la loi du 17 décembre 1900. Toutes s'inspirent d'une double préoccupation : réserver autant que possible le marché algérien aux objets manufacturés de la métropole et procurer aux communes algériennes des ressources suffisantes pour équilibrer leurs budgets que n'alimentent pas les octrois municipaux.

Au cours des dix dernières années le marché algérien

a subi de violentes et profondes perturbations du fait de la tourmente mondiale. Bien qu'elles ressortent moins bien par la seule considération des valeurs, nous donnons ici pour la décade de 1911 à 1920 les chiffres des statistiques douanières exprimant la valeur des marchandises exportées ou importées.

Commerce spécial de l'Algérie (1910-1919).
Valeurs. Milliers de francs.

ANNÉES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	Imp. de France	Imp. de l'E. et des Col.	TOTAL	Exp. en France	Export. à l'E. et aux Col.	TOTAL
1910	437.896	74.071	511.967	410.367	102.900	513.267
1911	487.716	83.765	571.481	395.090	114.513	509.603
1912	567.140	102.498	669.638	400.545	145.554	546.099
1913	550.359	116.946	667.305	343.565	157.604	501.169
1914	440.143	83.966	524.109	250.749	123.875	374.624
1915	356.352	115.652	472.211	453.844	103.263	537.107
1916	490.811	202.094	692.905	483.393	148.301	631.694
1917	483.966	195.690	679.659	670.488	185.781	856.269
1918	506.396	283.366	789.762	622.092	171.982	794.074
1919	949.286	408.256	1.357.543	1.387.180	303.642	1.689.822

Ainsi, en 1910, l'ensemble des échanges de l'Algérie avec la France, les colonies françaises et l'étranger, avait une valeur de 1 *milliard* 25 *millions* ; en 1919, il atteignait 3 *milliards* 48 *millions*, triplant semble-t-il en dix ans. Ce n'est là qu'une apparence ; dans la réalité l'augmentation des prix des marchandises s'est simplement traduite par l'inflation des chiffres-valeur et ne saurait être un indice d'un commerce plus actif. Ce qui ressort mieux de ces statistiques, c'est en premier lieu le mouvement de bascule qui s'est produit entre les importations et les exportations, et en second lieu, la part grandissante que les étrangers prennent dans ce commerce algérien. Autrefois — et

ce n'était là qu'un phénomène naturel que l'on constate dans les pays neufs dont l'outillage se complète, — les importations l'emportaient sur les exportations et parfois de sommes considérables ; aujourd'hui, la balance commerciale penche du côté algérien. La valeur des objets exportés est supérieure à la valeur des objets importés. Ce mouvement avait d'ailleurs commencé à se dessiner avant la guerre ; il ne pouvait que s'accentuer depuis l'ouverture des hostilités, le ravitaillement des pays alliés et de leurs armées exigeant l'envoi de nombreuses denrées. Il est non moins naturel que les colonies françaises et les pays étrangers, dont les cultures et les industries avaient été moins dévastées que les campagnes et les usines françaises, aient pu livrer à l'Afrique du Nord et à l'Algérie les produits qu'elle tirait naguère de la métropole. Tandis que les importations françaises se maintenaient péniblement jusqu'en 1918 et doublaient après l'armistice, celles des colonies et de l'étranger s'accroissaient régulièrement pendant le même laps de temps et bondissaient en 1919 à 408 millions : elles quintuplaient. Les courants commerciaux qui dirigeaient la plus grosse part des exportations algériennes vers la France et une beaucoup moindre vers l'étranger variaient dans des limites plus étroites ; leur valeur triplait pour la France, mais triplait aussi pour l'Etranger.

Ces faits, il importe de bien les connaître ; aussi étudierons-nous en détail et d'après les plus récentes statistiques la situation actuelle de la colonie. Nous laisserons de côté le commerce général parce qu'il porte sur des marchandises destinées à la réexportation ou au ravitaillement des navires en charbon ; nous ne retiendrons que les chiffres du commerce spécial parce qu'ils représentent vraiment les objets reçus ou expédiés par la colonie. Prenons l'année 1920, non pas parce que les résultats constatés sont plus favorables que ceux des années précédentes, mais parce que le commerce fut partiellement débarrassé des multiples interdictions

qui frappaient pendant la guerre un grand nombre de produits ; on s'acheminait ainsi vers des conditions plus régulières et plus normales. Empruntons aux documents officiels leur division en matières animales, végétales, minérales, fabrications. Sous ces rubriques, passons en revue les principaux articles importés ou exportés par la colonie.

Commerce de l'Algérie en 1920
(Valeurs en milliers de francs).

MARCHANDISES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Mat. animales . .	112.984	281.928
Mat. végétales . .	782.178	848.040
Mat. minérales . .	267.698	104.599
Fabrications . . .	1.909.847	140.805
Total	3.072.707	1.355.372

A l'importation, la France a expédié en 1920, comme matières animales : des chevaux (601 têtes), des mulets (1.850), des viandes conservées (4.667 quintaux), des soies (593), des graisses animales (7.715), des fromages (20.322), du beurre, du lait et des œufs (7.006) et des poissons salés, secs ou conservés (25.070). L'étranger et surtout les colonies voisines, la Tunisie et le Maroc, lui ont envoyé des moutons (115.249 têtes), des laines en masse et déchets (10.302 quintaux), des fromages et des poissons conservés.

Les importations françaises et celles de l'étranger et des colonies s'équilibrent à quelques milliers de francs près ; elles consistent du côté français en avoine (422.643 quintaux), en orge et en farines (315.507 et 101.050 quintaux), en riz (19.895 quintaux), en légumes secs et leurs farines (91.158 quintaux), en pommes de terre (430.005 quintaux), puis en sucres, préparations sucrées, chocolat, huiles de graine, bois à construire,

merrains, alcool, eaux minérales. La grande proportion de grains importés se retrouve dans les ventes de l'étranger : froment (931.183 quintaux), avoine (110.060), orge (569.583), maïs (112.996), farines (73.830), riz (21.667) ; c'est que la récolte de céréales de 1919-1920 a été plus que déficitaire et que la disette, sinon la famine, a sévi en Algérie ; le reste des expéditions de l'étranger est formé par une part considérable de l'approvisionnement de la colonie en fruits de table, sucres, cafés, tabacs, bois, légumes frais et conservés, vins ordinaires. On ne saurait trop insister sur les apports exceptionnels de l'étranger en 1920, parce qu'ils ont répondu à une année agricole anormale, telle que, pour en trouver une semblable, il faut remonter à plus d'un demi-siècle en arrière.

Les matières minérales, importées par la métropole en Algérie, comprennent les chaux ordinaires et hydrauliques (37.193 tonnes), les ciments (34.616 tonnes), les soufres (17.364 tonnes), les huiles lourdes (60.709 quintaux), les fers, aciers, tôles et fils de fer (376.226), les métaux, cuivre, plomb, zinc et étain. L'étranger a fourni surtout les marbres (14.478 quintaux), les houilles (393.816 tonnes), les soufres (10.655 tonnes), les huiles minérales et essences (313.995 hectolitres), les fers (78.144). La demande considérable de matériaux de construction et de fers est due non pas à une reprise de l'industrie du bâtiment, mais plutôt à la construction des ouvrages d'art pour l'achèvement du dernier programme des chemins de fer.

Pour les fabrications dont le total (importations françaises et étrangères) dépasse en valeur 1.909.000 milliers de francs, on consultera le tableau page 144 et 145 (nous ne donnons que les articles importants) :

Les marchandises importées en Algérie et spécialement les fabrications sont donc en grande majorité d'origine française et cela prouve que nos industries nationales ont été à même de répondre aux demandes du marché algérien. Celles qui étaient d'origine étran-

ARTICLES	PART DE LA FRANCE	PART DE L'ÉTR.	TOTAL EN POIDS (1) (quintaux)	VALEUR (milliers de fr.)
Produits chimiques .	183.384	8.525	191.909	31.761
Parfumeries	15.644	441	16.085	26.480
Savons autres que de parfumerie	96.881	5.591	102.472	38.091
Fils de coton. . . .	2.614	1.645	4.259	15.695
Ficelles et cordages .	28.184	747	28.931	14.811
Tissus de jute. . . .	46.133	23.074	69.207	43.996
Tissus de coton pur unis, croisés et coutils	102.086	3.103	105.189	194.499
Bonneterie	3.287	187	3.474	64.154
Tissus de toutes sortes (coton). . . .	1.488	772	2.260	11.870
Tissus de laine (draps et étoffes)	2.859	317	3.176	28.789
Tissus de soie. . . .	1.668	24	1.692	47.841
Vêtements et lingerie.	15.529	681	16.210	236.605
Papier et ses applications	127.798	4.041	131.839	97.182
Peaux préparées . .	14.923	563	15.486	31.455
Chaussures (paires).	995.191	26.414	1.021.605	47.957
Autres ouvrages en peau	3.188	47	3.235	13.978
Bijouterie et horlogerie	1.551	29	1.580	11.162
Machines agricoles. .	30.659	28.894	59.553	32.082
Autres machines et mécaniques . . .	63.364	26.729	90.093	95.044
Pièces détachées de machines	33.788	6.023	39.811	29.374
Autres ouvrages en métaux	209.988	23.970	233.958	93.098

(1) Les chiffres indiquant les quantités en poids sont provisoires : les chiffres indiquant les valeurs sont définitifs. Même remarque pour le tableau suivant, concernant les exportations algériennes.

ARTICLES	PART DE LA FRANCE	PART DE L'ÉTR.	TOTAL EN POIDS (quintaux)	VALEUR (milliers de fr.)
Meubles	21.919	1.273	23.192	6.618
Voitures automobiles.	66.497	7.940	74.437	115.085
Autres voitures et wagons	23.462	1.802	25.264	18.959
Ouvrages en caoutchouc et en gutta.	16.647	967	17.614	76.778
Bimbeloterie, tabletterie.	11.956	186	12.142	24.490
Colis postaux. . . .	52.129	1.347	53.476	267.355
Autres articles . . .	. . . .	. . . .	. . . . .	31.494

gère ont plutôt diminué parce que les changes ont en partie arrêté les achats sur ces marchés.

Il semblait que cette situation des changes aurait dû favoriser les ventes algériennes au dehors ; toutefois, la crise économique, qui paralysa le mouvement des échanges dans le monde entier, ralentit en Algérie les exportations ; l'extrême pauvreté de la récolte de céréales enleva à la colonie une des matières sur lesquelles elle croyait pouvoir compter pour alimenter son transit. Pourtant les marchandises d'origine végétale représentent toujours les articles dont la valeur est prédominante dans le commerce algérien d'exportation ; aussi nous contenterons-nous d'indiquer par quelques chiffres les quantités et les valeurs des objets d'origine animale et minérale, puis les fabrications, nous réservant de préciser par un tableau les produits végétaux vendus au dehors.

Les fabrications algériennes sont limitées, étant donné le peu de développement des industries locales. La métropole achète à l'Algérie des lies de vin (18.181 quintaux), des tartres bruts (3.156 quintaux), des chaussures (21.072 paires), du liège ouvré (10.558 quintaux) elle reçoit des colis postaux (212.541 quintaux). L'étran-

ger et les colonies françaises lui demandent davantage : sel marin et sel gemme (15.236 quintaux), des lies de vin (14.058 quintaux), des tartres bruts (14.159 quintaux), des superphosphates (115.832 quintaux), des poteries, verres et cristaux (7.441 quintaux), des tissus de coton blanchis (3.582 quintaux) et teints (2.438), des vêtements et de la lingerie (1.982), du papier (2.935 quintaux), des chaussures (133.742 paires), des machines (14.267), des meubles et ouvrages en bois (14.740), de la carrosserie (12.544), des colis postaux (75.377 unités).

Les matières minérales sont aussi recherchées par l'étranger. Tandis que la France se contente de 138.084 tonnes de phosphates, de 15.179 tonnes de fer, de 9.794 tonnes de plomb, de 2.346 tonnes d'antimoine, de 3.966 tonnes de fontes, fers et aciers et enfin de 2.702 quintaux de cuivre et débris d'ouvrages en cuivre, l'étranger prend 196.620 tonnes de phosphates ; 1.099.259 tonnes de minerai de fer ; 27.716 tonnes de minerai de zinc et 106.108 quintaux de fer, fontes et aciers.

Pour les matières animales, les chevaux entiers (7.111 sur 7.193), les juments (1.945 sur 1.965), les mulets (1.965 sur 2.066), les bœufs (5.789 sur 7.360), les béliers, brebis et moutons (804.285 sur 812.358), les porcs (26.512 sur 26.544) vont surtout en France ; les envois à l'étranger sont excessivement réduits. Il en est de même pour les peaux et les laines : les peaux de mouton s'expédient en France (11.133 sur 11.289), les peaux de chèvre (12.790 sur 17.745), les laines en toison (26.470 sur 27.585), les laines en suint (27.027 sur 31.772). L'étranger ne fait concurrence aux acheteurs français que pour les peaux dites grandes (2.213), les laines lavées (2.396) et surtout pour les poissons secs, salés et fumés (32.787 quintaux contre 8.598 aux français).

Les matières végétales, produits des cultures, des forêts et des steppes, alimentent un commerce d'exportation considérable. On en jugera par le tableau suivant pages 147 et 148 :

Matières végétales exportées par l'Algérie
(Quantités et valeurs 1920).

ARTICLES	PART DE LA FRANCE	PART DE L'ÉT. ET DES COLONIES	TOTAL EN POIDS	TOTAL EN VALEUR
Froment	25.769	13.368	39.137	4.814
Avoine	197.698	76.748	274.446	23.602
Orge	204.869	168.491	373.360	37.346
Farines de froment.	3.837	54.832	58.669	8.801
Gruaux et semoules.	21.012	22.204	43.216	7.663
Semoules en pâtes et pâtes alimentaires.	27.968	5.231	33.199	6.474
Fèves (lég. secs) . .	12.769	238	13.007	1.301
Pois pointus. . . .	11.947	539	12.486	1.499
Autres légumes secs.	10.879	8.177	19.056	3.333
Pommes de terre. .	111.946	16.593	128.539	529
Fruits frais, oranges.	29.998	87	30.085	1.866
Mandarines	93.437	144	93.581	7.112
Raisins de table . .	33.583	560	34.143	2.547
Marcs et moûts. . .	151.251	14	151.265	9.379
Dattes	66.905	19.698	86.603	21.305
Figues de table. . .	72.370	15.808	88.178	13.227
Confits, cornichons, etc.	8.525	150	8.675	1.848
Tabacs en feuilles ou en côtes.	90.288	17.324	107.612	37.987
Cigares	44.406	82.134	126.534	3.068
Cigarettes (centaines)	18.644	21.333	39.977	51.570
Autres	3.650	8.488	12.138	8.495
Huile d'olive. . . .	7.470	332	7.802	3.355
Essence de géranium	13.240	1.540	14.780	3.695
Liège vierge ou mâle.	186	3.878	4.064	806
Débris et déchets. .	35	4.495	4.530	1.110
Brut proprement dit.	647	1.406	2.053	883
En planches régulières	9.311	10.162	19.473	16.552
Bois communs. . .	364	13.307	13.671	3.700
Racines de bruyère.	3.285	676	3.961	358
Coton et déchets. .	444	259	703	1.291
Crin végétal. . . .	80.168	209.794	289.962	11.938
Alfa	21.306	518.515	539.821	16.194

ARTICLES	PART DE LA FRANCE	PART DE L'ÉT. ET DES COLONIES	TOTAL EN POIDS	TOTAL EN VALEUR
Ecorces à tan . . .	6.591	22.580	29.171	1 .379
Légumes frais . . .	64.248	5.443	69.691	4.839
Fourrages	31.918	98.828	130.746	5.678
Son.	187.859	4.453	192.312	8.658
Mistelles (hectol.). .	71.454	208	71.662	14.691
Vins ordinaires en fûts	2.418.726	310.825	2.729.551	245.659
Vins de liqueurs en fûts	5.283	84	5.367	1.154
Eaux-de-vie et spiritueux (alcool pur).	702	454	1.156	940
Alcools de vin 3/6 .	346.236	624	346.860	245.520
Autres articles . .	. . . . .	. . . .	. . . . .	12.424

Les indications, contenues dans ces tableaux, n'ont d'autre mérite que celui de l'actualité ; elles ne sauraient prétendre donner une image durable de ce commerce algérien. A les considérer, il importe toujours de se rappeler que la période que nous traversons est trop proche de la guerre pour ne pas en enregistrer encore les fortes perturbations et que l'année 1920 a été une année mauvaise pour la colonie dont une sécheresse prolongée avait compromis les récoltes. Le rétablissement de la situation économique en Algérie et dans le monde sera une œuvre de longue haleine.

Ouvrages à consulter :

Delorme. *Le Commerce Algérien.* Alger, Imprimerie Algérienne, 2 forts volumes, 1906, in-8°.

Direction des Douanes de l'Algérie. *Documents statistiques sur le commerce de l'Algérie.* Un gros volume paraît chaque année. De plus la direction publie trimestriellement un fascicule qui donne les résultats provisoires des principaux échanges.

Statistique Générale de l'Algérie. Elle contient aussi le *relevé des importations et des exportations algé-*

riennes, mais cette publication paraît en retard depui la guerre. Le volume de 1915 a paru l'année dernière.

BULLETIN DE L'OFFICE DE L'ALGÉRIE. Il donne des statistiques sur les productions algériennes, les importations et les exportations et aussi des renseignements sur les pays méditerranéens voisins.

Roger MARTIN. *Les relations commerciales de l'Algérie avec les pays étrangers de* 1902 *à* 1912. Bull. Office Gouv. général de l'Algérie. Supplément du nº 7. Paris. 1914.

REVILLON. *Le Régime douanier de l'Algérie.* Journal des Economistes, juin 1905.

V

ORGANISATION ÉCONOMIQUE

Le Régime douanier

Parmi les facteurs dont dépend la vie économique d'un peuple, les plus importants sont le régime douanier, celui des banques et celui des transports. Que les tarifs douaniers soient trop élevés ou trop faibles et ne répondent pas aux échanges naturels du pays, que les banques soient mal organisées et restreignent le crédit, que les transports soient insuffisants et coûteux, l'activité industrielle, commerciale et agricole s'en ressent. A la fin de cette esquisse, il est logique que nous présentions un aperçu aussi succinct que possible, non pas des problèmes que soulèvent à l'heure actuelle leur organisation, mais des principes sur lesquels elle repose.

Le régime douanier de l'Algérie est le même, à peu d'exceptions près, que celui de la métropole. La loi de 1851 et celle de 1867 établirent l'union douanière de la métropole et de la colonie. Depuis cette époque, les retouches apportées à leurs principaux articles l'ont été en vue de rendre plus complète l'assimilation en matière de tarifs douaniers. La loi de 1884 notamment a supprimé le régime de faveur dont jouissaient certains articles étrangers comme les métaux et leurs dérivés, les produits chimiques, la poterie, la verrerie ; si la colonisation encore à ses débuts méritait d'être autorisée à s'approvisionner un peu partout, au meilleur marché possible, elle devait plus tard être soumise aux mêmes charges que la population de la France. Cette identité de régime, cette soudure des marchés métropolitain et algérien, a été une cause d'enrichissement pour les deux payx ; les importations françaises

ont évincé les produits de l'étranger et les exportations algériennes ont trouvé des débouchés sûrs et réguliers. Sans doute, pour certains produits de la colonie, il y a eu des protestations de la part de ceux qui agitaient la menace de la concurrence ; les vins ont été matière à des controverses et à des récriminations. Dans l'ensemble, cette union douanière fut un acte de justice et un gage de prospérité pour la France comme pour l'Algérie. Aujourd'hui les exportations algériennes ont cause gagnée ; elles ont contribué pendant la guerre à ravitailler dans une large mesure les armées et la population de la mère patrie. Elles restent indemnes de tout droit. Quand elles vont à l'étranger, elles sont soumises aux mêmes redevances que les marchandises françaises.

Les produits naturels ou fabriqués, à l'exception des sucres, dit l'article 2 de la loi du 17 juillet 1867, et les produits étrangers, nationalisés dans la métropole par le paiement des droits, sont admis en franchise à leur importation dans les ports de la colonie. Pour les marchandises, venant de France par suite de transit ou d'entrepôt, elles sont traitées en Algérie comme si elles arrivaient de l'étranger. Ni le droit de statistique, ni le droit de quai ne doivent être perçus sur les produits importés de France et sur les navires français.

Pour les marchandises étrangères, elles paient les mêmes droits que si elles étaient importées en France. Pourtant il y a quelques dérogations : les armes et les munitions de guerre restent interdites en Algérie ; les allumettes chimiques et les bois qui servent à les préparer sont admis sous le paiement des droits stipulés dans la loi du 11 janvier 1892 pour les importations faites en France au compte du monopole. Les cartes à jouer d'origine étrangère sont prohibées. Les produits naturels ou fabriqués, originaires de la Tunisie, du Maroc et du Sud de l'Algérie sont admis en franchise lorsqu'ils y pénètrent par la frontière de terre ; exception est faite pour les écorces à tan de provenance tuni-

sienne qui sont frappées de prohibition. Les droits inscrits pour la bière au tarif métropolitain, comprenant la taxe de fabrication, ont été réduits du montant de cette taxe à leur entrée en Algérie ; il en est de même pour les viandes salées frappées d'une surtaxe par le tarif métropolitain à raison du droit de consommation du sel qu'elles renferment et dégrevées de pareille somme puisque ce droit n'existe pas de ce côté de la Méditerranée.



D'autres différences qui tendent aussi à disparaître devant le grand principe d'assimilation douanière n'ont été maintenues que pour alimenter l'octroi de mer. On appelle ainsi une série de taxes, frappant à leur importation en Algérie certaines denrées ; elles sont perçues dans les ports et sur les frontières de terre par les douanes sans ce luxe d'agents municipaux que l'on rencontre aux portes de nos villes et sans leurs longues et gênantes investigations. Le décret du 26 décembre 1884 limita l'application des taxes de l'octroi de mer à un petit nombre d'articles, pour la plupart des denrées coloniales, dont les similaires n'existaient ni en France, ni en Algérie. Telles sont les cafés, le thé, le poivre, la cannelle et le cassia lignea, les muscades, massis et vanille, enfin les clous et griffes de girofle. Une loi très récente vient de relever les droits de douanes et les a portés au taux des tarifs métropolitains, avec détaxe pour les cafés en fèves et en pellicules d'une somme égale à la taxe d'octroi de mer. Les autres denrées alimentaires, taxées au titre de l'octroi de mer, sont :

Glucoses	10,35	les 100 kilos.
Sucres bruts et vergeoises.	25 »	—
Sucres raffinés	25 »	—
Sucres candis	25 »	—
Chicorée moulue.	10 »	—
Marrons, châtaignes et leurs farines.	5 »	—
Huiles minérales	5 »	—

Alcool pur	50 »	l'hectolitre.
Bière	5 »	—

Les recettes annuelles, réalisées au titre de l'octroi de mer, ont produit en 1918 10.479.457, en 1919 14.812.315, en 1920 12.686.174 ; mais, avant de les répartir entre les communes, déduction est faite du 6 % pour frais de régie, des remboursements de droit indûment perçus et du sixième du produit net prélevé pour dépenses d'instruction primaire. Quant à la répartition communale, elle a lieu dans les conditions fixées par l'article 4 du décret du 23 décembre 1890, c'est-à-dire au prorata de la population municipale, constatée par le dernier recensement quinquennal ; les Européens et les Israélites sont comptés chacun pour une unité, les indigènes musulmans pour un huitième dans les communes de plein exercice et pour un quarantième seulement dans les communes mixtes.



Enfin la loi du 16 avril 1895 a admis en principe l'exonération de tous droits pour les marchandises arrivant dans les ports de l'Algérie « à destination des contrées situées en dehors du territoire soumis au régime des douanes et de l'octroi de mer. » Les marchandises, autorisées à transiter sur le territoire algérien sous des conditions de contrôle et de surveillance nettement définies, sont pour la plupart les mêmes que celles qui sont assujetties au paiement des taxes d'octroi de mer cafés, thé, épices, huiles minérales ; comme elles n'étaient pas consommées sur place, il était juste de ne point leur faire payer ces redevances. Le décret de 1902 y ajouta les toiles de coton, sans spécifier que seules seraient exemptées les cotonnades d'origine française. Evidemment ces mesures se légitimaient, à l'époque où elles furent prises, par le désir d'étendre notre influence politique sur les tribus marocaines et tunisiennes et aussi sur les sédentaires des oasis, mais

l'établissement de notre protectorat tant sur la Régence tunisienne que sur l'Empire marocain, notre pénétration dans le Sahara ont fait perdre à ce régime particulier une partie de sa raison d'être. Tout récemment, il vient d'être modifié ; un droit de 7 fr. 50 *ad valorem* sera désormais perçue à la frontière marocaine.

Le Régime bancaire et le crédit industriel et agricole.

Faute d'un régime bancaire approprié et d'un crédit industriel et agricole suffisamment développé, l'Algérie a longtemps manqué des ressources indispensables à ses besoins les plus urgents, et cela pendant de longues années : « L'argent était rare et par conséquent était cher, dit M. Wahl. Ce n'est qu'en 1881 que le taux légal en matière civile a été ramené à 6 % ; en 1835, on l'avait fixé à 10, en laissant d'ailleurs toute liberté à l'intérêt conventionnel. Pendant les vingt premières années qui suivirent la conquête, il n'y eut pas d'industrie plus lucrative que la petite banque ; on prêta à quinze ou vingt pour 100 sur hypothèque, à vingt ou vingt-cinq sur billet. En 1867, l'enquête du comte Lehon constata encore que, dans les trois provinces, les agriculteurs payaient avec hypothèque de 8 à 12 pour 100, de 10 à 18 avec billet. Quant aux Arabes, on leur demandait 4 ou 5 par mois, ce qui constituait un taux monstrueux de 50 à 60 pour 100. La loi de finances du 13 avril 1898 a limité l'intérêt conventionnel à 8 pour 100 et l'intérêt légal à 5 pour 100 en matière civile et commerciale ; mais cette disposition paraît être restée sans effet. » Le prêt d'argent à un taux usuraire a été la plaie de l'Algérie (1).

La situation s'est améliorée aujourd'hui grâce aux banques et à l'organisation du crédit. La *Banque de l'Algérie* a été fondée par la loi du 4 août 1851 ; banque

---

(1) *L'Algérie*, 4e édition, page 427.

d'escompte, de circulation et de dépôt, elle était autorisée à émettre des billets ayant cours légal. Son capital primitif fut de 3 millions. Ses opérations ne tardèrent pas à s'étendre sur toute l'Algérie et à prendre quelque ampleur. A partir de 1881, lors de la reconstitution du vignoble algérien, elle se laissa entraîner dans des opérations qui avaient le caractère de prêts fonciers et il est hors de doute qu'elle contribua à hâter la fondation de ce vignoble et à développer de la richesse publique et privée. La crise de 1892 la mit en mauvaise posture ; obligée pour rentrer dans ses fonds d'exproprier de gros propriétaires dont le tort avait été de compter sur des crédits trop généreusement ouverts, elle fut bientôt à la tête d'un domaine considérable, et elle dut l'exploiter ; c'était sortir du rôle que la loi lui avait assigné. Elle y revint peu à peu de 1892 à 1900. A cette dernière date, son privilège fut renouvelé pour une période de vingt années ; le domaine fut acheté par une société formée entre les actionnaires de la Banque ; elle-même dut se renfermer dans son rôle de Banque d'émission. L'Etat lui imposa une avance de trois millions et une redevance annuelle de 200 à 300.000 francs, laquelle devait servir à l'établissement du crédit agricole qu'elle ne pouvait plus pratiquer. Elle connut alors une période de prospérité d'autant plus grande que la colonie s'enrichissait. Sa solidité ne fut pas ébranlée par la guerre. Elle fut autorisée pour soutenir le crédit algérien et aussi le crédit tunisien (car ses billets avaient reçu cours légal dans la Régence depuis le décret tunisien du 8 janvier 1904), à augmenter les émissions de ses billets. Le dernier décret paru, qui date du 29 janvier 1920, a porté ce chiffre à *un milliard trois cents millions*.

En 1918, son privilège fut à nouveau renouvelé pour une période de vingt-cinq ans, prenant fin en 1845 ; la convention intervenue entre le Ministre des Finances et le Directeur de la Banque, approuvée par les Chambres, contient quelques dispositions nouvelles : 1° obli-

gation pour la Banque, dans un délai de dix ans, de porter de sept à dix le nombre de ses succursales et, de 22 à 25 au moins, celui de ses bureaux auxiliaires ; 2° paiement à la colonie d'une redevance dont le produit annuel ne pourra être inférieur à 750.000 francs ; 3° paiement d'une autre redevance (0,40 pour 100 l'an) sur le montant des avances faites au Trésor ; 4° avance à l'Etat d'une somme de 18 millions, consentie pour la durée du privilège et ne portant pas intérêt ; 5° facilités pour la Trésorerie française. Dans une lettre annexée à cette convention, le Directeur de la Banque prend en outre l'engagement d'apporter son concours financier et moral à la création d'une banque industrielle de l'Afrique du Nord, à certaines conditions toutefois qui tendent toutes à faire de ce nouvel établissement une filiale secourue et contrôlée par elle.

Pour donner une idée de la vitalité et de la puissance de la Banque de l'Algérie, nous empruntons au compte rendu de ses opérations en 1920-1921 les détails suivants ; ce ne sont que des chiffres mais ils ont leur éloquence. Notons toutefois que les nombres cités s'appliquent à la Tunisie comme à l'Algérie : « Le montant des escomptes (1), en effets et en sommes, s'était élevé pendant l'exercice 1919-1920 à 354.063 effets pour 2.877.041.092 fr. 37 ; la moyenne des dix dernières années était de 611.861 effets pour 1.554.902.000 francs ; les résultats du dernier exercice 1920-1921 donnent 398.478 effets et 4.220.256.997 fr. 68. Les encaissements s'étaient d'autre part élevés, pendant l'exercice 1919-1920, à 243.969 effets pour 486.428.131 fr. 99 ; la moyenne des dix dernières années était de 319.262 effets ; les résultats pour le dernier exercice sont de 274.574 effets et la valeur des encaissements monte à 415.867.681 fr. 80.

La *Compagnie algérienne* est une société anonyme

(1) Banque de l'Algérie. *Compte rendu de l'Exercice* 1920-1921. Alger, Jourdan, 1921, in-4°, pages 8 et 9.

française, constituée en 1877 pour une durée de cent ans ; en réalité elle existait déjà dans la colonie depuis 1866 sous le nom de Société générale algérienne ; elle avait avancé 100 millions à l'Etat et reçu en retour, au prix de un franc de rente par hectare, un domaine de 100.000 hectares, mais, engagée dans des spéculations étrangères à l'objet pour lequel elle s'était constituée, cette première compagnie avait été amenée à liquider puis à se reconstituer sur de nouvelles bases. La société actuelle a pour objet la mise en valeur de terres en Algérie et elle pratique toutes opérations « se rattachant aux ventes, échanges, constructions, exploitations agricoles ou autres, d'immeubles ou d'établissements situés en Algérie, dans les possessions ou protectorats français en Afrique » ; en outre elle est une maison de banque et d'escompte, se livrant tant en France qu'au dehors aux opérations ordinaires des établissements de crédit. Son capital social, porté à 100 millions, sera augmenté prochainement et atteindra 150 millions. En 1919, le montant des effets entrés s'élevait à 2.909.889.349 fr. 98 et celui des effets sortis à 2.720.470.135 fr. 83 ; les encaissements à 5.239.896.309 fr. 03 et les paiements à 5.242.404.015 fr. 77 ; les profits et pertes atteignaient 9.075.672 fr. 54.

Le *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie*, autre société anonyme au capital de 125 millions, fut fondé en 1881 ; il exerça en Algérie les privilèges du Crédit foncier de France et effectua en outre toutes opérations de banque et de crédit. D'après une brochure de propagande éditée par cet établissement (1) « ces privilèges furent étendus d'abord à la Tunisie, à la suite de l'absorption faite en 1908 du Crédit foncier de Tunisie, puis en 1920, au Maroc, quand ce pays fut doté d'un régime foncier approprié. En 1914, il procéda à l'acquisition de la majeure partie des actions du Crédit Agri-

(1) Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, Paris, Devambez, 1921.

cole Commercial et Industriel Algérien, au capital de 20 millions, dont la liquidation fut alors décidée moyennant un échange d'actions entre les titres de cet établissement et ceux du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie. » Ses opérations sont à la fois des prêts fonciers et des affaires de banque tels que services des titres, ordres de bourse, locations de coffres-forts, lettres de crédit, ouverture de comptes de dépôt et virements de fonds. En 1919 le nombre des effets escomptés a été de 476.152 francs et les encaissements ont monté à la somme de 1.478.788.656 fr. 91.

D'autres établissements de crédit ont ouvert des succursales dans la colonie. Le *Crédit Lyonnais* a escompté en 1919 174.148 effets pour 410.242.493 fr. 76 et la *Société Générale* 20.126 effets pour 68.961.456 fr. 73. La *Banque Industrielle de l'Afrique du Nord*, filiale de la Banque de l'Algérie, dont la création avait été prévue dans la convention de 1918, s'est constituée et a escompté pour 2.500.000 francs d'effets.

Si bien organisées que soient ces banques, si grands qu'aient été les services rendus aux Algériens, elles se prêtaient mal par les garanties qu'elles exigeaient des clients, et les règles qu'elles s'imposaient en vue du recouvrement de leurs créances, aux opérations fort délicates du crédit agricole : « Le cultivateur n'est pas un commerçant (1) et ne peut négocier son papier directement ; l'emprunt sur hypothèque lui impose des formalités coûteuses, des frais d'inscription qui se cumulent avec les intérêts ; il n'est pas certain de pouvoir rembourser en temps voulu. Ce qu'il lui faut, ce n'est pas une somme prêtée à long terme, mais une avance de saison lui permettant d'entreprendre sa campagne et d'attendre la récolte. » Les comptoirs d'escompte locaux avaient essayé de répondre à ces desiderata et ils ont rendu des services dès 1871, date où fut fondé le premier à Sidi bel Abbès, mais ils ne

(1) Wahl. — *L'Algérie*, 4 édition, page 432.

pouvaient vivre que par les ressources mises à leur disposition par les banques ; du moment qu'elles leur furent retirées, c'est-à-dire à partir de 1897, ils périclitèrent, disparurent ou furent remplacés par les *Caisses régionales de crédit agricole.* Ces dernières furent créées en Algérie par la loi du 8 juillet 1901 ; elles étaient analogues à celles qui avaient été organisées en France deux années auparavant dans le but de faciliter les opérations des sociétés locales. Celles-là peuvent vivre et se développer parce que la colonie les soutient ; elles sont admises en effet au bénéfice des avances sans intérêt prélevées sur les fonds versés par la Banque de l'Algérie. D'autres institutions, les *Sociétés coopératives agricoles,* sont également admises à participer à ces avances à long terme. Au 31 décembre 1919, il y avait en Algérie 43 caisses régionales de crédit mutuel agricole groupant 17.000 adhérents, une cave coopérative et 3 sociétés d'assurance mutuelle agricole ; 296 caisses locales étaient affiliées d'autre part aux caisses régionales. Le montant du capital versé était de 2.081.765, celui des avances de 5.564.000 ; les effets escomptés atteignaient le chiffre de 3.348 pour une valeur de 5.511.225 francs. Au cours de l'année 1920, afin de parer aux effets désastreux de la récolte de céréales et d'assurer les ensemencements, le gouvernement général a consenti une avance nouvelle de 2.226.800 francs ; enfin la loi du 5 avril 1921 a affecté les versements supplémentaires de la Banque au crédit agricole à court terme, soit une somme de 15.982.000 fr.

Bien que ces caisses admettent en même temps des cultivateurs Indigènes et des Européens, que quelques-unes soient mixtes et que d'autres soient composées exclusivement d'indigènes (12 sur 43), il est peu d'Arabes et de Kabyles qui usent de cette latitude. Le régime collectif et l'indivision de la propriété suffiraient à les en écarter. L'usure fleurit en Algérie malgré les précautions prises pour la supprimer. Pourtant les *Sociétés de crédit, de prévoyance et de secours mutuels,* orga-

nisées par la loi du 14 avril 1893, mais dont les premières ébauches remontent à 1866, ont essayé de lutter contre ce fléau et de l'enrayer. Les sociétaires, tous indigènes, versent une cotisation minime dont la masse sert à venir en aide par des secours temporaires aux fellahs miséreux, à leur faire des prêts annuels pour leur permettre de maintenir et d'étendre leurs cultures, d'améliorer leur bétail et leur outillage. En principe ces indigènes apportent librement leur adhésion et leur cotisation ; en réalité, ce sont les efforts intelligents des administrateurs et l'influence qu'ils ont sur leurs administrés qui ont permis de constituer ces sociétés et de leur conserver leur vitalité. En 1919, 208 ont fonctionné : 55 dans le département d'Alger, 64 en Oranie et 89 dans le département de Constantine. Leur avoir s'élevait à 34.757.546 francs en augmentation de plus de deux millions sur 1918. Les statistiques officielles n'indiquent plus depuis quelque temps le nombre des participants et le montant des avances consenties. Rappelons seulement qu'en 1915 elles avaient prêté près de dix millions de francs.

Les transports.

Tout était à faire en Algérie en cette matière : pas de voie de communication terrestre et pas de voie de communication maritime. Les routes se réduisaient à quelques sentiers suivis par les piétons ou les cavaliers ; pas de travaux d'art, si ce n'est deux ou trois ponts à proximité des villes ; quelques vestiges de ces admirables voies romaines si solides qu'elles avaient résisté à l'usure du temps et aux dévastations des habitants. Avec les armées françaises dont il était nécessaire d'assurer le rapide transport dans tous les sens, les autorités militaires sillonnèrent les diverses régions africaines d'un réseau routier de plus en plus serré et construisirent les ouvrages d'art indispensables ; les officiers se firent ingénieurs et les soldats

terrassiers. Les postes-frontière et les places de l'intérieur furent ainsi reliées de bonne heure aux points les plus rapprochés du littoral ; ces routes stratégiques devinrent l'amorce des grandes routes nationales ; plus tard, quand il s'agit de coloniser le pays, les Ponts et Chaussées intervinrent à leur tour pour rectifier et compléter ce réseau.

De nos jours, la colonie possède comme la métropole des routes nationales et départementales, des chemins de grande communication et d'intérêt commun, puis des chemins vicinaux et ruraux. Les routes nationales sont au nombre de 20.

La longueur totale de ces routes nationales est de 5.338,4 kilomètres ; la plupart sont bien empierrées et très carrossables. Il en est qui remontent le cours encaissé des fleuves et sont parmi les plus intéressantes de la colonie ; d'autres suivent le bord de la mer et sont plus remarquables encore par leur pittoresque. Les autres chemins offrent moins d'intérêt, quoique parmi les routes forestières il en est que préfèrent les touristes.

Toutes sont d'un entretien assez coûteux ; beaucoup plus fréquentées que celles de la métropole, elles s'usent rapidement ; les sécheresses persistantes, les abats d'eau qui parfois les ravinent, le peu de résistance des matériaux dont elles sont formées sont tout autant de causes de leur détérioration facile. Pour les entretenir en bon état ou pour y effectuer les grosses réparations, le budget de la colonie a affecté à ces routes nationales en 1920 une somme de plus de dix millions. Il est vrai que l'Algérie est le pays rêvé des randonnées des automobilistes français ou étrangers.



Si le tracé des routes fut pénible dans un pays aussi tourmenté que l'Afrique du Nord avec ses massifs montagneux proches du littoral, ses barrières succes-

sives de crêtes orientées parallèlement à la côte, ses couloirs, ses steppes et ses déserts, combien plus difficile l'établissement des voies ferrées? Deux programmes furent successivement dressés, l'un en 1857, l'autre en 1879 ; ils sont à peu près réalisés. La première ligne mise en service fut celle d'Alger à Blida en 1862 ; les autres suivirent à partir de cette époque. Les deux premiers programmes comprenaient une grande ligne longitudinale d'Alger à Oran et Constantine, puis jusqu'aux frontières tunisiennes et marocaine. Cette artère maîtresse a été appelée parfois le *grand central d'Algérie* ; d'elle se détacheront des transversales vers les principaux ports et des lignes de pénétration vers le Sud. Ce grand central comprend d'abord la ligne d'Alger à Oran ; elle passe par Blida, Adélia proche de Miliana, Affreville, Orléansville, Perrégaux, Relizane et aboutit à Oran. A Sainte Barbe-du-Tlélat, il s'en détache un embranchement qui, par Sidi bel Abbès gagne Tlemcen, Lalla Marnia et la frontière marocaine. Une autre section conduit de Maison-Carrée à Constantine par Ménerville, Bouïra, Béni Mansour, Bordj bou Arréridj, Sétif et Constantine ; un embranchement s'en détache au Kroubs et par Guelma, Duvivier, Soukahras, aboutit à la frontière tunisienne. Le prolongement de cette ligne fondamentale en Tunisie mène à Tunis par la vallée de la Medjerda ; un prolongement analogue, au Maroc, permettra d'atteindre Fez et Rabat par la vallée de l'Innaouen et celle du Sebou. Comme elle traverse des régions riches et peuplées et que son exploitation s'est révélée rémunératrice, elle a démenti les pronostics de ceux qui prédisaient son échec et auraient voulu qu'on lançât d'abord vers le Sud le rail algérien.

Trois lignes avaient été prévues : l'une, à l'Ouest en Oranie, part d'Arzew, passe par Perrégaux, Saïda, Méchéria, Aïn Séfra, Béni Ounif et s'arrête à Colomb-Béchar ; l'autre, au centre, va de Blida à Médéa, Berrouaghia, Boghari, Djelfa et aboutira à Laghouat ; la troisième enfin monte de Philippeville à Constan-

tine et se poursuit par Batna, Biskra et Touggourt.

Telle est l'ossature de cet organisme ferroviaire algérien; on lui a ajouté d'autres parties : ligne d'Aïn Témouchent; ligne de Tabia à Crampel; raccord d'Oran à Arzew ; ligne de Mostaganem à Tiaret par Relizane dans le département d'Oran. Ligne de Ménerville à Tizi-Ouzou, ligne de Béni Mansour à Bougie, dans le département d'Alger. Ligne des Oulad-Rahmoun à Aïn Beida, ligne de Soukahras à Tébessa, etc., dans le département de Constantine.

Toutes ces voies étaient construites en 1900, excepté toutefois celle de Berrouaghia à Djelfa et, faute de crédits, les travaux avaient été arrêtés. Quand la colonie disposa de son budget et qu'elle put emprunter pour achever son outillage économique, elle entreprit d'abord de terminer les lignes qui étaient restées inachevées, puis de relier les hautes plaines algériennes entre elles. La dépression médiane, si riche par ses productions de céréales, ne pouvait que malaisément écouler ses produits vers la mer ; un nouveau programme fut donc établi et amorcé ; la guerre en a retardé l'exécution qui serait réalisée aujourd'hui sans cet empêchement. Les nouvelles lignes s'achèvent ; ce sont les voies ferrées 1° de Beni Saf à Tlemcen ; 2° de Sidi bel Abbès à Tizi ; 3° de Tizi à Uzès-le-Duc ; 4° de Boghari à Djelfa ; 5° de Ténès à Orléansville; 6° d'Aïn Beida à Tébessa ; 7° de Djidjelli à Bizot ; 8° de Bouïra à Aumale ; 9° de Relizane à Prévost-Paradol ; 10° de Constantine à Oued Athménia ; au total, plus de 890 kilomètres de nouveaux rails.

Quand le programme de 1907 sera complètement terminé, l'Algérie possédera 4.300 kilomètres environ de voies ferrées, ce qui est encore peu pour un pays d'une superficie de 400.000 kilomètres carrés, mais on projette de nouvelles constructions sur un prochain emprunt.

Bien des critiques ont été adressées à ces chemins de fer algériens. Défectueuse était l'installation des lignes ;

on y remédie à grands frais en faisant les rectifications urgentes, en consolidant la voie, en la renforçant. Fâcheux l'organisation financière et le calcul de la garantie d'intérêts ; trop nombreuses les Compagnies concessionnaires. L'Etat algérien s'est vu dans la nécessité de racheter une partie du réseau et de l'exploiter lui-même. Excessive paraissait la charge que la colonie devait supporter à partir de 1926 ; une convention avec l'Etat français a échelonné sur toute la période des concessions le paiement auquel participeront suivant un barême déterminé la métropole et la colonie. Toutes ces réformes associaient de plus en plus le gouvernement général et la colonie à l'amélioration des lignes ferrées algériennes ; elles ont eu pour résultats heureux d'activer la circulation sur ces rails et d'accroître les recettes. En 1920, les résultats de l'exploitation étaient les suivants.

DÉSIGNATION DES RÉSEAUX	RECETTES TOTALES		DIFFÉRENCE EN FAVEUR	
	EN 1920	EN 1919	DE 1920	DE 1919
Etat :				
Bône-Guelma .	14.312.137	11.459.831	2.852.306	»
Est-Algérien .	41.513.565	34.901.880	6.611.685	»
Réseau Oranais.	19.038.260	19.070.758	»	32.498
Compagnies :				
Mokta el Hadid.	461.528	344.795	116.733	»
Oues-Algérien .	19.425.260	14.110.324	5.314.936	»
P.-L.-M. . . .	39.800.000	32.626.029	7.173.971	»
Totaux . . .	134.550.750	112.513.617	22.069.319	32.498

Il est bien évident que les majorations, constatées au cours de ces dernières années, sont dues surtout à l'élévation des tarifs qui, dans la colonie comme dans la métropole, ont subi plusieurs relèvements successifs et qui en Algérie ont atteint 125 %.

***

D'un intérêt aussi vital sont les transports maritimes. Par sa situation entre la Méditerranée au Nord et à l'Est, l'Océan à l'Ouest et une mer de sable au Sud, l'Afrique du Nord est une île dont les relations avec le Soudan par le Sahara ont toujours été très difficiles sinon impossibles ; toute son activité est tournée vers le Nord, vers cette mer intérieure autour de laquelle tant de nations ont évolué, tant de civilisations se sont épanouies, tant de relations commerciales se sont nouées. De là lui venaient la richesse et la vie sous forme d'immigrants, habiles au commerce, à l'industrie et à l'agriculture ; du désert au contraire soufflait un vent de mort et sortaient des hommes habitués à la vie nomade, aux coups de main, aux razzias. Tant il y a que, lorsque l'Afrique se fermait aux hommes de la mer et aux Européens, sa vie économique s'arrêtait peu à peu.

Pourtant le littoral algérien et la mer qui le baignait paraissaient peu propices à cette activité commerciale ; *mare soevum, littus importuosum*, avait dit Salluste. L'œuvre à accomplir était double : aménager des ports sur la côte de façon à faciliter toutes les transactions maritimes, organiser une flotte de courriers et de bateaux marchands répondant aux besoins de l'Algérie grandissante.

L'aménagement des ports a commencé au lendemain de la prise d'Alger par la consolidation de la jetée Khereddine et la défense de l'ancienne darse des corsaires ; il s'est étendu à tous les autres points de la côte où l'établissement d'un abri, d'une jetée, d'un ponton était utile. Des centaines de millions ont été dépensés ; peut-être a-t-on trop dispersé les efforts, mais il y avait tant de besoins à satisfaire et les routes de l'intérieur étaient si peu nombreuses. Et puis les exigences des réalités économiques sont telles que, tôt ou tard, elles imposent, malgré les erreurs des hommes, la concentra-

tion de l'outillage dans les ports particulièrement désignés par la nature et les courants commerciaux. C'est ce qui est arrivé pour les grands ports algériens actuels.

Parmi les établissements maritimes algériens, on peut distinguer : les simples stations, les ports secondaires, les grands ports. Les simples stations sont munies d'un débarcadère en bois ou en fer et abritées par de modestes jetées : ce sont Herbillon au pied de l'Edough, les débarcadères de Port-Gueydon et de Tigzirt en Kabylie, ceux de Bérard, de Dupleix, de Gouraya et de Fontaine-du-Génie sur le littoral du Sahel d'Alger et du Dahra. Les ports secondaires sont mieux placés, mieux abrités et bénéficient d'un tonnage plus important. En Oranie, on trouve de l'ouest à l'Est Nemours, Béni Saf, Mers el Kébir, Arzew et Mostaganem ; dans le département d'Alger, Ténès, Cherchell, Tipaza, Dellys ; enfin dans le département de Constantine, Bougie, Djidjelli, Collo, Stora, Philippeville et la Calle.

Les trois grands ports algériens sont Oran, Bône et Alger. Ceux-là réunissent les avantages d'une situation naturelle favorable et d'une position commerciale excellente. Tous trois sont placés dans des baies très accessibles et en occupent la partie occidentale, la mieux protégée, au pied de massifs côtiers, le Mourdjajo à Oran, l'Edough à Bône et la Bouzaréa à Alger. Tous trois sont à proximité de plaines réputées pour leur fertilité et leur appropriation par les Européens : la plaine de la Sebkha, celle de la Seybouze et la Métidja. Tous trois enfin sont au débouché de routes de l'intérieur par lesquelles leur arrivent les produits du Tell, des Hauts Plateaux et du Sahara. Aussi, en ces points privilégiés, a-t-on concentré en ces dernières années les aménagements les plus complets. *Oran* est certainement avec Alger la cité la plus commerçante de la colonie. Son port qui aura bientôt une surface utilisable de près de 50 hectares en eau profonde, dont les quais sont reliés à la ville par quatre routes et dont l'outillage est perfectionné, a été visité en 1920 par 4.408 navires

dont le tonnage représentait 3.856.642 tonneaux ; les marchandises embarquées et débarquées formaient 858.327 tonnes ; les principales étaient les céréales, les moutons, les primeurs. *Bône* est le port des phosphates et des minerais de fer ; il n'a pas encore l'activité d'Oran ; mais qui peut dire l'avenir que demain lui réserve? On y travaille fiévreusement, afin de le mettre à même d'exporter des millions de tonnes de matières lourdes ; on élargit et on prolonge les quais, on approfondit les bassins. En 1920, ce port à reçu 1.984 navires (entrées et sorties comprises) d'un tonnage total de 1.106.362 tonneaux ; le trafic réel a été de 461.386 tonnes de marchandises manipulées. Enfin, dépassant de beaucoup les deux autres, le port d'*Alger* absorbe la plus grosse partie des importations et des exportations algériennes. Formé de l'ancienne darse turque, du port central depuis longtemps établi et de l'arrière port de l'Agha, il est un des plus vastes et des mieux outillés de tous les ports français ; c'est à la fois un port de commerce, un port de relâche, un port de tourisme. En 1920, le tonnage des navires entrés ou sortis fut de 6.264.735 tonneaux et les marchandises embarquées et débarquées représentaient 1.798.951 tonnes. Du littoral algérien autrefois inhospitalier et presque sans abri naturel, la France a su faire une côte vivante et sûre ; naguère la vie passait au large sur la route des Indes, elle n'animait guère les pauvres villes africaines ; aujourd'hui elle s'est rapprochée de la terre ; les gros cargos s'arrêtent et les quais deviennent trop étroits pour le transit commercial ; les steamers de plaisance et les luxueux navires de tourisme font escale à Alger et y déversent un flot de visiteurs.

Les relations de l'Algérie avec le dehors sont assurées par des navires français et des navires étrangers. Inutile de rappeler les progrès de ce mouvement maritime ; ils sont naturellement parallèles à l'extension des échanges commerciaux et à l'attrait de plus en plus puissant qu'exerce la colonie sur les voyageurs. Indi-

quons seulement les résultats de l'année 1919, la dernière pour laquelle on possède des statistiques complètes.

Quelles sont d'abord les relations commerciales de l'Algérie avec la métropole? Elles ont exigé l'emploi de 2.865 navires chargés, jaugeant 3.471.145 tonneaux et ayant transporté 1.878.684 tonnes de marchandises. En temps normal, cette navigation est réservée au pavillon national, car la loi du 2 avril 1889 a concédé le monopole de ces transactions aux armateurs métropolitains ; mais, par suite de la guerre, ce monopole, aujourd'hui rétabli, fut suspendu par la loi du 20 octobre 1919 et l'on a pu enregistrer ainsi en cette année 1919 l'entrée dans les ports algériens de 241 navires étrangers, jaugeant 295.707 tonneaux et la sortie de 343 navires de nationalité étrangère jaugeant 432.796 tonneaux; ils ont transporté pour leur part 457.698 tonnes de marchandises entre la France et l'Algérie ; le reste, soit 1.400.000 tonnes, l'a été par des vaisseaux français. « Quant aux navires chargés (1), expédiés directement des ports algériens à destination de l'étranger ou des colonies françaises, ou ayant effectué une navigation inverse, ils ont accompli 2.273 voyages. Leur capacité totale s'est élevée à 2.085.871 tonneaux... La part prise par le pavillon français dans ce trafic représente 24,5 %... Les relations directes de l'Algérie avec les colonies françaises et pays de protectorat ont été assurées par 253 navires, jaugeant 207.710 tonneaux dont 144 navires et 148.372 tonneaux sous pavillon français. » Les pays étrangers qui entretiennent avec les ports algériens les relations maritimes les plus suivies sont dans l'ordre décroissant : la Grande-Bretagne (1.045.723 tonneaux), le Brésil (341.380), l'Espagne (175.406), la Grèce, la Norvège et l'Italie (90 à 91.000), les Etats-Unis et le Portugal (86 à 87.000),

(1) Direction des Douanes de l'Algérie. *Documents statistiques sur le commerce de l'Algérie, année* 1919. Alger, Imprimerie Algérienne, 1920, in-4°, page 14.

ERRATA

Page 5, ligne 29. Ajouter à longitude Est *et Ouest.*

Page 6, ligne 23. Lire *Hammada,* au lieu de Hammoda.

Pages 28 et 31. Les chiffres relatifs au dénombrement de 1921, portés à la page 28, lignes 16 à 19, ne concordent pas avec ceux du tableau, page 31, ligne 7. Les résultats de ce recensement ont été rectifiés à plusieurs reprises. Nous avons été obligés de les modifier au cours de l'impression de la brochure. *Les chiffres officiels et définitifs sont ceux de la page 28.*

Page 33, ligne 4. Mettre *aussi,* au lieu de plus.

Page 37, ligne 15. Lire *coreligionnaire,* au lieu de correligionnaire.

Page 40, ligne 27. Lire *1911,* au lieu de 1913.

Page 41, ligne 22. Supprimer *ils* dans disent-ils.

Page 64, ligne 31. Lire écoles publiques *et* privées.

Page 85, dernière ligne du tableau (année 1920, mandarines), lire *93.527,* au lieu de 67.527.

Page 87, ligne 28. Remplacer les Rhars par les *Deglet Beida.*

Page 117, ligne 19. *Vannerie* au lieu de vanneries.

Page 142, ligne 18. Ajouter au début de la phrase : *Pour les matières premières végétales.*

Page 151, ligne 16. Ajouter à produits naturels ou fabriqués, le mot *Français.*

Page 175, ligne 15. Au lieu de celle que laisse, lire *celui qu'offre* un pays.

---

puis la Suède, la Hollande, la Belgique, le Danemark et le Japon.

Les voyageurs transportés le sont à peu près exclusivement par les Compagnies Françaises ; quelques-unes ont des paquebots rapides effectuant la traversée de Marseille et de Port-Vendres à Alger, Oran, Philippeville et Bône en un temps relativement court et dans des conditions de confort désirable. Les trois principales de ces compagnies sont la *Compagnie générale Transatlantique*, la *Compagnie de Navigation mixte* et la *Societé générale des Transports Maritimes à vapeur.* D'ailleurs, elles avaient conclu avec l'Etat des conventions qu'elles ont dénoncées dès la signature de l'armistice. La plupart renouvellent actuellement leur matériel, fatigué et ancien, et mettent sur les lignes de l'Algérie des paquebots mieux aménagés. Le nombre des passagers à l'arrivée et au départ est considérable. Voici quelques chiffres qui permettront d'évaluer l'intensité de ces relations maritimes :

PORTS	ARRIVÉES Voyageurs.	DÉPARTS Voyageurs.
—	—	—
Oran	86.734	78.392
Alger	143.680	109.107
Philippeville	4.232	3.437
Bône	10.847	7.759
Totaux	247.364	199.921

(en y comprenant les autres petits ports).

La différence entre les arrivées et les départs ne constitue pas les gains de la population européenne ; des voyageurs ont pu sortir de l'Algérie par les frontières de terre et s'embarquer à Tunis ou dans les ports marocains.

Les navires relâcheurs fréquentaient avant la guerre les ports algériens où ils savaient trouver en quantités considérables et à des prix avantageux le charbon, l'eau douce, les denrées alimentaires ; il est vraisemblable qu'ils s'y arrêteront en aussi grand nombre avec

la reprise de la navigation mondiale. L'année 1919 a marqué un accroissement dans le nombre et le tonnage de ces relâcheurs : Oran, 676 navires et 1.611.338 tonneaux ; Alger, 532 navires et 1.344.082 tonneaux. Le cabotage côtier est entre les mains d'armateurs algériens possédant quelques navires d'un faible tonnage : en 1919 les produits de toute nature échangés entre les différents ports de l'Algérie sous le régime du cabotage côtier (vins, bois communs, grains et farines de froment, matériaux à bâtir, futailles vides, houille, sel marin) représentaient 212.933 tonnes métriques.

Le problème des transports maritimes en Algérie a été passionnément discuté ; la pénurie des navires et l'insuffisance du tonnage fut pendant la guerre la question angoissante; elle provoqua des pertes sensibles pour tous les colons, industriels et commerçants de la colonie. La dénonciation des conventions par les Compagnies françaises fut un autre sujet d'inquiétudes. Ce que souhaite la colonie c'est l'établissement de lignes régulières pour le transport rapide de ses marchandises périssables ; c'est aussi la stabilisation des prix du fret ; c'est enfin une répartition équitable des courriers entre les différents ports.

Le Tourisme. — Conclusion.

L'Algérie ne demande qu'à être connue et connue sous tous ses aspects ; elle sollicite l'intérêt du cultivateur, de l'industriel et du commerçant en lui indiquant les richesses culturales, minières et économiques de son sol et de son sous-sol ; elle fait aussi appel aux nombreuses théories de touristes qu'attirent la diversité de ses beautés naturelles, la douceur de son climat hivernal, la splendeur de ses forêts, l'immensité de ses steppes, les mirages du Sahara et par-dessus tout cela les mille curiosités de la vie indigène. Le tourisme mérite d'être encouragé, favorisé, organisé ; il peut être la

source de grandes richesses matérielles et d'inappréciables avantages moraux.

Les étrangers, les Anglais surtout, ont toujours aimé à venir séjourner en Afrique pendant les mois d'hiver ; depuis fort longtemps, de riches hiverneurs arrivaient en Afrique dès novembre ou après les fêtes de la Christmas, s'installaient dans les luxueux hôtels des coteaux ensoleillés de Mustapha et y résidaient jusqu'au printemps. De là, ils rayonnaient dans les environs, visitaient le Sahel et la Métidja, poussaient jusqu'à Tipaza et au Tombeau de la Chrétienne en suivant les bords dentelés de la côte ; ils ne manquaient pas de faire la traditionnelle excursion dans le désert en se rendant à Biskra, la reine des Zibans. Depuis que l'automobile a permis, mieux que le chemin de fer, de pénétrer dans un pays neuf et d'en découvrir les beautés véritables, l'Algérie a bénéficié d'une autre catégorie de visiteurs plus audacieux, épris d'émotions fortes, se grisant d'air et de lumière dans leur course rapide sur les routes algériennes. Or, le pays se prêtait de mieux en mieux à ce genre de tourisme ; la traversée de Marseille à Alger n'était pas pénible, les paquebots entrés récemment en service offraient tout le confortable et même le luxe que l'on désirait, les chemins de fer algériens dont le matériel avait été renouvelé modifiaient leurs habitudes surannées ; des trains de nuit circulaient entre Alger et Oran d'un côté, Alger et Constantine de l'autre, avec voitures de luxe et wagons de la Compagnie internationale des Wagons-lits.

Il était temps d'organiser le tourisme; il fallait coordonner les efforts individuels, développer la propagande, créer des circuits touristiques. L'effort administratif commença vers 1915; par un arrêté du 4 septembre 1916, le Gouverneur Général, M. Lutaud, institua une Commission du tourisme ; elle devait donner son avis sur l'organisation la meilleure à adopter et sur tous les problèmes à résoudre. Passant immédiatement aux actes, ce réalisateur énergique inaugurait lui-même le

circuit de l'Aurès où des pistes avaient été aménagées, des fondouks-caravansérails construits ; une merveilleuse petite plaquette fut éditée à cette occasion. Depuis lors, les encouragements officiels ont été multipliés ; une section spéciale a été créée à l'Office de l'Algérie à Paris ; les Syndicats d'initiative locaux recevaient d'importantes subventions ; des brochures, des clichés de projection, des films étaient mis à la disposition des conférenciers et des opérateurs de cinéma. L'attention s'est portée surtout du côté de l'industrie hôtelière pour la mettre à même de loger les caravanes de visiteurs dans des conditions de propreté et de confort que les petites villes algériennes ne connaissaient pas. Des lignes d'autobus et d'auto-cars ont permis les excursions aux gorges de la Chiffa avec retour par Coléa et le littoral, la visite de l'oasis de Bou Saâda avec retour par M'sila et Bordj bou Arréridj, d'autres en Kabylie. Des pourparlers sont engagés avec le Touring-Club de France pour la fourniture des signaux et des poteaux nécessaires à la signalisation des routes. Les Guides bleus édités par la maison Hachette sur l'Algérie et la Tunisie ont été mis à jour avec le concours de la Fédération et des syndicats d'initiative.

Cette intervention des pouvoirs publics a été puissamment aidée par l'action décisive des compagnies de transport riches et intéressées plus que tout autres à l'accroissement de cette clientèle touristique. Un premier auto-circuit nord-africain entre Alger et Casablanca par Marrakesch, créé par la Compagnie Générale Transatlantique, a fonctionné au mois de mars 1920 ; deux autres aux oasis de Figuig et de Biskra ont été successivement inaugurés. On a profité des hôtels existants, on en a créé d'autres ; on a même installé dans des haltes sous les oliviers séculaires des stations de camping ; les routes qu'empruntent ces auto-cars sont parmi les plus belles du littoral ou de l'intérieur ; les visites des villes traversées ont été soigneusement

organisées de façon à faire connaître les monuments et les rues pittoresques de ces cités.

Quelle richesse d'attractions dans cette Afrique du Nord ! « L'Algérie, a dit M. Jonnart en 1919 (1), a été comblée par la nature... Le littoral que desservent des routes magnifiques nous offre de lumineuses visions des paysages les plus vantés de la Côte d'Azur et d'Italie, plus séduisants et plus colorés. Après la traversée des plaines harmonieuses du Tell, témoins du prodigieux effort de la colonisation, et dont la fécondité constitue le plus bel hommage qu'on puisse rendre au génie de la France, voici les Hauts Plateaux transformés en quelques années par l'infatigable labeur et la science de nos agriculteurs, et voici les montagnes aux cimes neigeuses où, l'hiver, pourraient s'organiser tous les sports de l'Engadine, où, en plein été, à quelques heures de la mer bleue, on rencontre parmi les cèdres millénaires, la fraîcheur des ombrages, les eaux cristallines, et froides, la brise vivifiante des nuits. Puis, en allant toujours vers le Sud, nouveau spectacle grandiose et imprévu : l'immensité du désert et alors, çà et là, la splendeur des grandes fleurs épanouies dans le sable, des oasis enchanteresses où s'expliquent et se précisent dans nos esprits les contes prestigieux des mille et une nuits ».

L'Algérie est le pays des contrastes. Contraste dans les hommes comme dans les choses. La bigarrure de la foule est extrême ; dans les rues des villes se coudoient indigènes et européens. Voici d'abord les indigènes couverts de burnous éclatants de blancheur ou crasseux et jaunis suivant la condition de ceux qui les portent, coiffés de la chéchia ou du turban. La Mauresque déambule dans les rues tortueuses enveloppée de haïkhs, toujours voilée et mystérieuse. L'Arabe a la démarche noble et fière, le Kabyle une allure plus simple,

(1) *Exposé de la Situation Générale de l'Algérie*, 1920, pages 876-877.

le Mozabite l'aspect d'un marchand placide et corpulent, le Nègre les gestes d'un enfant. Les maisons restent closes et toute la vie de la famille s'enferme entre des murs percés de petites fenêtres ; elles se pressent dans des ruelles sombres, fraîches pendant l'été, dont les relents vous enveloppent d'une atmosphère lourde. Quelques Israélites ont conservé — c'est le petit nombre — leurs costumes noirs chez les hommes, bariolés de couleurs éclatantes chez les femmes ; ils se pressent dans leurs échoppes et dans leurs boutiques où ils vendent les objets les plus hétéroclites. Voici les populations européennes singulièrement métissées : Français, Espagnols, Italiens, Maltais ont conservé pendant quelque temps leur costume national et l'échangent aujourd'hui pour la tenue coloniale plus souple dont l'adoption par tous supprime peu à peu les différences originelles et nivelle les conditions. Les maisons modernes, grandes et spacieuses, sont construites sur le modèle européen avec miradors et motifs architecturaux à l'extérieur, avec faïences et mosaïques à l'intérieur. Dans les campagnes, la même opposition se retrouve, plus accentuée encore, entre les cultivateurs indigènes et les colons européens, entre les gourbis et les tentes des premiers, les fermes et les maisons des seconds.

Vestiges du passé et réalités du présent font paraître cette terre algérienne tantôt comme une nature morte, parsemée de ruines, tantôt comme une nature vivante, exubérante de santé et de vigueur. C'est en parcourant les landes algériennes et en visitant les vieilles cités que monte à la mémoire ce mot d'Auguste Comte : « L'humanité est surtout composée par les morts ». Ils revivent en effet en Afrique par les ruines qui s'égrènent un peu partout dans les trois départements algériens, mais surtout dans celui de Constantine, l'ancienne Numidie des Romains : des thermes, des basiliques, des arcs de triomphe, des théâtres ont été exhumés à Tébessa, à Khémissa, à Lambèse et surtout à Timgad ; des basiliques encore, des cimetières, des colonnades

et aussi des statues ont été découverts à Tipaza, à Cherchell, à Tigzirt. L'Oranie a surtout des ruines arabes à Tlemcen et à Mansourah toute proche. Ailleurs, près de ces monuments anciens ou dans des cités d'origine plus moderne, s'élèvent des édifices qui ont aussi leur beauté, mais une beauté à laquelle nos yeux sont plus habitués et que la lassitude des choses vues nous fait trop dédaigner. Que les raffinés d'art oriental ne trouvent pas assez pur le style mauresque moderne, il n'en est pas moins vrai que ses dernières productions comme la Médersa d'Alger sont d'un goût exquis. Et puis, pour traduire en quelques mots l'impression que la terre africaine laisse à ses visiteurs ou à ses fils adoptifs, l'Algérie a un charme irrésistible, un attrait mystérieux, enveloppant et magique, celle que laisse un pays à la fois très vieux et très jeune.

Ouvrages à consulter :

Notice sur les routes et ports de l'Algérie. Publiée en 1900 et en 1906.

Notice sur les chemins de fer algériens. Alger, 1900, Giralt, in-8°.

Pour les lignes nouvelles, voir les *Exposés de la Situation générale de l'Algérie* et ceux des *Territoires du Sud* de 1905 à nos jours ; compulser aussi les Comptes rendus des Délégations Financières et du Conseil Supérieur. On y trouvera les discussions relatives aux travaux hydrauliques et aux transports maritimes.

Sur les banques, le meilleur est de se reporter aux bilans annuels.

Quant aux circuits touristiques, ils sont indiqués dans de nombreuses plaquettes que publient les Compagnies de transport et les Syndicats d'initiative de l'Algérie.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

IMPRIMERIE TOURNON 257, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS.

12-71